



Citoyenneté et  
Immigration Canada

Citizenship and  
Immigration Canada

# L'évaluation du Programme des candidats des provinces

Division de l'évaluation

Septembre 2011



Canada

Ci4-75/2011F-PDF  
978-1-100-98469-8  
No de réf. : ER201110.01F

## Table des matières

Liste des acronymes .....	iv
Sommaire exécutif .....	v
Évaluation du Programme des candidats des provinces - Réponse de la direction .....	xi
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1. Aperçu du Programme des candidats des provinces .....	1
1.1.1. Objectifs .....	1
1.1.2. Autorisations .....	1
1.1.3. Rôles et responsabilités .....	2
1.1.4. Gouvernance du Programme des candidats des provinces .....	3
1.2. Organisation du rapport .....	3
<b>2. Description de l'évaluation et méthodologie .....</b>	<b>5</b>
2.1. Objectifs de l'évaluation .....	5
2.2. Méthodologie .....	6
2.2.1. Examen de la documentation .....	6
2.2.2. Entrevues auprès des informateurs principaux .....	7
2.2.3. Examen des données administratives/analyse statistique .....	8
2.2.4. Groupes de discussion avec des candidats .....	9
2.2.5. Entrevues auprès des employeurs .....	10
2.2.6. Sondage auprès des candidats des PT .....	11
2.2.7. Sondage auprès des bureaux des visas .....	12
2.3. Étendue et limites .....	13
<b>3. Profil des programmes et des candidats .....</b>	<b>16</b>
3.1. Profil des programmes de candidats d'un bout à l'autre du Canada .....	16
3.1.1. Aperçu des programmes de candidats des PT .....	16
3.1.2. Méthodes utilisées par les PT pour attirer des immigrants .....	17
3.1.3. Tendances en matière de désignations, de demandes et d'admissions .....	18
3.1.4. Taux d'approbation .....	20
3.1.5. Importance relative du PCP .....	21
3.2. Profil des candidats des PT .....	23
3.2.1. Comparaison du profil des candidats des PT (demandeurs principaux) à celui des immigrants venus au Canada dans le cadre d'autres programmes fédéraux .....	26
<b>4. Résultats .....</b>	<b>29</b>
4.1. Pertinence du Programme .....	29
4.1.1. Besoin continu du Programme .....	29
4.1.2. Harmonisation avec les priorités fédérales .....	29
4.1.3. Pertinence et bien-fondé des rôles et responsabilités du gouvernement fédéral .....	30
4.1.4. Liens avec d'autres programmes : complémentarité éventuelle, chevauchement et solutions de rechange .....	31
4.2. Rendement .....	37
4.2.1. Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT .....	37
4.2.2. Résultats économiques des candidats .....	39
4.2.3. Régionalisation de l'immigration .....	56
4.2.4. Prestation du PCP et traitement des demandes de candidats .....	61
4.2.5. Intégrité du Programme .....	66
4.2.6. Efficacité des relations FPT .....	68
4.2.7. Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) .....	71
4.2.8. Économie et efficience .....	72
<b>5. Conclusions et recommandations .....</b>	<b>74</b>
5.1. Conclusions .....	74
5.2. Recommandations .....	77

Appendice A	Tableau de concordance entre les sections du rapport et les questions d'évaluation et indicateurs .....	79
Annexe technique et des profile PT .....		84

## Liste des tableaux

Tableau 2-1 :	Thèmes d'évaluation et questions .....	5
Tableau 2-2 :	Entrevues menées auprès des informateurs principaux selon le type de répondant .....	7
Tableau 2-3 :	Nombre et pourcentage de candidats (DP) dans la BDIM pour les années d'admission 2000 à 2008, selon la province ou le territoire .....	8
Tableau 2-4 :	Groupes de discussion tenus selon la province ou le territoire .....	9
Tableau 2-5 :	Entrevues menées auprès d'employeurs selon la province ou territoire.....	10
Tableau 2-6 :	Nombre et pourcentage de personnes ayant répondu au sondage selon la province ou le territoire .....	11
Tableau 2-7 :	Langue dans laquelle les participants ont répondu au sondage .....	12
Tableau 3-1 :	Mise en œuvre des programmes de candidats dans les PT .....	16
Tableau 3-2 :	Demandes (personnes) reçues à l'étranger au titre du PCP, selon la région du monde .....	19
Tableau 3-3 :	Désignations totales et admissions totales.....	20
Tableau 3-4 :	Comparaison du PCP aux autres catégories d'immigration économique sélectionnées - années d'admission 2005 à 2009, demandeurs principaux seulement .....	22
Tableau 3-5 :	Profil démographique sommaire des candidats (DP), admissions de 2005 à 2009 .....	23
Tableau 3-6 :	Candidats (DP seulement) à être venus au Canada à la faveur d'un permis de travail dans les 4 ans précédant l'obtention de la résidence permanente, en tant que pourcentage du total des candidats admis, selon la province ou le territoire, 2005-2009 .....	26
Tableau 3-7 :	Profil démographique sommaire selon la catégorie d'immigration - demandeurs principaux, admissions de 2005 à 2009 Travailleurs autonomes (%) .....	27
Tableau 4-1 :	Besoins des PT auxquels répond le PCP .....	38
Tableau 4-2 :	Niveau de compétence de la CNP pour le premier emploi depuis l'admission, selon le type de titulaire de visa/permis temporaire (***).....	53
Tableau 4-3 :	Premiers emplois et emplois actuels dont le niveau de compétence réel selon la CNP est égal ou supérieur au niveau de compétence envisagé, en fonction de l'utilisation d'un visa temporaire (***) .....	53
Tableau 4-4 :	Comparaison du PCP (DP) aux autres catégories d'immigration - années d'admission 2005 à 2009 56	
Tableau 4-5 :	Pourcentage de candidats (DP) admis de 2000 à 2008 qui résidaient dans leur province de désignation en 2008, selon la province de désignation.....	58
Tableau 4-6 :	Statistiques sommaires sur la mobilité interprovinciale des candidats (DP) - situation en 2008 (cohortes de 2000 à 2008) .....	59
Tableau 4-7 :	Diffusion des candidats (DP) qui ont, à un moment donné, résidé dans une autre province ou région que leur province de désignation, selon les années depuis l'admission .....	60
Tableau 4-8 :	Ressources humaines et financières des programmes de candidats des PT (2010 2011), .....	72

## Liste des figures

Figure 1-1:	Structure de gouvernance FPT en matière d'immigration .....	3
Figure 3-1:	Demandes (demandeurs principaux, époux et personnes à charge) reçues à l'étranger au titre du PCP .....	19
Figure 3-2:	Taille relative du PCP par rapport aux programmes d'immigration économique fédéraux (2005-2009) .....	21
Figure 4-1:	Pourcentage des candidats (DP) déclarant des revenus d'emploi ou de travail autonome, selon le nombre d'années depuis l'admission (cohortes de 2000 à 2008) .....	41
Figure 4-2:	Candidats (DP) déclarant des revenus d'emploi ou de travail autonome, selon la province de désignation et le nombre d'années depuis l'admission .....	42
Figure 4-3:	Candidats (DP) déclarant des revenus d'emploi ou de travail autonome, selon la province de résidence et le nombre d'années depuis l'admission.....	43
Figure 4-4:	Revenus d'emploi moyens des candidats (DP), selon le nombre d'années depuis l'admission (cohortes de 2000 à 2008) .....	44

Figure 4-5:	Revenus d'emploi moyens des candidats (DP), selon la province de désignation et le nombre d'années depuis l'admission .....	45
Figure 4-6:	Revenus d'emploi moyens des candidats (DP), selon la province de résidence et le nombre d'années depuis l'admission .....	46
Figure 4-7:	Pourcentage de candidats (DP) employés, selon le volet et le nombre d'années depuis l'admission .....	47
Figure 4-8:	Pourcentage de candidats (DP) occupant un emploi dont le niveau de compétence est égal ou supérieur à celui de la profession envisagée, selon la province ou le territoire de désignation et le nombre d'années depuis l'admission .....	49
Figure 4-9:	Pourcentage de candidats (DP) occupant un emploi dont le niveau de compétence est égal ou supérieur à celui de la profession envisagée, selon le volet et le nombre d'années depuis l'admission .....	50
Figure 4-10:	Pourcentage des DP ayant déclaré des revenus d'emploi ou de travail autonome selon la catégorie d'immigration et les années écoulées depuis l'admission (cohortes de 2000 à 2007) .....	54
Figure 4-11:	Revenus d'emploi moyens des DP selon l'année d'admission, cohortes de 2000 à 2007 .....	55
Figure 4-12:	Mois pour traiter 80 % des demandes de la catégorie de l'immigration économique .....	64
Figure 4-13:	Taux d'approbation des demandes d'immigration aux programmes économique .....	67

## Liste des acronymes

AAP	Architecture des activités de programmes	IPC	Indice des prix à la consommation
AC	Administration centrale	LIPR	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
ARC	Agence du revenu du Canada	OER	Offre d'emploi réservé
BCVE	Bureau canadien des visas à l'étranger	OIM	Organisation internationale pour les migrations
BDIM	Banque de données longitudinales sur les immigrants	PCP	Programme des candidats des provinces
BVG	Bureau du vérificateur général	PE	Protocole d'entente
CEC	Catégorie de l'expérience canadienne	PT	Provincial/territorial ou Province/territoire
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada	PTET	Programme des travailleurs étrangers temporaires
CLOSM	Communauté de langue officielle en situation minoritaire	PTQF	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)
CNP	Classification nationale des professions	RIPR	Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés
CP	Candidats des provinces	RP	Résident permanent
CT	Conseil du Trésor	SM	Sous ministre
DP	Demandeur principal	SMA	Sous ministre adjoint
ETP	Équivalents temps plein	SSOBL	Système de soutien des opérations des bureaux locaux
FPT	Fédéral provincial/territorial	TET	Travailleur étranger temporaire
GPI	Gestionnaire du programme d'immigration	TQF	Travailleur qualifié sélectionné par le gouvernement fédéral
GTE	Groupe de travail sur l'immigration économique		
IM	Instructions ministérielles		

# Sommaire exécutif

## Objet de l'évaluation

L'évaluation du Programme des candidats des provinces (PCP) était fondée sur treize questions portant sur la pertinence et le rendement du Programme. La pertinence du Programme a été évaluée en termes a) de besoin continu; b) d'harmonisation aux objectifs et aux priorités du gouvernement et c) de cohérence avec les rôles et responsabilités du fédéral. Le rendement du Programme a été évalué au moyen des résultats en termes a) d'efficacité et b) d'économie.

L'évaluation a été conçue de manière à aborder la complexité du PCP à l'aide de plusieurs méthodes et sources de données. Les données qui ont été recueillies et analysées dans le cadre de cet exercice proviennent de différentes sources primaires (p. ex. entrevues, sondages et groupes de discussion) et secondaires (examen de documents, recension des écrits et analyse des bases de données du gouvernement fédéral, soit le Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) et la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM)). Parmi les principales sources de données primaires, mentionnons des représentants provinciaux/territoriaux (PT), des candidats des provinces (CP), des représentants de CIC, y compris des bureaux des visas du Canada à l'étranger, ainsi que des représentants d'employeurs et d'intervenants des PT.

L'évaluation a couvert la période allant de 2005 à 2009. Toutefois, une partie de l'évaluation a été réalisée à l'aide de la BDIM, laquelle contenait des données sur les CP admis entre 2000 et 2008.

## Le Programme des candidats des provinces

Le PCP permet aux onze PT participants<sup>1</sup> de sélectionner des immigrants potentiels qui, à leur avis, répondront à leurs besoins particuliers et qui ont l'intention de s'établir dans la province ou le territoire qui les désigne. De plus, le PCP constitue un mécanisme qui facilite l'immigration économique au Canada. À ce titre, le PCP vise quatre grands objectifs (modèle logique du PCP, 2009) :

- l'augmentation des avantages économiques liés à l'immigration pour les PT, en fonction de leurs priorités économiques et de la situation du marché du travail;
- la répartition des avantages de l'immigration dans l'ensemble des PT<sup>2</sup> ;
- l'amélioration de la collaboration entre les paliers fédéral, provincial et territorial (FPT);
- la stimulation de la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Au départ, le PCP visait exclusivement à attirer des travailleurs qualifiés en mesure de contribuer à l'atteinte des objectifs économiques des provinces. Cependant, au fil du temps, nombre de PT ont incorporé à leur programme des objectifs additionnels, comme le développement régional et la croissance démographique. Le PCP découle d'ententes individuelles entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de chacune des PT.

Au niveau des PT, le PCP est géré par le ministère du Travail, de l'Éducation ou de l'Immigration. Les volets individuels du PCP sont définis à partir de critères uniques, comme la détermination de

---

<sup>1</sup> Incluant la Colombie Britannique, le Yukon, l'Alberta, les Territoires du Nord Ouest, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

<sup>2</sup> Cet objectif, qui est souvent décrit comme une « régionalisation », renvoie à la nécessité de faire profiter toutes les régions du Canada des retombées de l'immigration.

secteurs professionnels précis ainsi que différentes exigences relativement aux offres d'emploi, à l'expérience de travail ou aux compétences linguistiques. Selon cette définition, plus de 50 volets du PCP sont actuellement en vigueur dans les onze PT. En outre, comme les besoins du marché du travail et/ou de la population de chaque PT changent avec le temps, les volets du PCP changent également.

Aux fins de l'analyse des données de l'évaluation, les diverses itérations des programmes des CP en vigueur dans les onze PT sont catégorisées en sept volets : Travailleurs qualifiés; Travailleurs semi-qualifiés; Gens d'affaires; Diplômés étrangers; Liens familiaux; Parrainage par un répondant communautaire et Recrutement stratégique.

## Portée et limitations

- Comme il s'agit d'une évaluation fédérale, certains programmes des CP propres à des PT n'ont pas été évalués. Les facteurs externes sont différents pour chaque PT, tout comme les besoins du marché du travail. C'est pourquoi les résultats doivent être étudiés selon le contexte approprié<sup>3</sup>.
- L'évaluation visait uniquement les demandeurs principaux, non les époux et les personnes à charge.

Il faut tenir compte des limitations présentées ci-dessous au moment de consulter les résultats de l'évaluation.

- Compte tenu de la nature de la population et du programme évalué, il est difficile de trouver une population et un programme appropriés pouvant servir de référence.
- Les renseignements liés aux volets des PT sont recueillis uniquement par les PT, mais comme la méthode de collecte n'est pas uniforme d'une PT à l'autre, cela limite la capacité pour l'évaluation de dresser un portrait détaillé des CP par volet.
- Nous avons relevé, à partir des renseignements sur les résultats des candidats des provinces, plusieurs sources de données et un certain nombre de périodes couvertes, ce qui signifie que les rapports sur les résultats sont préparés à partir d'un éventail de mesures, comme l'incidence de l'emploi et du revenu.
- Le sondage sur les candidats des provinces peut comporter de légers partis pris selon les endroits et la connaissance de la langue des répondants.
- Les employeurs et les groupes de discussion n'ont pas été sélectionnés de manière aléatoire.

## Résultats Principales

Les résultats principales tirées de l'évaluation sont présentées ci-dessous.

### *Résultats – pertinence*

- Tous les groupes d'intervenants consultés dans le cadre de l'évaluation ont indiqué que le Programme répond à un besoin continu.

---

<sup>3</sup> Cette évaluation comprend (sous pli distinct) les profils provinciaux afin d'illustrer le mieux possible les spécificités du PCP dans chaque PT.



- Le Programme cadre avec l’objectif stratégique de CIC lié aux avantages découlant de l’immigration pour le développement économique du Canada, et avec la priorité plus vaste du gouvernement fédéral liée au développement régional.
- Le gouvernement fédéral joue un rôle à la fois sur les plans stratégique et opérationnel du PCP. Les principaux répondants croient que ce rôle est approprié.
- Bien que les volets des PCP des PT aient des thèmes et des objectifs en commun avec plusieurs programmes fédéraux relatifs à l’immigration économique, ils comprennent également des éléments distincts qui permettent au Programme de répondre directement aux besoins spécifiques des PT.

### *Résultats – rendement*

#### Comment le Programme répond aux besoins des PT

- Selon les répondants des PT, le PCP répond aux besoins du marché du travail local et régional de chaque PT (notamment en comblant des pénuries de travailleurs possédant des compétences particulières), attire les investisseurs et contribue à la croissance démographique.
- Une seule province est dotée d’une stratégie officielle sur le marché du travail, laquelle établit un lien direct entre les pénuries de main-d’œuvre et l’immigration et, en bout de ligne, avec le PCP. La plupart des PT se fondent sur leurs consultations avec les intervenants et sur des documents plus généraux sur le marché du travail ou la planification. C’est pourquoi il est difficile de déterminer dans quelle mesure les CP admis répondent réellement aux besoins des PT.

#### Résultats économiques

- La vaste majorité des CP réussissent leur établissement économique puisqu’ils déclarent chaque année des revenus d’emploi ou de travail autonome depuis leur établissement (cohortes 2000 2008). Très peu ont recours à l’assurance-emploi et/ou à l’aide sociale.
- La majorité des CP occupent des emplois à un niveau de compétence équivalant à celui de la profession qu’ils désiraient exercer.
- L’établissement économique varie selon la province de désignation. Les CP désignés par les provinces de l’Atlantique obtiennent des résultats économiques plus faibles. L’établissement économique varie également en fonction du volet, les travailleurs qualifiés et semi-qualifiés réussissant mieux à s’établir sur le plan économique.
- Les CP s’établissent économiquement plus rapidement que les immigrants admis dans le cadre d’autres programmes fédéraux d’immigration économique (TQF, gens d’affaires immigrants); ils ont un taux d’incidence plus élevé pour ce qui est des revenus d’emploi ou de travail autonome et ils ont des revenus d’emploi plus élevés au cours de la première année suivant leur établissement.
- Bien que les CP continuent de maintenir un taux légèrement plus élevé pour ce qui est des revenus d’emploi ou de travail autonome déclarés chaque année après leur établissement, les revenus moyens des candidats admis dans le cadre du programme TQF dépassent ceux des candidats des provinces cinq ans après leur établissement.

### Régionalisation

- Le PCP a permis de répartir une plus grande proportion d’immigrants de la catégorie de l’immigration économique dans des provinces autres que l’Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique.
- La majorité des CP (82 %) qui ont obtenu le statut de résident permanent entre 2000 et 2008 et qui ont produit une déclaration d’impôt sur le revenu en 2008 résidaient dans la province qui les avait désignés. Les taux de conservation varient selon les PT : les plus faibles se trouvent dans les provinces de l’Atlantique (56 %) et les plus élevés, en Alberta et en Colombie-Britannique (plus de 95 %).

### Intégrité du programme

- Le contrôle et l’évaluation des PCP des PT ont été effectués de façon irrégulière au fil du temps et selon différentes méthodes dans l’ensemble des PT.
- Il n’y a pas de collecte de renseignements ni de reddition de comptes systématiques concernant les renseignements sur le rendement global du Programme.
- CIC et les PT reconnaissent la nécessité de mettre davantage l’accent sur l’intégrité du Programme.

### Efficacité des relations FPT

- Les répondants étaient partagés au sujet de la clarté des rôles et des responsabilités liés à la prestation du PCP. Les éléments représentant des défis particuliers sont l’évaluation de la capacité de s’établir économiquement et la vérification en matière de fraude.

### Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

- Accent restreint sur l’objectif du gouvernement fédéral de stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire, alors que seulement trois PT considèrent ce point comme une priorité dans le cadre de leurs PCP.

### Efficacité et économie

- Tant le gouvernement fédéral que les paliers de gouvernement PT allouent des ressources au PCP. Les ressources provenant des PT varient selon l’ampleur de leur programme respectif.

## Conclusions

Les conclusions tirées de l'évaluation sont présentées ci-dessous :

- La nécessité de maintenir le PCP répond à un besoin réel, et le Programme est conforme aux priorités de CIC et du gouvernement fédéral. Les rôles et les responsabilités de ce dernier sont également perçus comme étant pertinents.
- Bien que certains des objectifs et des volets du PCP des PT aient des thèmes en commun avec d'autres programmes fédéraux de l'immigration économique, ils comprennent des éléments supplémentaires qui permettent au PCP de répondre aux besoins uniques des PT.
- Une majorité des CP s'établissent rapidement sur le plan économique, plus particulièrement ceux qui ont une connaissance de l'une des langues officielles, bien que cette affirmation soit moins marquée pour ceux qui font partie du volet des gens d'affaires. À ce titre, le PCP atteint l'objectif établi d'accroître les avantages économiques découlant de l'immigration dans les PT.
- Le PCP a atteint l'objectif consistant à régionaliser les avantages de l'immigration.
- En ce qui a trait à la collaboration FPT, alors que les rôles et les responsabilités dans le cadre du PCP étaient, de façon générale, clairs et bien compris de l'ensemble des partenaires, plusieurs éléments liés à la prestation du Programme présentent toutefois des défis particuliers. De même, la nécessité s'impose de mettre davantage l'accent sur l'intégrité du Programme en ce qui a trait à la fraude et aux fausses déclarations. Enfin, le contrôle et l'évaluation du PCP des PT ont été effectués de manière variable au fil du temps dans l'ensemble des PT, et leurs résultats n'ont pas été partagés de manière conséquente avec CIC.
- Les progrès réalisés en ce qui a trait à l'objectif du gouvernement fédéral de stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont limités, alors que seules trois PT ont déterminé cet élément comme étant une priorité dans le cadre de leur PCP.
- L'évaluation a démontré qu'une quantité limitée de renseignements étaient disponibles pour évaluer l'efficacité et l'économie du Programme.

## Recommandations

Les recommandations associées à l'évaluation sont présentées ci-dessous :

- 1. CIC doit collaborer avec les PT pour élaborer des normes minimales applicables aux programmes de toutes les PT au regard des compétences linguistiques.**  
L'établissement de normes linguistiques minimales est appuyé par le fait que la connaissance de la langue est l'un des facteurs clés de la réussite de l'établissement économique. De plus, comme une partie des CP se déplacent d'une province à l'autre, les normes linguistiques minimales pourraient contribuer à la réussite de l'établissement économique dans une nouvelle province, surtout lorsque l'on sait que ces personnes n'ont pas été sélectionnées en fonction des besoins de la PT où elles se sont installées.
- 2. En vue de renforcer la correspondance entre le profil des compétences professionnelles des CP et les besoins économiques/du marché du travail des PT, CIC doit collaborer avec ceux-ci afin de déterminer plus efficacement et au moyen de données probantes leurs besoins en CP.**

Des stratégies officielles fondées sur des données probantes liées au marché du travail pourraient contribuer à repérer les pénuries de main-d'œuvre et être utilisées pour évaluer la manière dont le PCP répond à ces besoins.

**3. CIC doit clarifier les rôles et les responsabilités des PT et des bureaux des visas du Canada à l'étranger.**

Voici les domaines spécifiques nécessitant une clarification : a) l'évaluation de la capacité des demandeurs du PCP de réussir leur établissement économique et b) la détection de la fraude. Une formation et/ou des directives additionnelles doivent être fournies pour expliquer la manière dont ces fonctions doivent être interprétées et appliquées par chaque partenaire lors de l'examen des demandes. Le fait d'apporter des clarifications et de fournir une formation et/ou des directives additionnelles à l'égard de ces domaines serait bénéfique et pourrait réduire potentiellement le chevauchement et le niveau d'effort requis pour ces activités, ainsi que contribuer à rendre plus efficace la détection de la fraude.

**4. CIC doit collaborer avec les PT pour se pencher sur l'objectif du PCP en ce qui a trait aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.**

Compte tenu du succès limité relativement à l'atteinte de cet objectif, le Ministère doit revoir la meilleure manière de l'incorporer à la conception et livraison du Programme.

**5. CIC, en collaboration avec les PT, doit élaborer et mettre en œuvre un cadre de surveillance et de reddition de comptes qui contient des indicateurs de rendement communs et approuvés par toutes les parties.**

Le Ministère doit définir des données de référence, établir des mesures de rendement cohérentes, déterminer un calendrier de présentation des rapports et attribuer les responsabilités au sein des PT.

## Évaluation du Programme des candidats des provinces - Réponse de la direction

Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de fin
<b>Pertinence du programme</b>				
<p>1. CIC doit collaborer avec les PT pour élaborer des normes minimales applicables aux programmes de toutes les PT au regard des compétences linguistiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement de normes linguistiques minimales est appuyé par le fait que la connaissance de la langue est l'un des facteurs clés de la réussite de l'établissement économique. De plus, comme une partie des CP se déplacent d'une province à l'autre, les normes linguistiques minimales pourraient contribuer à la réussite de l'établissement économique dans une nouvelle province, surtout lorsque l'on sait que ces personnes n'ont pas été sélectionnées en fonction des besoins de la PT où elles se sont installées.</li> </ul>	<p>CIC est d'accord avec cette recommandation, car il reconnaît que la maîtrise de la langue est un facteur clé pour la réussite de l'intégration économique et sociale. L'établissement de normes linguistiques minimales améliorerait la capacité des CP à obtenir des emplois qui correspondent à leurs compétences, réduirait le fardeau pour les employeurs d'évaluer les compétences linguistiques des CP et contribuerait à la santé et la sécurité en milieu de travail. CIC a collaboré avec les PT au cours de la dernière année en vue d'élaborer une proposition liée aux normes linguistiques minimales pour le PCP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter aux SM FPT une proposition définitive liée aux normes linguistiques minimales et à l'examen obligatoire pour les CP peu spécialisés (CNP C et D) pour approbation.</li> <li>Élaborer des lignes directrices/documents opérationnels à l'intention des agents des visas pour appuyer la mise en œuvre des normes linguistiques minimales.</li> <li>Mettre en œuvre les normes linguistiques minimales et l'examen obligatoire pour les CP peu spécialisés.</li> <li>Poursuivre les discussions avec les PT relativement aux exigences linguistiques minimales et à l'examen obligatoire pour les entrepreneurs, dans le cadre de l'examen des programmes fédéraux d'immigration des gens d'affaires, qui aura lieu prochainement.</li> <li>Collaborer avec les PT afin d'élaborer une proposition liée aux exigences linguistiques minimales pour les autres volets réservés aux CP à travers du travail du FPT sur la conception et la gestion du PCP et la reddition de comptes à son égard.</li> </ul>	<p>Immigration (resp.)/DGGOC (programme des résidents permanents; Région internationale)</p>	<p>Septembre 2011</p> <p>Mai 2012</p> <p>Juillet 2012</p> <p>2012</p> <p>Automne 2012</p>
<p>2. En vue de renforcer la correspondance entre le profil des compétences professionnelles des CP et les besoins économiques/du marché du travail des PT, CIC doit collaborer avec ceux-ci afin de déterminer plus efficacement et au moyen de données probantes leurs besoins en CP.</p>	<p>CIC est en partie d'accord avec cette recommandation, bien que le Ministère reconnaisse qu'il s'agit d'un rôle de soutien puisque les PT sont responsables d'élaborer leur propre stratégie sur le marché du travail. Il faut également souligner que le PCP répond à un certain nombre d'objectifs différents, selon les besoins spécifiques de la PT (p. ex. développement social, démographique, économique, etc.). Par conséquent, le profil des compétences professionnelles des CP ne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier d'une journée portant sur les prévisions liées à l'offre et la demande du marché du travail, organisé par le groupe de travail FPT sur la recherche et visant à aborder la nécessité pour les PT de se doter d'un ensemble de données probantes pour leurs exigences en matière d'immigration.</li> <li>Le groupe de travail FPT sur la recherche rédigera une proposition de recherche PT</li> </ul>	<p>Recherche et Évaluation</p>	<p>Septembre 2011</p> <p>2012</p>

Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des stratégies officielles fondées sur des données probantes liées au marché du travail pourraient contribuer à repérer les pénuries de main-d'œuvre et être utilisées pour évaluer la manière dont le PCP répond à ces besoins.</li> </ul>	<p>correspondra pas toujours exactement aux besoins spécifiques du marché du travail.</p> <p>Cependant, le processus de planification pluriannuelle des niveaux permet à CIC de collaborer avec les PT pour établir un ensemble de données probantes susceptible d'inclure les prévisions du marché du travail ainsi que des mesures quantitatives et qualitatives des éléments économiques, sociaux et de politique publique. Ces travaux entraîneront une meilleure cohérence entre les besoins du marché du travail des PT et le profil des compétences professionnelles des CP.</p> <p>Au regard des ententes bilatérales liées aux CP, toutes les PT s'engagent à définir un plan annuel concernant les CP. CIC continuera d'encourager les PT à inclure des éléments de leur stratégie sur le marché du travail dans leur plan annuel sur les CP et à rédiger des rapports annuels standardisés sur les CP, lesquels fournissent des détails sur les CP désignés par rapport aux besoins spécifiques du marché du travail indiqués dans leurs stratégies.</p>	<p>sur la corrélation entre les principales variables socio-économiques et les niveaux d'immigration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe de travail FPT sur la planification pluriannuelle des niveaux énoncera des lignes directrices pour appuyer l'élaboration de l'ensemble de données probantes afin de guider le premier plan pluriannuel des niveaux pour 2013 2015.</li> <li>Le groupe de travail FPT sur la planification pluriannuelle des niveaux mettra en œuvre les lignes directrices pour l'ensemble de données probantes en vue du premier plan pluriannuel des niveaux (2013 2015).</li> <li>Le groupe de travail FPT sur la planification pluriannuelle des niveaux se fondera sur les résultats de l'exercice de l'ensemble de données probantes pour guider les plans pluriannuels des niveaux subséquents.</li> </ul>	<p>Politique stratégique</p>	<p>Été 2012</p> <p>Automne 2012</p> <p>2015 et années ultérieures</p>
<p>3. CIC doit collaborer avec les PT pour clarifier les rôles et les responsabilités des bureaux des visas du Canada à l'étranger et des PT.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Voici les domaines spécifiques nécessitant une clarification : a) l'évaluation de la capacité des demandeurs du PCP de réussir leur établissement économique et b) la détection de la fraude. Une formation et/ou des directives additionnelles doivent être fournies pour expliquer la manière dont ces fonctions doivent être interprétées et appliquées par chaque partenaire lors</li> </ul>	<p>CIC est d'accord avec cette recommandation. La LIPR/le RIPR et les ententes bilatérales fournissent certaines directives générales relativement aux rôles et aux responsabilités pour l'évaluation de l'établissement économique et l'intégrité du programme. Afin d'améliorer la clarté et l'efficacité, CIC collaborera avec les PT pour codifier leur PCP dans les directives d'orientation publiques et les règlements.</p> <p>A) Chaque PT est responsable de la conception et de la gestion de son propre programme, incluant l'élaboration de ses propres critères de désignation, lesquels visent à évaluer la capacité du candidat de réussir son établissement économique. Les PT sont également responsables d'exercer la diligence requise pour appuyer leurs décisions en matière de désignation. CIC confirme ensuite la capacité du candidat de réussir son établissement économique en plus de s'assurer</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour le chapitre du guide opérationnel portant sur les candidats des provinces afin d'aider les agents des visas à évaluer certains aspects de l'établissement économique.</li> <li>Préparer un bulletin opérationnel sur l'établissement économique pour fournir des directives plus claires aux agents des visas et aux PT sur la signification de la « réussite de l'établissement économique ».</li> <li>Organiser au bureau des visas de Buffalo des séances de formation sur la lutte contre la fraude à l'intention des PT pour leur fournir un aperçu des activités exécutées au bureau des visas ainsi que des outils et de bonnes pratiques pour déceler la fraude.</li> </ul>	<p>Immigration (resp.)/DGGOC (programme des résidents permanents; Région internationale) DGGOC (Division de l'intégrité du programme)</p>	<p>Janvier 2012</p> <p>Avril 2012</p> <p>Novembre 2011</p>

Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de fin
<p>de l'examen des demandes. Le fait d'apporter des clarifications et de fournir une formation et/ou des directives additionnelles à l'égard de ces domaines serait bénéfique et pourrait réduire potentiellement le chevauchement et le niveau d'effort requis pour ces activités, ainsi que contribuer à rendre plus efficace la détection de la fraude.</p>	<p>qu'il satisfait aux exigences de la LIPR en matière de santé, de criminalité et de sécurité.</p> <p>CIC collabore étroitement avec les PT pour l'élaboration d'un plan de travail conjoint sur la conception et la gestion du PCP et les responsabilités y étant liées. Ce document précisera la manière de traiter la question de l'établissement économique et contiendra des directives à cet égard.</p> <p>B) La responsabilité partagée de l'immigration implique également le partage de la responsabilité liée aux risques dans les programmes individuels. CIC a collaboré avec les PT au cours de la dernière année afin de recueillir des renseignements sur la lutte contre la fraude, les mécanismes de vérification et d'assurance de la qualité dans leurs programmes des CP respectifs et de déterminer leurs besoins de formation en matière de lutte contre la fraude.</p> <p>Compte tenu de l'importance de concevoir un programme solide et intègre pour la modernisation du système d'immigration, toutes les juridictions ont acceptées de travailler ensemble afin de mettre en œuvre des mécanismes de lutte contre la fraude et d'assurance de la qualité en vue d'améliorer l'intégrité du programme et la prestation de services.</p> <p>CIC revoie également la manière dont il traite les demandes reçues au titre du PCP afin d'améliorer la productivité, l'uniformité et l'efficacité du PCP. La clarification des rôles de CIC et des PT fera partie intégrante de ce travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir des renseignements détaillés auprès des PT sur les vérifications effectuées pour chaque volet/programme des CP.</li> <li>• Mettre sur pied un wiki destiné aux agents des visas à l'étranger où sont versés des renseignements validés par chaque PT avant qu'il ne délivre un certificat de désignation, en vue d'éviter le chevauchement des efforts et de réduire les délais de traitement.</li> <li>• Élaborer, avec les PT, des activités conjointes liées aux mécanismes de lutte contre la fraude et d'assurance de la qualité, qui seront présentés aux SM FPT.</li> <li>• Définir un plan, en collaboration avec les PT, pour mettre à l'essai la centralisation du traitement des demandes présentées au Canada au titre du PCP.</li> <li>• Trouver des options pour améliorer la réglementation des PCP, au besoin.</li> </ul>	<p>DGGOC (Région du traitement centralisé)</p> <p>Immigration</p>	<p>Décembre 2011</p> <p>Juin 2012</p> <p>Décembre 2011</p> <p>Décembre 2011</p> <p>2012-2013</p>
<p>4. CIC doit collaborer avec les PT pour se pencher sur l'objectif du PCP en ce qui a trait aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte tenu du succès limité relativement à</li> </ul>	<p>CIC est d'accord avec la recommandation. Encourager le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire demeure un objectif du système d'immigration canadien et du PCP, tel que l'indiquent la LIPR et toutes les ententes bilatérales FPT existantes. Certaines provinces sont très actives pour ce qui est de promouvoir leur PCP dans les pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer aux PT les résultats de l'évaluation et les recommandations connexes lorsqu'ils seront disponibles.</li> <li>• Discuter lors de la table de planification FPT des résultats de l'évaluation et de leurs répercussions potentielles pour le PCP.</li> </ul>	<p>Intégration</p> <p>Intégration (resp.)/ Immigration</p> <p>RII</p>	<p>Printemps 2012</p> <p>Été 2012</p> <p>À mesure que</p>

Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de fin
<p>l'atteinte de cet objectif, le Ministère doit revoir la meilleure manière de l'incorporer à la conception et livraison du Programme.</p>	<p>francophones et de se mobiliser pour attirer et recruter des candidats francophones.</p> <p>CIC évalue actuellement les répercussions de l'initiative générale visant à recruter des nouveaux arrivants francophones dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les résultats de l'évaluation sont attendus au printemps 2012.</p> <p>Les résultats pourraient inclure des recommandations plus vastes qui guideront la manière de reformuler les objectifs du PCP afin d'atteindre de meilleurs résultats par une plus grande participation des employeurs de chaque PT.</p> <p>CIC étudie également la mise en œuvre du Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire de 2006 2011. En vertu de ce Plan, le rôle des provinces en tant que partenaires clés pour le recrutement sera évalué de manière plus générale, ce qui pourrait entraîner une modification de la stratégie.</p> <p>Bien que la conception des programmes des CP relève de chaque PT, CIC croit qu'il doit collaborer avec celles-ci pour accroître leurs activités de sensibilisation auprès des communautés francophones en situation minoritaire. CIC continuera de chercher à harmoniser ou à renforcer les clauses liées aux communautés francophones en situation minoritaire figurant dans les ententes FPT existantes et à inclure des clauses similaires dans les nouvelles ententes.</p> <p>CIC étudiera également le cadre de mesure du rendement existant pour le PCP en vue de s'assurer qu'il contient des indicateurs de rendement adéquats pour saisir les activités des PT dans ce domaine et que les renseignements figureront dans le premier rapport annuel sur le PCP, qui sera élaboré au cours de l'année qui vient.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser ou renforcer les clauses sur la langue lors du renouvellement des ententes bilatérales FPT existantes sur l'immigration.</li> <li>• Inclure des clauses sur la langue au moment d'établir de nouvelles ententes bilatérales FPT sur l'immigration.</li> </ul>		<p>les ententes seront renouvelées ou renégociées, les clauses sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire seront ajoutées ou renforcées.</p>



Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Date de fin
<p>5. CIC, en collaboration avec les PT, doit élaborer et mettre en œuvre un cadre de surveillance et de reddition de comptes qui contient des indicateurs de rendement communs et approuvés par toutes les parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Ministère doit définir des données de référence, établir des mesures de rendement cohérentes, déterminer un calendrier de présentation des rapports et attribuer les responsabilités au sein des PT.</li> </ul>	<p>CIC est d'accord avec cette recommandation. La mesure du rendement est essentielle pour la saine gestion du programme et la reddition de comptes pour les résultats. Elle fournit des renseignements clés sur le déroulement du programme entre les cycles d'évaluation et contribue à repérer les éléments qui fonctionnent bien et les aspects à améliorer.</p> <p>CIC et les PT ont travaillé de concert pour élaborer un cadre de mesure du rendement dans le cadre des travaux préparatoires en vue de l'évaluation du PCP. Se fondant sur ce cadre, CIC et les PT s'emploient à définir une série d'indicateurs de rendement communs que les PT incluront dans les rapports annuels sur leur programme des CP respectifs.</p> <p>Compte tenu de l'importance de la surveillance et de la reddition de comptes, CIC et les PT ont identifié des activités qui visent à améliorer les données sur le rendement et à définir des indicateurs de résultat comparables pour les évaluations du fédéral et des PT. Une composante essentielle du travail sur les indicateurs liés à l'évaluation sera la mise au point d'une approche de mesure fondée sur des objectifs de programme clairement énoncés pour chaque PT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir les mécanismes d'établissement de rapports sur le rendement du PCP existants et relever les lacunes.</li> <li>Dresser une liste d'indicateurs à inclure dans le rapport annuel sur le PCP qui sera présenté aux SMA/SM FPT.</li> <li>Recueillir des renseignements des PT au regard de la liste d'indicateurs convenue.</li> <li>Rédiger l'ébauche du premier rapport annuel sur le PCP pour approbation des SMA/SM FPT.</li> <li>Consulter la Direction générale de la recherche et de l'évaluation afin d'établir les indicateurs de rendement les plus appropriés pour la mesure continue et les évaluations futures, ainsi que pour examiner les sources de données.</li> <li>Tenir des discussions bilatérales et multilatérales avec les PT au sujet de potentiels indicateurs communs.</li> <li>Définir une série d'indicateurs communs qui seront utilisés dans le cadre des évaluations du PCP par le fédéral et les PT, lesquels devront être approuvés par les SMA/SM FPT.</li> </ul>	<p>Immigration (resp.)/ Recherche et Évaluation</p>	<p>Automne/hiver 2011</p> <p>Printemps 2012</p> <p>Été 2012</p> <p>Automne 2012</p> <p>Automne 2011</p> <p>Hiver 2011/ printemps 2012</p> <p>Été 2012</p>



# 1. Introduction

## 1.1. Aperçu du Programme des candidats des provinces

### 1.1.1. Objectifs

Créé en 1998, le Programme des candidats des provinces (PCP) avait pour objet d'offrir aux provinces un mécanisme leur permettant de répondre à leurs besoins locaux en matière de développement économique. Au fil des ans, le contexte dans lequel le Programme s'est inscrit a considérablement changé. Le PCP a connu une croissance impressionnante : en 2009 il était à l'origine de 20 % de l'immigration économique totale. Le Programme est aujourd'hui le principal outil qu'utilisent certaines provinces – notamment le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan – pour attirer des immigrants.

Le PCP permet aux onze provinces et territoires (PT) participants<sup>4</sup> de désigner des immigrants éventuels qui, à leur avis, répondront à leurs besoins particuliers et qui ont l'intention de s'établir sur leur territoire. Venant s'ajouter à d'autres programmes économiques fédéraux, le PCP est un mécanisme qui facilite l'immigration économique au Canada, tout en permettant à la province ou au territoire de répondre à ses besoins particuliers. À ce titre, le PCP poursuit quatre objectifs principaux (modèle logique du PCP, 2009) :

- L'augmentation des avantages économiques liés à l'immigration pour les PT, en fonction de leurs priorités économiques et de la situation de leur marché de travail;
- La répartition des avantages de l'immigration sur l'ensemble des PT<sup>5</sup>;
- Le renforcement de la collaboration fédérale-provinciale/territoriale (FPTI);
- La stimulation de la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Bien qu'à l'origine, les efforts du PCP consistaient exclusivement à attirer des travailleurs qualifiés afin d'aider les PT à atteindre leurs objectifs économiques, bon nombre de PT ont intégré au fil du temps à leur version du Programme des objectifs supplémentaires tels que le développement régional. Dans la section 3.1.1, on trouve une description plus détaillée des objectifs précis des PT et de leurs volets du Programme (qui définissent les types d'immigrants sélectionnés par les PT).

### 1.1.2. Autorisations

L'article 87 du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR) dispose que les candidats des provinces représentent « une catégorie réglementaire de personnes qui peuvent devenir résidents permanents du fait de leur capacité à réussir leur établissement économiquement au Canada »<sup>6</sup>. En vertu des autorisations énoncées au paragraphe 8(1) de la *Loi sur l'immigration et la*

---

<sup>4</sup> Des programmes de candidats sont en vigueur en Colombie Britannique, en Alberta en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau Brunswick, en Nouvelle Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord Ouest et dans le territoire du Yukon.

<sup>5</sup> Cet objectif est souvent présenté comme en étant un de « régionalisation » et renvoie à la répartition des avantages de l'immigration sur l'ensemble du Canada.

<sup>6</sup> Source : Justice Canada. *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* DORS/2002 227 (2002). Tiré de [www.canlii.org/fr/ca/legis/regl/dors-2002-227/derniere/dors-2002-227.html](http://www.canlii.org/fr/ca/legis/regl/dors-2002-227/derniere/dors-2002-227.html)

*protection des réfugiés* (LIPR) et au paragraphe 5(1) de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*, 1994, c 31, le PCP est régi par des accords individuels entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial ou territorial. Afin d'offrir aux programmes de candidats toute la latitude voulue pour pouvoir s'adapter en fonction l'évolution des conditions économiques, les onze PT ont choisi de ne pas promulguer leurs propres règlements, mais de gérer plutôt leur programme de candidats au moyen de directives.

### 1.1.3. Rôles et responsabilités

En vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la responsabilité en matière d'immigration est partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des PT. De plus, le paragraphe 10(2) de la LIPR exige que le ministre de CIC consulte chaque année les gouvernements des PT afin de déterminer le nombre d'immigrants qui deviendront résidents permanents et la façon dont ils se répartiront sur l'ensemble du Canada. Aux fins de l'administration du PCP, tant CIC que le ministère désigné par chaque gouvernement provincial et territorial ont décrit leurs rôles et responsabilités respectifs dans les accords. Plus précisément, les PT sont chargés de<sup>7</sup> :

- La conception de leurs propres programmes et la définition des exigences prévues dans le cadre de ces programmes;
- La désignation des immigrants destinés à s'établir dans leur PT;
- La promotion et le recrutement des CP, avec le concours limité de la Région internationale de CIC;
- La surveillance, l'évaluation et la présentation de rapports sur les PCP.

CIC est responsable de<sup>8</sup> :

- La détermination de l'admissibilité (état de santé, criminalité et sécurité) en fonction des normes fédérales en matière d'admissibilité et de l'article 87 du RIPR;
- La sélection finale des CP – l'agent des visas doit être convaincu que le demandeur :
  - A la capacité de réussir son établissement économique au Canada;
  - A l'intention de résider dans la province ou le territoire qui le désigne;
  - N'a pas été désigné à la faveur d'un investissement passif.

Les agents des visas peuvent donc rejeter la demande d'un candidat d'une province en raison de l'incapacité du demandeur de satisfaire aux exigences en matière d'admissibilité (ce qui donne lieu à un rejet immédiat de la demande) ou à l'étape de la sélection finale. Dans l'éventualité où un candidat se voit refuser la résidence permanente pour des motifs non liés à l'admissibilité, CIC consulte la province ou le territoire sur la question. La province ou le territoire peut alors fournir des renseignements supplémentaires à CIC, ou retirer la désignation. Au bout du compte, la décision de CIC est définitive.

Le gouvernement fédéral s'est en outre engagé à traiter les demandes du PCP à titre prioritaire parmi les demandes de résidence permanente relevant de la catégorie économique.

---

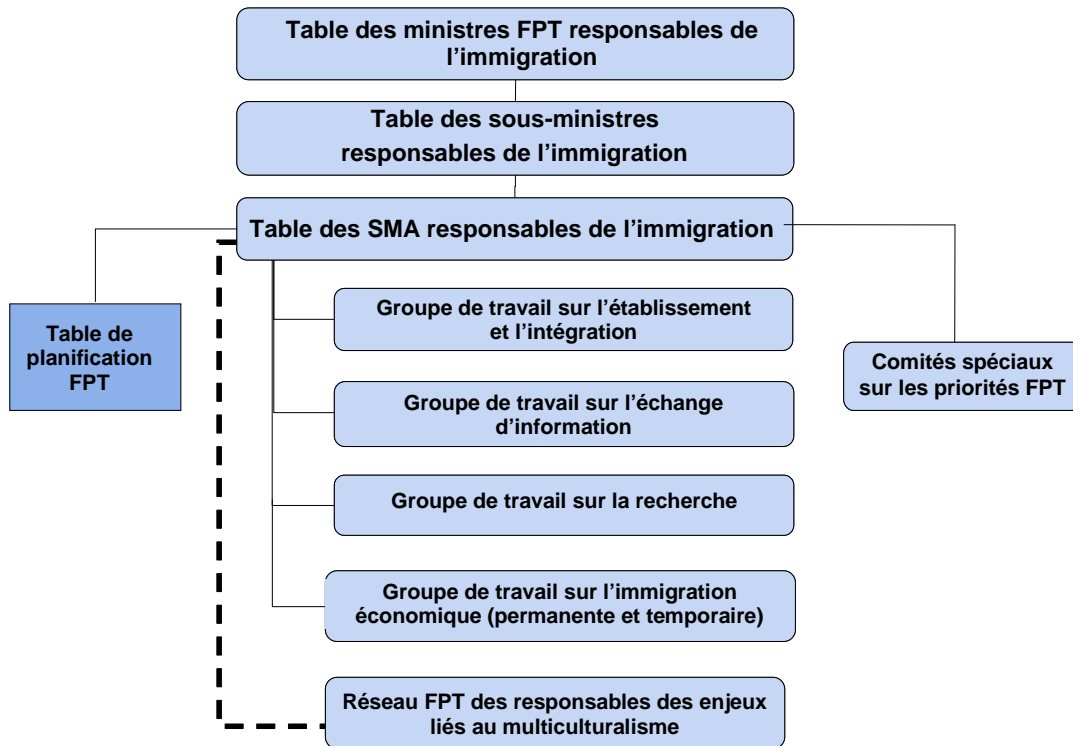
<sup>7</sup> Source : Accords Canada PT en matière d'immigration.

<sup>8</sup> Source : Accords Canada PT en matière d'immigration.

#### 1.1.4. Gouvernance du Programme des candidats des provinces

En plus des rôles et responsabilités se rapportant spécifiquement au PCP et exposés à la section 1.1.3, la gouvernance globale du PCP est intégrée à la structure de gouvernance FPT générale de CIC pour l'immigration (figure 1-1).

Figure 1-1: Structure de gouvernance FPT en matière d'immigration



Afin de faciliter l'échange d'information sur des aspects précis de l'immigration et de l'intégration, quatre groupes de travail FPT ont été mis sur pied et se rencontrent chaque année ou chaque semestre. L'un d'eux, le Groupe de travail sur l'immigration économique, est le principal mécanisme d'orientation pour le PCP. Il s'agit d'un forum multilatéral qu'utilisent les gouvernements FPT pour discuter des questions stratégiques et opérationnelles à mesure qu'elles surgissent, et pour échanger de l'information sur les politiques, les programmes, la recherche et d'autres questions d'intérêt mutuel, telles que le PCP, les gens d'affaires immigrants, les travailleurs étrangers temporaires et la promotion et le recrutement de ces groupes.

## 1.2. Organisation du rapport

Ce rapport comporte cinq sections :

- 1 - Introduction
- 2 - Description de l'évaluation et méthodologie;
- 3 - Programme et profil des candidats des provinces;
- 4 - Résultats;
- 5 - Conclusions et recommandations.

Dans la section 4, les résultats sont présentées selon les aspects de la pertinence et du rendement. Le rapport est structuré selon l'enjeu principal, plutôt que selon la question d'évaluation. À l'appendice A, on trouve un tableau de concordance entre les sections et sous-sections, les questions d'évaluation et les indicateurs.

Lorsque des éléments probants d'ordre qualitatif sont présentés, nous utilisons l'échelle suivante dans le rapport pour indiquer le poids relatif des réponses pour chacun des groupes de répondants.

Tous	Les résultats reflètent les vues et les opinions de 100 % des informateurs principaux au sein du groupe;
Majorité/plupart	Les résultats reflètent les vues et opinions d'au moins 75 %, mais de moins de 100 % des informateurs principaux au sein du groupe;
Beaucoup	Les résultats reflètent les vues et opinions d'au moins 50 %, mais de moins de 75 % des informateurs principaux au sein du groupe;
Certains	Les résultats reflètent les vues et opinions d'au moins 25 %, mais de moins de 50 % des informateurs principaux au sein du groupe;
Peu	Les résultats reflètent les vues et opinions d'au moins deux répondants, mais de moins de 25 % des informateurs principaux au sein du groupe.

## 2. Description de l'évaluation et méthodologie

### 2.1. Objectifs de l'évaluation

Conformément à la Politique sur l'évaluation de 2009 du Conseil du Trésor, l'objectif de cette évaluation était d'examiner la pertinence et le rendement du Programme des candidats des provinces (PCP) de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Nous avons évalué la pertinence du Programme en tenant compte des aspects suivants : a) besoin continu; b) conformité aux objectifs et priorités du gouvernement; c) cohérence et uniformité en ce qui a trait aux rôles et aux responsabilités du gouvernement fédéral. Nous avons évalué le rendement du Programme en tenant compte des résultats sur les plans suivants : a) efficacité et b) efficience et économie. CIC a établi treize questions afin de répondre aux deux thèmes globaux de l'évaluation (tableau 2-1).

Cette évaluation a également permis de recueillir des renseignements en vue de créer un profil du Programme qui tienne lieu de description de son fonctionnement pour chaque province et territoire participant. Ce profil décrit brièvement les volets individuels, les mécanismes de surveillance et de responsabilisation ainsi que l'approche utilisée par les PT pour déterminer leurs besoins en matière de candidats. En donnant ainsi un aperçu du programme de candidats de chaque province et territoire, on est mieux à même de saisir le fonctionnement du PCP national.

Tableau 2-1 : Thèmes d'évaluation et questions

Thème d'évaluation	Question d'évaluation
Pertinence du Programme	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Existe-t-il au Canada un besoin continu pour le Programme des candidats des provinces?<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Est ce que d'autres programmes d'immigration économique de CIC (Programme des travailleurs qualifiés [fédéral]) répondent aux besoins permanents des PT en matière d'immigration économique?</li><li>▪ En l'absence d'un programme des candidats, comment les PT pourraient-ils répondre à leurs besoins en matière d'immigration économique?</li></ul></li><li>2. Le PCP est-il conforme aux priorités de CIC et du gouvernement du Canada?</li><li>3. Le rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la prestation du PCP est-il correctement défini et convenable?<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Quelles sont les autorisations légales régissant le Programme?</li></ul></li></ol>
Rendement du Programme	<ol style="list-style-type: none"><li>4. Quels sont les objectifs des PT et sont-ils atteints à la faveur du PCP?<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ces objectifs ont-ils changé au fil du temps?</li><li>▪ Sont-ils conformes aux objectifs globaux du programme fédéral?</li></ul></li><li>5. Les partenariats et mécanismes de consultation fédéraux-provinciaux/territoriaux sont ils efficaces?<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Est-ce que les règlements et les composantes des politiques et programmes rendent compte des consultations menées entre les partenaires?</li></ul></li><li>6. Sur quoi les PT se fondent-ils pour déterminer leurs besoins en candidats?<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les PT recourent-ils au PCP pour répondre à leurs besoins économiques en se fondant sur une stratégie du marché du travail plus large?</li></ul></li><li>7. CIC prend il ses décisions promptement, de manière cohérente et transparente?</li><li>8. Dans quelle mesure CIC et les PT sont-ils capables d'assurer la reddition des comptes et l'intégrité?<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une réglementation fédérale plus large devrait-elle être promulguée?</li></ul></li><li>9. Que font les PT pour déterminer les candidats, les attirer et les maintenir?<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les candidats élisent-ils domicile dans la province ou le territoire par lequel ils ont été désignés?</li><li>▪ Pendant combien de temps demeurent-ils dans la province ou le territoire qui les a</li></ul></li></ol>

Thème d'évaluation	Question d'évaluation
	<p>désignés? Où vont-ils et pourquoi?</p> <p>10. Dans quelle mesure les candidats réussissent-ils leur établissement économique?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amrcent-ils leurs activités économiques prévues après leur arrivée?</li> </ul> <p>11. Dans quelle mesure le Programme des candidats des provinces contribue-t-il à la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire?</p> <p>12. Quels programmes et pratiques exemplaires en vigueur dans d'autres endroits pourraient améliorer la conception du Programme et favoriser encore davantage l'atteinte de ses objectifs?</p> <p>13. Quelles sont les contributions en ressources de CIC et des PT au Programme?</p>

## 2.2. Méthodologie

La période visée par l'évaluation allait de 2005 à 2009. Une partie de l'analyse a toutefois utilisé la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), qui englobe les candidats des PT qui se sont établis de 2000 à 2008.

La collecte de données s'est déroulée de novembre 2010 à mai 2011; les instruments sont présentés dans une annexe technique, disponible sous pli distinct.

À moins d'indications contraires, les données d'évaluation fournies concernant la population de candidats des PT portent toujours sur les demandeurs principaux. De façon analogue et à des fins de comparaison, les données sur les autres programmes économiques sont toujours présentées pour les demandeurs principaux. À noter qu'aucune donnée sur les époux et les personnes à charge n'a été prise en compte dans la présente évaluation.

### 2.2.1. Examen de la documentation

L'examen de la documentation a fourni des éléments probants pour la plupart des questions d'évaluation. Les types de documents clés suivants ont été examinés :

- Information sur le Programme et renseignements généraux, y compris aperçus et profils des PT et liens vers les sites Web pertinents;
- Procès-verbaux des réunions du Groupe de travail sur l'immigration économique tenues de 2005 à 2010;
- Information sur d'autres programmes fédéraux d'immigration économique, y compris le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) [PTQF], le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme des travailleurs qualifiés du Québec<sup>9</sup> ;
- Autres évaluations (menées à l'échelle provinciale ou territoriale), analyses ou examens du PCP, y compris les vérifications du Bureau du vérificateur général (BVG) et des PT, ainsi que d'autres documents de recherche.

Une liste des documents est présentée dans l'appendice technique B, joint sous pli distinct.

---

<sup>9</sup> On a demandé des renseignements supplémentaires sur ce programme à l'occasion d'une entrevue menée auprès d'un représentant du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.



### 2.2.2. Entrevues auprès des informateurs principaux

Des entrevues auprès d'informateurs principaux ont été menées afin de répondre à toutes les questions d'évaluation. Une proportion importante de ces entrevues ont été menées en personne, et bon nombre à l'occasion d'une visite sur place dans chaque province et territoire administrant un programme de candidats<sup>10</sup>.

Au total, 132 entrevues ont été menées auprès de 197 personnes, ventilées de la façon suivante selon le type de répondant (voir le tableau 2-2) :

- Personnel de l'administration centrale de CIC (n=5 entrevues auprès de 6 personnes), y compris des employés et des cadres supérieurs responsables du Programme à CIC;
- Personnel et gestionnaires des bureaux régionaux et locaux de CIC (n=13 entrevues auprès de 17 personnes), représentant les quatre régions visées par le PCP, de même que le Québec;
- Représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux (n=41 entrevues auprès de 83 personnes), y compris des représentants de chaque province et territoire (où une combinaison de personnes aptes à parler du point de vue de l'immigration de même que du point de vue de la stratégie du marché du travail a été cherchée), et un représentant de la province de Québec<sup>11</sup> à qui nous avons demandé de décrire comment les immigrants économiques destinés à s'établir au Québec étaient sélectionnés;
- Représentants de groupes d'intervenants externes à l'échelle nationale ou provinciale/territoriale (n=53 entrevues menées auprès de 71 personnes), y compris des associations industrielles, fédérations du travail, conseils sectoriels, syndicats, organismes de réglementation nationaux et provinciaux/territoriaux, et associations d'employeurs pertinents, de même que quelques agents d'immigration, intermédiaires, avocats et consultants en immigration;
- Représentants des bureaux des visas de CIC (n=20), soit en totalité des gestionnaires du programme d'immigration (GPI), interviewés après le sondage auprès des bureaux des visas (voir ci-dessous).

Tableau 2-2 : Entrevues menées auprès des informateurs principaux selon le type de répondant

Organisation, province ou territoire	AC de CIC	Personnel local/régional de CIC	Bureaux des visas de CIC	Intervenants	Personnel des PT
AC/Région internationale	6		20		
Yukon		3		5	8
Colombie-Britannique				7	7
Territoires du Nord-Ouest		4		1	5
Alberta				2	6

<sup>10</sup> À l'exception des Territoires du Nord-Ouest où des entrevues téléphoniques ont été menées au lieu d'une visite sur place en raison du petit nombre de personnes pouvant être interrogées, puisque le programme en était aux premières étapes de sa mise en œuvre.

<sup>11</sup> À noter que le Québec n'a pas été visé par l'évaluation puisqu'il n'a pas recours au Programme des candidats des provinces. Selon l'Accord Canada-Québec en matière d'immigration, le Québec assume seul la responsabilité de ses programmes de sélection des immigrants.

Organisation, province ou territoire	AC de CIC	Personnel local/régional de CIC	Bureaux des visas de CIC	Intervenants	Personnel des PT
Saskatchewan				4	5
Manitoba				11	7
Ontario		2		1	7
Québec		1			1
Nouveau-Brunswick				10	7
Nouvelle-Écosse				20	11
Île-du-Prince-Édouard		7		8	12
Terre-Neuve-et-Labrador				2	7
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>71</b>	<b>83</b>

### 2.2.3. Examen des données administratives/analyse statistique

La principale source de données administratives était le Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) et la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Le SSOBL est un système de CIC qui renferme de l'information sur l'admission des immigrants au Canada. L'analyse des données du SSOBL a fourni de l'information détaillée sur le profil de 33 723 demandeurs principaux (DP) du PCP pour les années d'admission 2005 à 2009. Cette analyse pouvait être menée selon la province ou le territoire de désignation, mais non selon le volet des programmes puisque l'information sur le volet n'est pas saisie dans la base de données du SSOBL<sup>12</sup>.

La BDIM est une base de données gérée par Statistique Canada au nom d'un consortium fédéral-provincial dirigé par CIC. Elle relie les dossiers du SSOBL aux dossiers fiscaux de l'Agence du revenu du Canada (principalement les données que l'on trouve sur la Déclaration T1 générale). Il s'agit d'une base de données des déclarants qui renferme de l'information sur tous les immigrants admis au Canada depuis 1980 qui ont produit au moins une déclaration de revenus. L'analyse menée aux fins de cette évaluation se fondait sur l'ensemble des DP du PCP pour les années d'admission 2000 à 2008<sup>13</sup>, lequel totalise 21 715 personnes.

Tableau 2-3 : Nombre et pourcentage de candidats (DP) dans la BDIM pour les années d'admission 2000 à 2008, selon la province ou le territoire

Province ou territoire	Nombre (n)	Pourcentage (%)
Yukon	-	-
Colombie-Britannique	2 975	13,8
Territoires du Nord-Ouest	-	-
Alberta	1 975	9,2
Saskatchewan	2 065	9,6

<sup>12</sup> L'information selon le volet du programme de candidats est recueillie par les PT.

<sup>13</sup> Des données sont disponibles jusqu'à 2008 seulement puisque l'information sur les déclarations de revenus n'était pas disponible pour les années ultérieures en raison du décalage entre la fin de l'année civile, la production des déclarations de revenus et le traitement par l'ARC.

Province ou territoire	Nombre (n)	Pourcentage (%)
Manitoba	11 515	53,4
Ontario	45	0,2
Nouveau-Brunswick	1 065	4,9
Nouvelle-Écosse	785	3,6
Île-du-Prince-Édouard	885	4,1
Terre-Neuve-et-Labrador	255	1,2
<b>Total</b>	<b>21 565<sup>14</sup></b>	<b>100,0</b>

Nous avons utilisé la BDIM pour évaluer un certain nombre de questions se rapportant aux résultats économiques, au rétention, et à la mobilité des CP. Dans l'analyse, nous avons tenu compte des revenus d'emploi, du travail indépendant, de l'assurance-emploi et des prestations d'aide sociale. L'analyse des résultats obtenus par les DP s'est fondée sur des tables à deux variables de grande envergure de même que sur des modèles de régression. Aux fins de l'analyse, tous les revenus ont été rajustés au moyen de l'Indice des prix à la consommation (IPC) afin de tenir compte de l'inflation<sup>15</sup>. Nous avons ainsi pu comparer les revenus pour différentes années.

#### 2.2.4. Groupes de discussion avec des candidats

Des groupes de discussion ont été tenus avec des candidats afin de parvenir à une compréhension approfondie des résultats qu'obtiennent les clients. En tout, 14 groupes de discussion ont été organisés auprès de 122 candidats, comme il est décrit dans le tableau 2-4.

Tableau 2-4 : Groupes de discussion tenus selon la province ou le territoire

Province ou territoire	Nombre de groupes de discussion	Nombre de candidats (total)
Yukon	1	3
Colombie-Britannique	1	6
Territoires du Nord-Ouest <sup>16</sup>	-	-
Alberta	2	14
Saskatchewan	2	16
Manitoba	2	25
Ontario <sup>17</sup>	-	-
Nouveau-Brunswick	1	8
Nouvelle-Écosse	2	16
Île-du-Prince-Édouard	2	29

<sup>14</sup> Cette différence avec le total mentionné ci-dessus de 21,715 est attribuable à la catégorie « non indiqué » dans la province ou le territoire de désignation ainsi qu'à l'arrondissement.

<sup>15</sup> Nous avons converti tous les revenus en prenant l'année 2007 comme base.

<sup>16</sup> Aucun groupe de discussion ne s'est réuni dans les Territoires du Nord-Ouest, parce qu'aucun candidat ne s'y était jusque-là encore établi.

<sup>17</sup> Aucun groupe de discussion ne s'est réuni en Ontario, parce que la province n'a pas fourni de noms de participants éventuels.

Province ou territoire	Nombre de groupes de discussion	Nombre de candidats (total)
Terre-Neuve-et-Labrador	1	5
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>122</b>

Tous les groupes de discussion, sauf un, ont été organisés par les représentants des PT. Chaque groupe s'est réuni environ pendant deux heures et les participants se sont vu remettre des honoraires de 50 \$ pour leur participation et pour couvrir les coûts qu'ils ont éventuellement dû supporter pour participer au groupe de discussion.

### 2.2.5. Entrevues auprès des employeurs

En tout, 67 entrevues – soit 14 en personne à l'occasion de visites sur place, et 53 au téléphone – ont été menées auprès d'employeurs qui ont été désignés avec le concours des PT. Parmi les 67 entrevues, dix ont été menées auprès d'employeurs « d'envergure », définis comme étant ceux qui comptent plus de 10 000 employés au Canada. Dans le tableau 2-5, on trouve la ventilation des employeurs interviewés par province et territoire.

Tableau 2-5 : Entrevues menées auprès d'employeurs selon la province ou territoire

Province ou territoire	Nombre d'entrevues
Yukon	5*
Colombie-Britannique	8
Territoires du Nord-Ouest	0
Alberta	13
Saskatchewan	10
Manitoba	13
Ontario	5
Nouveau-Brunswick	2
Nouvelle-Écosse	4
Île-du-Prince-Édouard	1
Terre-Neuve-et-Labrador	4
<b>Total</b>	<b>67</b>

\* À noter que l'une de ces entrevues était en fait un groupe de discussion réunissant cinq employeurs.

Des employeurs d'un large éventail de secteurs de l'économie ont été interviewés, le plus grand nombre appartenant aux secteurs suivants :

- Soins de santé et aide sociale (n=11);
- Production, usinage et fabrication (n=8);
- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (n=8);
- Services professionnels, scientifiques et techniques (n=6);
- Services d'hébergement et d'alimentation (n=6);

- Transformation et emballage des viandes (n=6).

Les employeurs interviewés avaient embauché des candidats des PT aux niveaux de compétence les plus divers, y compris au niveau A de la Classification nationale des professions<sup>18</sup> (CNP) du Canada, où les professions exigent habituellement des études universitaires (n=27), au niveau B de la CNP, où les professions exigent habituellement des études collégiales ou une formation d'apprenti (n=25), au niveau C de la CNP, où les professions exigent habituellement des études secondaires ou une formation propre à l'emploi (n=21), et au niveau D de la CNP, où les professions exigent habituellement une courte démonstration ou une formation en cours d'emploi (n=14). Seuls cinq employeurs interviewés avaient embauché des CP correspondant au niveau 0 de la CNP, soit pour des postes de gestion.

### 2.2.6. Sondage auprès des candidats des PT

Un sondage auprès des candidats des PT a été mené d'avril à juin 2011. Avant le sondage, CIC avait envoyé, à tous les demandeurs principaux (environ 33 000) à avoir été admis de 2005 à 2009, une lettre visant à obtenir leur consentement à participer au sondage. Des 4 894 formulaires retournés, 4 316 comportaient une signature de consentement et parmi ceux-ci, 4 065 contenaient des coordonnées utilisables.

Le sondage a été réalisé au moyen d'une méthode hybride comportant entrevues en ligne et entrevues téléphoniques; les 2 357 demandeurs principaux à avoir fourni une adresse courriel ont reçu un courriel les invitant à participer au sondage en ligne, alors que les autres répondants ont été joints par téléphone. Au total, 2 655 formulaires de sondage ont été remplis (1 932 en ligne et 723 au téléphone). Pour les questions où la plupart des répondants ont fourni une réponse, l'erreur d'échantillonnage était d'environ +/- 1,9 %, selon un intervalle de confiance de 95 %.

Nous avons calculé le taux de réponse en divisant le nombre de personnes ayant répondu au sondage dans le délai imparti par le total des participants (c.-à-d. les personnes qui ont donné leur consentement et fourni des coordonnées valides). Selon cette approche, le taux de réponse au sondage auprès des CP est de 65 %.

**Tableau 2-6 : Nombre et pourcentage de personnes ayant répondu au sondage selon la province ou le territoire**

Province ou territoire	Dénombrement (n)	Pourcentage (%)
Yukon	-	-
Colombie-Britannique	522	19,7
Territoires du Nord-Ouest	-	-
Alberta	558	21,0
Saskatchewan	338	12,7
Manitoba	869	32,7
Ontario	16	0,6

<sup>18</sup> La Classification nationale des professions du Canada (CNP) est le cadre normalisé reconnu à l'échelle du Canada pour classer et décrire les professions au sein de l'économie du pays. En structurant plus de 30 000 titres de poste ou appellations d'emploi autour de 520 descriptions de groupes professionnels, le système de référence de la CNP sert de fondement aux statistiques du marché du travail canadien et à l'information sur les carrières.

Province ou territoire	Dénombrement (n)	Pourcentage (%)
Nouveau-Brunswick	125	4,7
Nouvelle-Écosse	133	5,0
Île-du-Prince-Édouard	67	2,5
Terre-Neuve-et-Labrador	27	1,0
<b>Total</b>	<b>2 655</b>	<b>100,0</b>

L'entrevue pouvait être menée en français ou en anglais ou dans l'une de cinq langues choisies parce qu'il s'agissait des cinq principales langues parlées par les CP (selon le SSOBL). La répartition des répondants selon ces langues est indiquée dans le tableau 2-7.

**Tableau 2-7 : Langue dans laquelle les participants ont répondu au sondage**

	Dénombrement (n)	Pourcentage (%)
Anglais	2 237	84,3
Français	33	1,2
Espagnol	47	1,8
Allemand	70	2,6
Mandarin	93	3,5
Tagalog	94	3,5
Coréen	81	3,1
<b>Total</b>	<b>2 655</b>	<b>100,0</b>

Nous avons pondéré les données du sondage à partir du profil de données du SSOBL pour la population des candidats des PT afin de tenir compte des caractéristiques connues de la population. Nous avons pondéré les données selon la province de désignation, l'année d'admission, le type de compétence de la profession envisagée, l'âge, le niveau d'instruction et la langue. Dans les appendices techniques, on trouve une comparaison du profil pondéré des répondants au sondage selon ces variables avec le profil de la population des candidats des PT dans la base de données du SSOBL. De plus, nous avons comparé le niveau de compétence attribué dans la CNP à la profession envisagée par les CP, indiquée dans le SSOBL, au niveau de compétence de l'emploi réel obtenu d'après le sondage.

### 2.2.7. Sondage auprès des bureaux des visas

Un sondage auprès des gestionnaires et des agents de visa dans les bureaux canadiens des visas à l'étranger (BCVE) a été mené d'avril à juin 2011. Les coordonnées de personnes-ressources ont été fournies pour les 48 bureaux des visas traitant les demandes des CP. Nous avons envoyé une invitation par courriel aux gestionnaires du programme d'immigration (GPI), à qui nous avons demandé d'acheminer l'invitation aux agents des visas de leur bureau chargés de traiter les demandes du PCP. Au total, il y a eu 62 répondants au sondage répartis entre 36 bureaux, ce qui représente un taux de couverture de 75 % (36 bureaux sur 48). Nous n'avons pas pu calculer le taux de réponse pour la population d'agents des visas de CIC ayant participé au traitement des demandes des CP, puisque nous ne connaissions pas le nombre total de personnes à qui une invitation a été envoyée, les gestionnaires ayant distribué les questionnaires à un nombre inconnu

d'agents des visas. De plus, le nombre total d'agents des visas qui traitent les demandes des CP dans l'ensemble du réseau est aussi inconnu.

### 2.3. Étendue et limites

**Comme il s'agit d'une évaluation fédérale, le but n'était pas d'évaluer le programme des candidats d'une province ou d'un territoire donné.**

Il incombe aux PT d'exercer une surveillance quant à leur programme, et ils sont les mieux placés pour évaluer les conditions particulières dans lesquelles ils exploitent leur programme. Compte tenu du rôle qu'assume CIC à l'égard du PCP, cette évaluation fédérale portait sur le PCP d'un point de vue national. Il aurait été difficile dans le cadre d'une évaluation fédérale d'analyser les programmes à l'échelle provinciale ou territoriale tout en brossant un portrait du PCP à l'échelle nationale.

À noter que les programmes de candidats des PT varient eu égard à la maturité et aux stratégies fondées sur les besoins particuliers du marché du travail, les facteurs externes et les influences éventuelles étant fort différents. Ainsi, les résultats obtenus selon la province ou le territoire ne sont pas toujours comparables et ils doivent être situés dans leur contexte propre. Nous incluons dans la présente évaluation des profils provinciaux pour décrire – dans la mesure du possible – les particularités du fonctionnement du Programme dans chaque province ou territoire.

**L'évaluation se concentre sur les demandeurs principaux et ne vise pas les époux ni les personnes à charge.**

Les PT désignent les CP selon leur aptitude à répondre à des besoins précis, et c'est pourquoi l'évaluation s'est concentrée sur la mesure dans laquelle les candidats sélectionnés pour ces motifs avaient réussi au Canada. Sans minimiser l'apport des époux et des personnes à charge pour le Canada et leur province ou territoire d'adoption, nous devons axer notre analyse sur les demandeurs principaux puisque aucune information n'était disponible dans la BDIM sur les revenus du ménage, ce qui rendait impossible toute évaluation des résultats économiques des CP du point de vue de la famille.

Dans l'examen des résultats de l'évaluation, il faut tenir compte de diverses difficultés et limites auxquelles nous nous sommes heurtés. Ces limites, leurs incidences possibles sur l'analyse et les mesures d'atténuation font l'objet d'une discussion ci-dessous.

**Étant donné la nature de la population et du programme à l'étude, il est difficile de trouver une population et un programme pertinents par rapport auxquels on peut établir des comparaisons valides.**

Il est difficile de déterminer un groupe témoin auquel confronter les résultats qu'obtient la population de candidats des PT. Les natifs du Canada représentent une population qui aurait pu être utilisée afin d'établir des comparaisons, mais le fait qu'ils en soient à différentes étapes de leur carrière par rapport aux CP, qui font tout juste leur entrée sur le marché du travail, rend la comparaison boiteuse. La répartition de ces deux groupes en fonction des niveaux d'instruction et des professions peut également différer, ce qui rend toute comparaison difficile. Ajoutons à cela le fait que les CP ne bénéficient pas des mêmes types de réseaux sociaux et ne possèdent pas le même degré de connaissance du marché du travail local. Une comparaison des résultats des CP

entre les différentes provinces a été établie, bien que les écarts ne puissent pas nécessairement être attribués aux différences entre les programmes de CP : les conditions économiques varient selon la province, de même que la diffusion des professions des CP admis dans chaque province. Lorsque cela s'avérait pertinent, nous avons comparé les résultats des CP à ceux des autres immigrants économiques sélectionnés par le gouvernement fédéral, mais la comparaison avec d'autres catégories d'immigration économique, en ce qui a trait aux coûts de fonctionnement des programmes, était limitée du fait qu'une partie du traitement des dossiers de CP est effectuée par la province ou le territoire, par opposition aux autres programmes d'immigration où le traitement est effectué en entier par CIC.

**L'information selon le volet des programmes de candidats n'est recueillie que par les PT, et ce, d'une manière non uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre, ce qui limite la capacité de l'évaluation de dresser un portrait global des candidats des PT selon le volet.**

Aucun mécanisme n'a été établi à l'échelle nationale pour recueillir des données sur les volets et en rendre compte pour la période visée par l'évaluation. Seuls les PT disposaient d'information sur les CP ventilée selon les volets de leurs programmes. Par conséquent, en l'absence d'information uniforme et cohérente pour toutes les provinces et tous les territoires, l'évaluation ne peut dresser un portrait global des CP selon le volet. Cette limite avait été anticipée dès l'étape de conception de l'évaluation et nous avons alors repéré un certain nombre d'autres sources aptes à fournir une partie de l'information manquante. La Région internationale tient notamment de l'information détaillée sur les demandes. Le sondage auprès des CP offre en outre certaines données quantitatives pour chaque volet, puisqu'on demandait aux répondants d'indiquer le volet du programme de CP au titre duquel ils avaient présenté leur demande. La mesure selon laquelle la ventilation des répondants au sondage selon le volet reflète fidèlement l'ensemble de la population de CP n'est toutefois pas connue et nous n'avons pas pu pondérer les données selon le volet. De plus, il n'existe aucun moyen de valider l'information se rapportant au volet déclaré par les CP dans le sondage.

**Les sources de données et les périodes visées par l'information se rapportant aux résultats des candidats des PT sont multiples, ce qui signifie que les résultats, tels que le taux d'emploi et de revenus, sont mesurés en fonction d'un éventail d'étalons.**

Afin de surmonter cette limite, nous nous en sommes remis à la BDIM comme principale source d'information pour les résultats économiques des CP, puisqu'il s'agit des données disponibles les plus rigoureuses à cet égard. L'information sur les résultats provenant de la BDIM n'est disponible que jusqu'en 2008, qui est l'année d'imposition la plus récente dans le système. Le décalage temporel de cette source a, au besoin, été comblé par le sondage auprès des CP et d'autres données. Comme la BDIM n'offre pas de ventilation selon les volets des programmes de candidats, cette information a également été tirée du sondage auprès des CP, où l'on demandait aux répondants d'indiquer le volet au titre duquel ils avaient présenté leur demande. Dans l'ensemble, les sources d'information sont clairement citées tout au long du rapport, de sorte que l'on peut tenir compte des limites, et les éléments de corroboration provenant de sources multiples sont également présentés afin d'étayer les résultats.



### **Il peut y avoir des biais dans le sondage auprès des candidats.**

Le sondage auprès des CP est quelque peu limité comme outil pour évaluer les résultats qu'obtiennent les CP, puisque ses répondants sont les CP avec lesquels nous avons pu communiquer à leur plus récente adresse au dossier de CIC, ce qui pourrait avoir pour effet de biaiser l'échantillonnage en faveur de ceux qui sont demeurés dans la province et le territoire de désignation, et créer une surestimation des taux de rétention<sup>19</sup>. Autre limite du sondage, il n'était pas accessible aux CP ne parlant aucune des sept langues dans lesquelles il a été réalisé. Cette limite est toutefois probablement atténuée du fait que les sept langues dans lesquelles le sondage était offert représentent 64 % de l'ensemble des CP.

### **Les répondants parmi les employeurs et les groupes de discussion n'ont pas été déterminés de manière aléatoire.**

Cela peut introduire un biais en faveur de ceux qui ont eu une expérience positive du PCP, les inclinant à exprimer des opinions favorables à l'endroit du Programme. Cette limite avait été entrevue dès l'étape de la conception et deux stratégies d'atténuation ont été appliquées : les représentants des PT se sont vu communiquer des critères et lignes directrices concernant les informateurs principaux et les participants aux groupes de discussion, accompagnés de guides d'entrevue et de protocoles normalisés, le tout dans le but d'assurer l'uniformité; et les évaluateurs ont pu communiquer avec d'autres organismes d'intervenants clés qui, à leur avis, pouvaient présenter d'autres points de vue.

---

<sup>19</sup> Les taux de rétention estimés au moyen du sondage auprès des candidats sont plus élevés que ce qu'indique l'analyse des données de la BDIM. Pour plus de détails sur les taux de rétention, fondés sur la BDIM et l'analyse du sondage auprès des candidats, voir la section 4.2.3.1.

### 3. Profil des programmes et des candidats

#### 3.1. Profil des programmes de candidats d'un bout à l'autre du Canada

À l'heure actuelle, 11 programmes de candidats sont en vigueur d'un bout à l'autre du Canada. L'équipe d'évaluation a dressé un profil descriptif de chacun de ces programmes à la lumière de documents fournis par CIC et les gouvernements des PT, de données administratives fournies par les représentants des programmes des PT ou par le personnel de CIC, et d'entrevues menées auprès d'intervenants des programmes à l'occasion d'une visite sur place dans chaque province et territoire. Ces éléments probants ont été utilisés pour effectuer l'analyse qui suit. Des profils provinciaux complets sont disponibles dans les appendices des PT fournis sous pli distinct.

##### 3.1.1. Aperçu des programmes de candidats des PT

Afin de mettre en place un programme de candidats fonctionnel, chaque province et territoire est tenu de signer une entente sur les candidats avec CIC<sup>20</sup>. En 1996, le Manitoba a été la première province à signer une telle entente. Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador ont été en 1999 les premières provinces à mettre en œuvre des programmes de candidats. Les Territoires du Nord-Ouest ont signé une entente plus récemment, en 2009, et ont par conséquent le plus récent programme de candidats. Les détails quant à l'année d'établissement du programme de chaque province ou territoire sont fournis dans le tableau 3-1 ci-dessous.

Tableau 3-1 : Mise en œuvre des programmes de candidats dans les PT

Province ou territoire	Date de la première entente sur les candidats signée	Début du programme de candidats dans la province ou le territoire
Terre-Neuve-et-Labrador	Le 1 <sup>er</sup> septembre 1999	1999
Nouveau-Brunswick	Le 22 février 1999	1999
Manitoba	Le 22 octobre 1996	1999
Île-du-Prince-Édouard	Le 29 mars 2001	2001
Saskatchewan	Le 16 mars 1998	2001
Colombie-Britannique	Le 19 avril 1998	2001
Alberta	Mars 2002	2002
Yukon	Avril 2001	2002
Nouvelle-Écosse	Le 27 août 2002	2003
Ontario	Le 21 novembre 2005	2007
Territoires du Nord-Ouest	Août 2009	2009

Dans la province ou le territoire, le programme de candidats est géré par le ministère du Travail, de l'Éducation ou de l'Immigration. Les volets particuliers des programmes se définissent par

<sup>20</sup> Ces ententes font l'objet de négociations et leurs conditions varient d'une province et d'un territoire à l'autre.

l'application de critères particuliers. Ainsi, plus de 50 volets de programme sont actuellement en vigueur dans les 11 PT.

Aux fins de l'analyse, les diverses itérations de programmes de candidats mises en œuvre dans l'ensemble des 11 PT sont réparties sous sept volets : travailleurs qualifiés; travailleurs semi-qualifiés; gens d'affaires; diplômés étrangers; liens familiaux; parrainage par la communauté; et recrutement stratégique. On trouve actuellement un volet travailleurs qualifiés dans toutes les provinces et dans tous les territoires, et la plupart (soit 7 sur 11) exigent une offre d'emploi. De plus, chaque province ou territoire a ou a déjà eu un volet gens d'affaires, mais certains ont mis fin au leur ou sont en train de le refondre : Terre-Neuve-et-Labrador a mis fin à son volet entrepreneurs en 2003 et à son volet investisseurs en 2007; l'Île-du-Prince-Édouard a mis fin à son volet partenaires en 2008 et à son volet entrepreneurs en 2010; et la Nouvelle-Écosse a fermé son volet investisseurs économiques en 2006, mais envisage de créer un volet propriétaires d'exploitation agricole/exploitants agricoles. Les huit autres PT disposent actuellement d'un volet gens d'affaires.

Les cinq autres volets (travailleurs semi-qualifiés; diplômés étrangers; liens familiaux; parrainage par la communauté; et recrutement stratégique) sont exploités en fonction des objectifs et besoins définis par la province ou le territoire – de manière à répondre aux besoins particuliers du marché du travail ou à favoriser la croissance démographique. À titre d'exemple, le volet parrainage par la communauté n'est en vigueur que dans les PT qui ont déterminé que le soutien de la croissance démographique était un objectif de leur programme de candidats<sup>21</sup>. De façon analogue, quatre PT ont mis en place un volet recrutement stratégique afin de cibler des professions précises où il y a une demande, comme la profession d'ingénieur en Alberta ou celle de professionnel de la santé en Colombie-Britannique.

De plus, comme les besoins du marché du travail et les besoins démographiques de chaque province ou territoire évoluent avec le temps, les volets offerts changent également. À titre d'exemple, la Saskatchewan a mis au point un volet recrutement stratégique pour les professionnels de la santé en 2002 et un autre volet pour les conducteurs de grand routier en 2004 afin de remédier à des pénuries précises de travailleurs. De façon analogue, le Manitoba a mis fin à son volet soutien communautaire trois ans après l'avoir adopté; les informateurs principaux ont toutefois laissé entendre pendant la visite sur place que le volet pourrait à nouveau être mis en œuvre si des groupes communautaires déterminaient dans l'avenir qu'un tel besoin existe. La date de début et de fin (s'il y a lieu) de chaque volet des programmes de candidats des PT est indiquée dans les appendices des PT, sous pli distinct.

De plus, la plupart des PT (soit 9 sur 11) exigent qu'un demandeur travaille dans leur territoire pendant une période minimale prescrite à la faveur d'un permis de travail temporaire, à titre de travailleur étranger temporaire (TET) ou de diplômé récent<sup>22</sup>, avant d'être admissible à certains volets du programme de candidats. De plus amples détails sont fournis dans les appendices des PT, sous pli distinct.

### **3.1.2. Méthodes utilisées par les PT pour attirer des immigrants**

Chaque province et territoire a un site Web consacré à son programme des candidats et la plupart des répondants des PT ont reconnu que le site Web était un important outil de promotion. De

---

<sup>21</sup> Bien que la Saskatchewan ait déterminé que la croissance démographique était un objectif de son programme, la province ne dispose pas d'un volet parrainage par la communauté.

<sup>22</sup> Remarque : Cette exigence ne s'applique qu'aux diplômés étrangers.

plus, bon nombre de PT sont présents à des salons de l'emploi et à des foires commerciales internationales afin d'attirer les travailleurs étrangers et de promouvoir leur programme des candidats. Bon nombre de PT travaillent directement avec des employeurs ou font le marketing direct de leur programme auprès d'employeurs (ils leur fournissent des outils et dispensent des conseils) et quelques PT font la promotion directe de leur programme de candidats auprès des étudiants par l'entremise des universités. Dans certaines provinces et certains territoires, les personnes interviewées ont mentionné que leur programme était également promu par des consultants en immigration. Enfin, trois PT font la promotion directe de leur programme sur les marchés francophones.

Environ 21 % des employeurs interviewés (n=14) ont indiqué avoir accompagné des représentants provinciaux ou territoriaux lors d'une mission internationale de recrutement. De plus, 9 % des employeurs (n=6) ont indiqué avoir communiqué de l'information concernant leur organisation à leur bureau provincial ou territorial des candidats afin qu'elle soit diffusée à l'occasion d'une foire internationale ou d'une activité de recrutement.

En plus de participer aux activités des PT afin de recruter des travailleurs à l'échelle internationale, bon nombre d'employeurs (n=28; 42 %) ont affirmé s'être rendus à l'étranger afin de faire eux-mêmes du recrutement, et certains (n=9; 13 %) ont dit avoir fait appel aux services d'une agence internationale de recrutement.

Nous avons également demandé à des employés des BCVE quel était leur rôle eu égard à la promotion du PCP. La plupart des personnes interviewées (16 de 20) ont indiqué ne pas promouvoir le Programme, soit parce qu'elles ne considéraient pas que cela faisait partie de leur rôle (n=10), soit parce qu'elles ne croyaient pas qu'il était nécessaire de le promouvoir (n=6). Les quelques répondants à promouvoir le PCP se rendent dans les salons de l'emploi et les foires de l'immigration, distribuent des documents de promotion au nom des PT à l'occasion de salons de l'emploi auxquels les PT ne peuvent assister, et aident les PT à donner des présentations dans les ambassades.

### **3.1.3. Tendances en matière de désignations, de demandes et d'admissions**

Entre la présentation d'une demande par les CP au PCP et l'octroi de la résidence permanente, plusieurs étapes interviennent. La première partie de ce processus incombe à la province ou au territoire, alors que la deuxième relève de CIC. Au départ, les CP doivent soumettre une demande à la province ou au territoire où ils ont l'intention de s'établir. La province ou le territoire évalue la demande en fonction des exigences de son programme et du volet pertinent et si le candidat satisfait aux exigences, la province ou le territoire délivre un certificat de désignation. Les dossiers sont ensuite soumis au BCVE compétent, à savoir celui responsable du dernier pays de résidence permanente du demandeur. Le nombre de demandes reçues dans l'ensemble des BCVE pour une année donnée devrait correspondre plus ou moins au nombre total de CP désignés par l'ensemble des PT<sup>23</sup>.

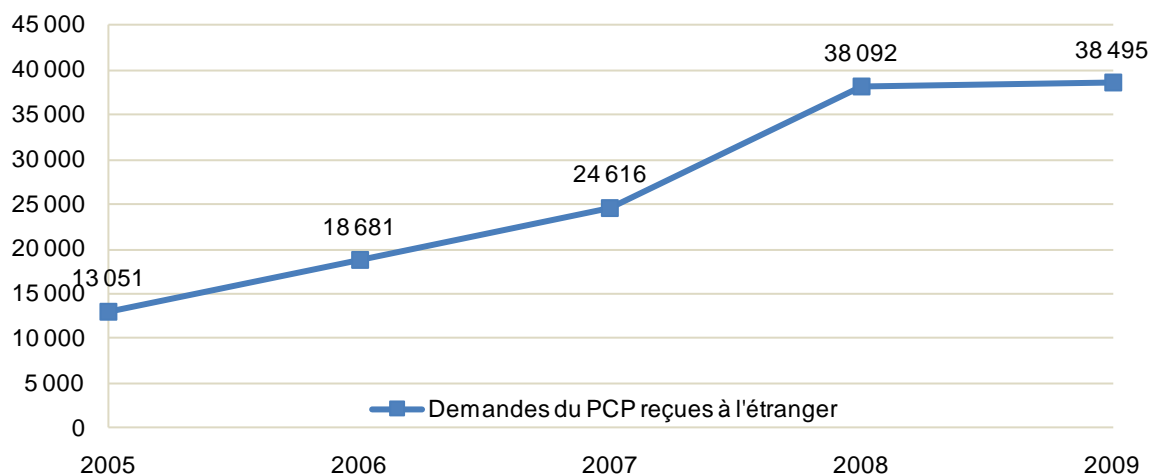
---

<sup>23</sup> Étant donné qu'il n'existe pas de données des PT qui puissent être comparées pour examiner le nombre de demandes et de désignations reçues par les PT, les données de la Région internationale de CIC ont dans la mesure du possible été utilisées pour analyser les tendances découlant des désignations et ainsi les demandes reçues par les BCVE. À noter également qu'il peut y avoir un certain décalage temporel entre le moment où un candidat reçoit un certificat de désignation et le moment où la demande est reçue par CIC. Par conséquent, le nombre de certificats de désignation délivrés au cours d'une année donnée n'est pas en corrélation directe avec le nombre de demandes reçues par CIC pour cette même année.

Une fois que CIC reçoit les demandes, il les traite et les évalue en fonction des exigences en matière d'établissement économique, puis il détermine l'admissibilité de chacun des CP. Les CP retenus se voient délivrer un visa qu'ils peuvent utiliser pour obtenir la résidence permanente.

De 2005 à 2009, le nombre total de demandes de CP<sup>24</sup> reçues par l'ensemble des BCVE a – année après année – augmenté. De façon plus précise, de 2006 à 2008, le nombre de demandes reçues a crû chaque année de 32 à 55 %; en 2009 toutefois, les BCVE ont reçu à peine 1 % de demandes de plus que l'année précédente. De plus amples détails sont fournis à la figure 3-1.

**Figure 3-1: Demandes (demandeurs principaux, époux et personnes à charge) reçues à l'étranger au titre du PCP**



Source : Données de la Région internationale de CIC

Quant à la région du monde d'où proviennent les demandes du PCP, il s'agissait principalement en 2008 de l'Asie-Pacifique (46,4 %), suivie par les Amériques (33,6 %); environ le cinquième des demandes provenaient de l'Europe (11,1 %) et de l'Afrique – Moyen-Orient (8,8 %). En 2009, près de la moitié de ces demandes (47,6 %) avaient pour origine les Amériques, où 7 BCVE de plus ont reçu des demandes (19 BCVE) comparativement à l'année précédente, tandis que toutes les autres régions du monde ont reçu de 14,4 à 45,5 % moins de demandes qu'en 2008. Les détails sont présentés dans le tableau 3-2.

**Tableau 3-2 : Demandes (personnes) reçues à l'étranger au titre du PCP, selon la région du monde**

Région du monde	Nombre de demandes reçues			
	2008	%	2009	%
Amériques	12 790	33,6 %	18 351	47,7 %
Asie-Pacifique	17 691	46,4 %	14 677	38,1 %
Europe	4 240	11,1 %	3 629	9,4 %
Afrique - Moyen-Orient	3 371	8,8 %	1 838	4,8 %
<b>Total - tous les bureaux à l'étranger</b>	<b>38 092</b>	<b>100 %</b>	<b>38 495</b>	<b>100 %</b>

Source : Données de la Région internationale de CIC

<sup>24</sup> Les demandes comprennent les demandeurs principaux et les personnes à charge.

Après qu'un candidat a reçu un visa et l'a présenté dans un point d'entrée du Canada, le candidat se voit accorder la résidence permanente et est considéré comme ayant été « admis » au Canada. Ainsi, le nombre d'admissions au cours d'une année donnée ne correspond pas nécessairement au nombre de CP désignés par les PT cette même année, puisque les CP n'arrivent pas nécessairement au Canada l'année même où ils ont été désignés, en raison des délais de traitement et du temps requis pour le déménagement au Canada. Aux fins de l'analyse, le nombre de « désignations totales » inclut par conséquent les désignations de 2005 à 2008, et le chiffre représentant les « admissions totales » inclut les admissions de 2006 à 2009 (tableau 3-3).

**Tableau 3-3 : Désignations totales et admissions totales**

	TOTAL		TOTAL pour l'analyse	
	Nombre de désignations <sup>25</sup> 2005-2009	Nombre d'admissions 2005-2009	Nombre de désignations <sup>26</sup> 2005-2008	Nombre d'admissions 2006-2009
<b>TOTAL - CANDIDATS</b> (Demandeurs principaux, époux, personnes à charge)	132 935	90 415	94 440	82 459

Source : Désignations : données de la Région internationale; admissions : données du SSOBL

Comme l'indiquent les données présentées, 87,3 % du nombre total de CP désignés de 2005 à 2008 ont été admis au Canada entre 2006 et 2009. Cela montre donc que le PCP réussit à attirer des immigrants au Canada et permet à ces personnes de devenir résidentes permanentes. Les CP restants (12,7 %) qui n'étaient pas encore admis en 2009 n'ont peut-être pas terminé le processus de demande au gouvernement fédéral ou ont peut-être décidé de ne pas venir au Canada<sup>27</sup>.

#### 3.1.4. Taux d'approbation

De 2005 à 2009, le taux d'approbation<sup>28</sup> pour les cas du PCP dans l'ensemble des BCVE a été d'environ 96 %<sup>29</sup>. À titre comparatif, pendant cette même période, les BCVE ont approuvé 67 % de l'ensemble des demandes de résidence permanente et 56 % de l'ensemble des demandes de résidence permanente relevant de la catégorie de l'immigration économique. Le taux d'approbation du PCP se compare le mieux à celui de la catégorie des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec, dont le taux d'approbation a été de 97 % pour la même période.

En ce qui concerne plus précisément l'immigration économique, seulement 50,1 % des cas de travailleurs qualifiés du volet fédéral (TQF)<sup>30</sup> ont été approuvés. Pour ce qui est des programmes

<sup>25</sup> Le nombre total de désignations est le nombre total de demandes reçues (cas) dans tous les BCVE pour la période spécifiée. Étant donné que cette information n'est pas disponible par « personne » de 2005 à 2009, les « cas » ont été utilisés.

<sup>26</sup> Le nombre total de désignations est le nombre total de demandes reçues (cas) dans tous les BCVE pour la période spécifiée. Étant donné que cette information n'est pas disponible par « personnes » de 2006 à 2009, les « cas » ont été utilisés.

<sup>27</sup> Certains demandeurs dont la demande d'immigration est acceptée et qui reçoivent un visa ne viennent jamais au Canada pendant la période de validité de leur visa. On désigne cela comme étant le taux de gaspillage.

<sup>28</sup> Les taux d'approbation renvoient à la proportion de demandes traitées par CIC à avoir été approuvées au cours d'une année donnée (c.-à-d., celles qui ont satisfait aux exigences du PCP pour ce qui est de l'établissement économique et de la détermination de l'admissibilité).

<sup>29</sup> Source : Données de la Région internationale de CIC.

<sup>30</sup> Cas de TQF non visés par le C-50 de 2005 à 2009, et visés par le C-50 en 2009; les TQF non visés par le C-50 sont ceux dont la demande a été reçue avant le 26 février 2008.

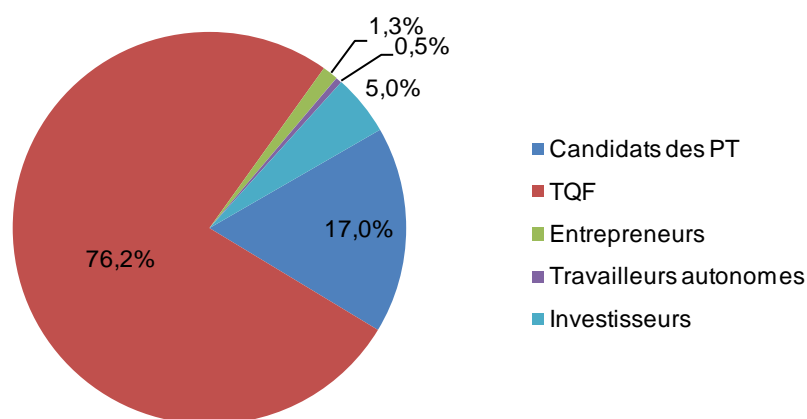
fédéraux d'immigration de gens d'affaires, 75,1 % des investisseurs ont été approuvés, suivis par les entrepreneurs à 41,5 % et par les travailleurs autonomes à 37,8 %. Le traitement des demandes pour la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) n'a commencé qu'en 2009; le taux d'approbation a été de 88 % pour cette année. Le fait que le taux d'approbation des CP ait été beaucoup plus élevé que le taux moyen pour la catégorie de l'immigration économique pour la période de 2005 à 2009 peut en grande partie être expliqué par le processus initial de demande, qui est géré par les PT : les PT effectuent un filtrage initial des demandes du PCP au moment de la sélection en vue de la désignation, tandis que CIC est chargé de déterminer l'admissibilité des CP et de la sélection finale fondée sur les critères liés à l'établissement économique. En revanche, CIC procède à l'ensemble du filtrage et du traitement des demandes pour les programmes d'immigration fédéraux.

### 3.1.5. Importance relative du PCP

#### *Comparaison avec les catégories d'immigration économique fédérales*

Nous avons examiné l'importance relative du PCP par rapport à quatre autres programmes d'immigration économique fédéraux : TQF; entrepreneurs; travailleurs autonomes; et investisseurs. Au total, 198 105 demandeurs principaux ont été admis au Canada de 2005 à 2009 à la faveur de ces cinq programmes d'immigration. Selon ce total, les demandeurs principaux du PCP ont représenté 17,0 % des immigrants admis (DP) pendant cette période. La figure 3-2 indique la proportion d'immigrants admis (de 2005 à 2009) qui sont venus au Canada à la faveur du PCP comparativement aux quatre autres programmes d'immigration fédéraux susmentionnés.

Figure 3-2: Taille relative du PCP par rapport aux programmes d'immigration économique fédéraux (2005-2009)



Source : Données du SSOBL

La part relative du PCP par rapport aux quatre autres programmes économiques examinés a toutefois augmenté au fil des ans : elle représentait 5,8 % des DP admis dans le cadre de ces programmes en 2005, mais 31,1 % en 2009.

#### *Importance du PCP pour les PT*

Les CP représentent une proportion importante des immigrants pour les PT. De 2005 à 2009, un plus grand nombre d'immigrants ont été admis comme demandeurs principaux dans le cadre du PCP à l'Île-du-Prince-Édouard (94,7 % de tous les immigrants admis dans la province), au

Nouveau-Brunswick (74,0 %), au Manitoba (91,1 %), en Saskatchewan (79,9 %) et au Yukon (56,5 %) que dans n'importe quelle des quatre autres catégories d'immigration. Pendant cette période, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont toutes deux accueilli environ 40 % de leurs immigrants dans le cadre du PCP.

Bien que la proportion relative de CP ayant été admis en Alberta et en Colombie-Britannique de 2005 à 2009 soit plus faible que celle observée dans les PT susmentionnés, ces deux provinces occupent néanmoins les troisième et quatrième rangs, respectivement, parmi les PT en ce qui concerne le nombre brut de CP qu'elles reçoivent (derrière le Manitoba et la Saskatchewan seulement). En revanche, l'Ontario a accueilli une très faible proportion de ses immigrants (1,2 %) à la faveur du PCP durant la période spécifiée. Les détails se rapportant à l'ensemble des PT sont présentés au tableau 3-4.

**Tableau 3-4 : Comparaison du PCP aux autres catégories d'immigration économique sélectionnées - années d'admission 2005 à 2009, demandeurs principaux seulement**

Province ou territoire	PCP		TOF		Entrepreneurs		Travailleurs autonomes		Investisseurs		TOTAL selon la province ou le territoire	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Terre-Neuve-et-Labrador	222	38,5	353	61,3	0	0,0	0	0,0	1	0,2	576	100,0
Île-du-Prince-Édouard	1 348	94,7	72	5,1	1	0,1	2	0,1	1	0,1	1 424	100,0
Nouvelle-Écosse	1 255	42,5	1 580	53,6	42	1,4	19	0,6	54	1,8	2 950	100,0
Nouveau-Brunswick	1 545	74,0	533	25,5	0	0,0	1	0,0	8	0,4	2 087	100,0
Ontario	1 247	1,2	98 733	94,2	1 485	1,4	425	0,4	2 954	2,8	104 844	100,0
Manitoba	13 089	91,1	1 223	8,5	5	0,0	36	0,3	16	0,1	14 369	100,0
Saskatchewan	4 155	79,9	1 012	19,5	5	0,1	8	0,2	19	0,4	5 199	100,0
Alberta	4 698	22,0	16 174	75,8	137	0,6	75	0,4	240	1,1	21 324	100,0
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0 <sup>31</sup>	73	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	73	100,0
Colombie-Britannique	6 085	13,5	31 161	69,1	892	2,0	395	0,9	6 588	14,6	45 121	100,0
Yukon	78	56,5	56	40,6	0	0,0	3	2,2	1	0,7	138	100,0
<b>TOTAL - Échelle nationale</b>	<b>33 722</b>	<b>17,0</b>	<b>150 970</b>	<b>76,2</b>	<b>2 567</b>	<b>1,3</b>	<b>964</b>	<b>0,5</b>	<b>9 882</b>	<b>5,0</b>	<b>198 105</b>	<b>100,0</b>

Source : Données du SSOBL

Selon les données fournies par la Région internationale de CIC, le nombre total de demandes du PCP reçues pour tous les programmes de candidats des PT en 2008 et 2009 représentait 8 et 9 %, respectivement, du nombre total de demandes d'immigration reçues pour tous les programmes d'immigration canadiens<sup>32</sup>.

<sup>31</sup> Les Territoires du Nord-Ouest n'ont commencé à mettre en œuvre leur programme de candidats qu'en août 2009 et n'ont donc désigné que très peu de candidats en 2009.

<sup>32</sup> Les programmes d'immigration comprennent les suivants : TOF, gens d'affaires, entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs, PCP, aides familiaux résidents, CEC, catégorie du regroupement familial (tant les époux, conjoints de fait et enfants que les parents et grands-parents), personnes protégées, réfugiés pris en charge par le gouvernement, réfugiés parrainés par le secteur privé, personnes à charge des réfugiés, et autres (DN2, MR2 et entrées manquantes et invalides).



## 3.2. Profil des candidats des PT

Nous avons utilisé les données du SSOBL de 2005 à 2009 pour dresser le profil des demandeurs principaux admis dans le cadre du PCP et avons à cette fin examiné des caractéristiques telles que le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le dernier pays de résidence permanente (selon la région du monde), les compétences linguistiques déclarées, le niveau d'instruction, le niveau de compétence de la désignation (code de la CNP) et les dix principales destinations d'établissement des demandeurs principaux au Canada (voir tableau 3-5). Cette information a également été comparée aux données fournies pour quatre autres catégories d'immigration économique : TQF; entrepreneurs; travailleurs autonomes; investisseurs. En plus d'analyser les données du SSOBL, l'équipe d'évaluation a utilisé les données obtenues à la faveur d'un sondage mené auprès de 2 655 CP afin de déterminer les volets selon lesquels les CP avaient été désignés.

Tableau 3-5 : Profil démographique sommaire des candidats (DP), admissions de 2005 à 2009<sup>33</sup>

Caractéristiques		2005	2006	2007	2008	2009	Globalement (% 2005-2009)
Province ou territoire ayant désigné le candidat	Terre-Neuve-et-Labrador	1,5	0,7	0,5	0,7	0,7	0,7
	Île-du-Prince-Édouard	4,5	4,2	5,4	6,2	5,4	5,4
	Nouvelle-Écosse	4,4	6,2	5,4	4,0	2,5	4,1
	Nouveau-Brunswick	6,4	7,6	5,4	4,6	3,6	5,0
	Ontario	0,0	0,0	0,0	1,1	1,7	0,9
	Manitoba	59,4	50,7	45,5	36,8	32,9	40,7
	Saskatchewan	6,4	7,8	11,0	14,1	16,4	12,8
	Alberta	8,0	7,6	10,5	14,7	18,3	13,7
	Colombie-Britannique	9,6	15,1	16,3	17,5	18,0	16,5
	Yukon	0,0	0,1	0,0	0,2	0,5	0,2
Sexe	Masculin	76,3	76,4	72,4	74,1	72,9	73,8
	Féminin	23,7	23,6	27,6	25,9	27,1	26,2
Groupe d'âge	15 à 24 ans	4,6	4,3	5,4	5,4	4,6	4,9
	25 à 44 ans	74,0	72,9	74,3	73,4	76,9	74,8
	45 à 64 ans	21,0	22,4	19,9	20,9	18,3	20,0
	65 ans ou plus	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2
Niveau d'instruction	0 à 9 ans de scolarité	2,3	2,3	3,2	3,2	2,6	2,8
	10 à 12 ans de scolarité	8,8	9,5	11,7	11,9	12,5	11,5
	13 ans de scolarité ou plus	2,9	4,0	3,1	3,6	3,7	3,5
	Certificat professionnel	15,4	14,2	13,7	15,1	14,2	14,4
	Diplôme non universitaire	17,4	16,1	16,1	16,7	16,8	16,6
	Baccalauréat	39,4	38,3	40,0	37,2	39,3	38,8
	Maîtrise	9,6	10,0	8,3	8,9	8,2	8,8
	Doctorat	4,1	5,7	4,0	3,4	2,7	3,6

<sup>33</sup> Les données des Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans ce tableau étant donné que leur programme de candidats n'avait pas encore été mis en œuvre et qu'aucun candidat n'y avait été admis avant 2009.

Caractéristiques		2005	2006	2007	2008	2009	Globalement (% 2005-2009)
Connaissance des langues officielles	Anglais	79,3	82,1	81,6	80,8	83,2	81,8
	Français	0,7	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
	Anglais et français	5,2	4,5	4,4	4,1	4,1	4,3
	Ni l'une ni l'autre	14,8	13,2	13,8	14,8	12,5	13,6
Dernier pays de résidence permanente - région du monde	Afrique, Moyen-Orient et certaines îles des océans Atlantique et Indien	12,7	11,9	9,3	10,1	9,1	10,0
	Asie, Australasie et Pacifique	49,4	53,5	55,2	52,8	59,5	55,4
	Amérique latine, Groenland, certaines îles de l'Atlantique et du Pacifique	5,2	3,4	6,8	5,8	5,2	5,4
	États-Unis	3,8	4,4	4,0	3,9	2,7	3,6
	Europe, à l'exception du Royaume-Uni	20,8	17,9	15,4	17,8	15,5	16,8
	Royaume-Uni	8,0	8,9	9,2	9,6	8,0	8,7
Type de compétence selon la CNP	0 - Gestion	5,2	5,2	5,1	6,2	5,4	5,5
	1 - Affaires, finance et administration	10,0	13,6	13,9	13,2	13,6	13,3
	2 - Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	19,0	17,1	16,3	16,5	15,8	16,5
	3 - Secteur de la santé	7,8	8,4	6,7	6,5	6,8	7,0
	4 - Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	3,3	5,7	5,8	5,7	4,9	5,3
	5 - Arts, culture, sports et loisirs	2,9	2,4	1,9	2,2	1,5	2,0
	6 - Vente et services	12,7	13,5	14,1	14,3	17,3	15,2
	7 - Métiers, transport et machinerie	30,9	26,6	23,3	24,3	23,0	24,3
	8 - Secteur primaire	3,3	2,4	2,6	3,3	3,3	3,1
9 - Transformation, fabrication et services d'utilité publique	4,8	5,1	10,2	7,9	8,2	7,9	
Niveau de compétence selon la CNP	0- Gestion	19,8	20,7	17,9	17,6	14,4	17,0
	A- Professions exigeant habituellement des études universitaires	24,6	25,1	22,4	23,2	22,1	22,9
	B- Professions exigeant habituellement des études collégiales ou une formation d'apprenti	43,5	38,4	36,3	38,6	40,6	39,2
	C- Professions exigeant habituellement des études secondaires ou une formation propre à l'emploi	11,4	15,0	19,7	17,5	17,3	17,2
	D- Professions pour lesquelles on offre habituellement une formation en cours d'emploi	0,7	0,8	3,7	3,2	5,6	3,7

Source : SSOBL

Le ratio homme/femme parmi les demandeurs principaux du PCP admis de 2005 à 2009 est demeuré assez uniforme, soit d'environ trois hommes pour une femme. De façon analogue, il n'y a eu aucun changement quant à l'âge des demandeurs principaux admis au cours de cette période : la plupart des demandeurs principaux admis (74,8 %) étaient âgés de 25 à 44 ans et 20 % de l'ensemble des demandeurs principaux admis pour toute année de 2005 à 2009 avaient de 45 à 65 ans. En ce qui a trait au dernier pays de résidence permanente selon la région du monde,

environ la moitié (55,4 %) des demandeurs principaux pour la période de 2005 à 2009 venaient d'Asie, d'Australasie et du Pacifique.

De 2005 à 2009, 4,3 % des demandeurs principaux du PCP admis étaient bilingues (français/anglais), mais la vaste majorité (81,8 %) d'entre eux ont déclaré être en mesure de parler uniquement l'anglais. Inversement, moins de 1 % des demandeurs principaux admis pendant cette période ont affirmé être en mesure de parler uniquement le français. De plus, 14 % des demandeurs principaux admis ont déclaré n'être en mesure de parler ni l'anglais ni le français.

Si l'on tient compte du degré d'instruction le plus élevé atteint, la majorité (85,7 %) des demandeurs principaux admis de 2005 à 2009 avaient effectué des études postsecondaires (plus de 12 ans de scolarité). Environ la moitié (51,1 %) de tous les demandeurs principaux du PCP admis de 2005 à 2009 détenaient un baccalauréat, et certains avaient fait des études supérieures, soit des études de maîtrise ou de doctorat.

Les codes de la CNP pour la profession envisagée des demandeurs principaux du PCP admis de 2005 à 2009 semblent être conformes au niveau d'instruction de ceux-ci : 79,1 % des demandeurs principaux admis avaient l'intention d'exercer une profession requérant un niveau de compétence B selon la CNP ou un niveau plus élevé (CNP A, CNP 0); 39,2 % des demandeurs principaux admis visaient une profession requérant un niveau de compétence B. En revanche, 20,9 % des demandeurs principaux du PCP admis pour la même période visaient une profession dont le code de la CNP est C (17,2 %) ou D (3,7 %) <sup>34, 35</sup>.

Les dix principales destinations d'établissement des demandeurs principaux du PCP de 2005 à 2009 ont été des villes de la Colombie-Britannique (Vancouver), de l'Alberta (Calgary, Edmonton), de la Saskatchewan (Saskatoon, Regina), du Manitoba (Winnipeg, Winkler, Steinbach, Brandon) et de l'Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown). Parmi ces dix destinations, Winnipeg (Manitoba) a été la destination ayant accueilli le plus grand nombre de demandeurs principaux admis pour chacune des années 2005 à 2009, 29,0 % de tous les demandeurs principaux du PCP admis (au Canada) s'étant installés dans cette ville, suivie en cela par Vancouver qui a accueilli 6,9 % de l'ensemble des demandeurs principaux du PCP admis.

Selon le sondage auprès des CP, environ la moitié (49,2 %) des répondants ont indiqué avoir été désignés selon le volet travailleurs qualifiés (diplôme universitaire exigé); un cinquième (20,3 %) des répondants ont indiqué avoir été désignés selon le volet travailleurs semi-qualifiés (aucun diplôme universitaire requis). Un nombre important de répondants ont également été désignés selon le volet liens familiaux (12,4 %) et le volet gens d'affaires (7,5 %). Les quatre autres volets (diplômés étrangers, parrainage par la communauté, général et autre) représentaient chacun moins de 4 % de l'ensemble des désignations <sup>36</sup>.

De 2005 à 2009, 31 à 54 % de l'ensemble des demandeurs principaux admis au Canada étaient des personnes qui étaient entrées au Canada à la faveur d'un permis de travail dans les quatre ans précédant leur obtention de la résidence permanente, selon la cohorte (voir le tableau 3-6).

---

<sup>34</sup> Les pourcentages ont été calculés à partir de la totalité des codes de la CNP valides pour les demandeurs principaux du PCP admis. À noter que 9,2 % des demandeurs principaux du PCP admis de 2005 à 2009 n'avaient pas de valeur de la CNP connue.

<sup>35</sup> Dans les volets du PCP qui ne sont pas axés sur les employeurs, les codes de la CNP sont attribués selon les études effectuées (degré d'instruction), la formation et l'expérience de travail plutôt que selon la profession envisagée.

<sup>36</sup> Parmi les répondants, 2,2 % ont répondu : « je ne sais pas/je ne peux me rappeler ».

Pendant cette période, l'Ontario<sup>37</sup> (91 % en 2009), la Colombie-Britannique (88 % en 2009) et l'Alberta (83 % en 2009) ont de manière constante accueillie les proportions les plus élevées de ces demandeurs principaux. Une proportion importante des demandeurs principaux du Yukon (85 % en 2009) et de Terre-Neuve (80 % en 2009) étaient déjà au Canada à la faveur d'un permis de travail dans les quatre ans précédant leur obtention de la résidence permanente, même si leur part a fluctué d'une cohorte à l'autre. La Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse (toutes deux à 45 % en 2009), le Nouveau-Brunswick (37 % en 2009), et le Manitoba (30 % en 2009) avaient tous déjà accueilli moins de la moitié de leurs demandeurs principaux au Canada à la faveur d'un permis de travail dans les quatre ans précédant l'obtention de la résidence permanente. Très peu de demandeurs principaux de l'Île-du-Prince-Édouard (5 % en 2009) étaient déjà au Canada à la faveur d'un permis de travail dans les quatre ans précédant leur obtention de la résidence permanente.

**Tableau 3-6 : Candidats (DP seulement) à être venus au Canada à la faveur d'un permis de travail dans les 4 ans précédant l'obtention de la résidence permanente, en tant que pourcentage du total des candidats admis, selon la province ou le territoire, 2005-2009<sup>38</sup>**

Province ou territoire	2005	2006	2007	2008	2009
Alberta	90 %	89 %	91 %	86 %	83 %
Colombie-Britannique	84 %	90 %	88 %	87 %	88 %
Manitoba	15 %	19 %	19 %	31 %	30 %
Nouveau-Brunswick	33 %	37 %	39 %	35 %	37 %
Terre-Neuve-et-Labrador	11 %	39 %	56 %	75 %	80 %
Nouvelle-Écosse	14 %	13 %	20 %	41 %	45 %
Ontario	S.O.	S.O.	100 %	98 %	91 %
Île-du-Prince-Édouard	10 %	9 %	7 %	7 %	5 %
Saskatchewan	61 %	73 %	45 %	40 %	45 %
Yukon	100 %	0 %	67 %	100 %	85 %
Total	31 %	40 %	42 %	51 %	54 %

### 3.2.1. Comparaison du profil des candidats des PT (demandeurs principaux) à celui des immigrants venus au Canada dans le cadre d'autres programmes fédéraux

Dans cette section, les demandeurs principaux admis dans le cadre du PCP sont comparés aux demandeurs principaux des programmes des TQF, des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des investisseurs.

<sup>37</sup> L'Ontario n'exploite son programme de candidats que depuis 2007; ce chiffre est donc la moyenne pour la province de 2007 à 2009 plutôt que de 2005 à 2009.

<sup>38</sup> Les données des Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans ce tableau étant donné que leur programme de candidats n'avait pas encore été mis en œuvre et qu'aucun candidat n'y avait été admis avant 2009.

Tableau 3-7 : Profil démographique sommaire selon la catégorie d'immigration - demandeurs principaux, admissions de 2005 à 2009 Travailleurs autonomes (%)

Caractéristiques		PCP (%)	TOF (%)	Entrepreneurs (%)	Travailleurs autonomes (%)	Investisseurs (%)
Sexe	Masculin	73,8	69,9	85,8	72,9	83,6
	Féminin	26,2	30,1	14,2	27,1	16,4
Groupe d'âge	15 à 24 ans	4,9	0,9	0,1	1,3	0,2
	25 à 44 ans	74,8	83,1	37,5	45,6	47,3
	45 à 64 ans	20,0	15,8	60,8	49,5	51,6
	65 ans ou plus	0,2	0,1	1,7	3,4	0,9
Niveau d'instruction	0 à 9 ans de scolarité	2,8	3,3	7,9	4,9	10,0
	10 à 12 ans de scolarité	11,5	0,3	23,9	14,4	20,3
	13 ans de scolarité ou plus	3,5	2,1	7,5	10,0	5,8
	Certificat professionnel	14,4	1,8	7,5	11,2	6,3
	Diplôme non universitaire	16,6	7,4	16,3	20,0	22,6
	Baccalauréat	38,8	47,2	28,3	26,8	25,0
	Maîtrise	8,8	32,1	6,7	10,5	8,3
Doctorat	3,6	5,8	1,9	2,3	1,7	
Connaissance des langues officielles	Anglais	81,8	79,1	58,6	68,4	30,8
	Français	0,3	0,7	0,2	0,2	0,1
	Anglais et français	4,3	9,8	2,3	5,7	0,8
	Ni l'une ni l'autre	13,6	10,4	39,0	25,7	68,3
Dernier pays de résidence permanente – région du monde	Afrique, Moyen-Orient et certaines îles des océans Atlantique et Indien	10,0	17,9	31,2	11,7	7,7
	Asie, Australasie et Pacifique	55,4	57,1	54,0	43,3	89,1
	Amérique latine, Groenland, certaines îles de l'Atlantique et du Pacifique	5,4	5,8	3,3	3,3	0,7
	États-Unis	3,6	2,9	2,4	12,9	0,4
	Europe, à l'exception du Royaume-Uni	16,8	11,6	5,4	19,3	1,1
	Royaume-Uni	8,7	4,7	3,7	9,5	1,1

Caractéristiques		PCP (%)	TQF (%)	Entrepreneurs (%)	Travailleurs autonomes (%)	Investisseurs (%)
Type de compétence selon la CNP <sup>39</sup>	0 - Gestion	5,5	1,2	-	0,2	-
	1 - Affaires, finance et administration	13,3	17,8	-	1,6	-
	2 - Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	16,5	40,4	-	1,7	-
	3 - Secteur de la santé	7,0	8,1	-	2,0	-
	4 - Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	5,3	15,5	-	1,8	-
	5 - Arts, culture, sports et loisirs	2,0	3,6	-	56,2	-
	6 - Vente et services	15,2	8,8	-	5,0	-
	7 - Métiers, transport et machinerie	24,3	3,6	-	1,4	-
	8 - Secteur primaire	3,1	0,2	-	29,7	-
	9 - Transformation, fabrication et services d'utilité publique	7,9	0,7	-	0,4	-
Niveau de compétence selon la CNP	0- Gestion	17,0	13,5	-	6,7	-
	A- Professions exigeant habituellement des études universitaires	22,9	62,1	-	36,8	-
	B- Professions exigeant habituellement des études collégiales ou une formation d'apprenti	39,2	23,6	-	54,6	-
	C- Professions exigeant habituellement des études secondaires ou une formation propre à l'emploi	17,2	0,7	-	1,9	-
	D- Professions pour lesquelles on offre habituellement une formation en cours d'emploi	3,7	0,0	-	0,0	-

Source : SSOBL

Le profil décrit ci-dessus montre que les CP admis au Canada possèdent un ensemble distinct de caractéristiques touchant les études et la profession, qui rend compte de la nature du programme en vertu duquel ils ont été admis. Contrairement aux TQF – l'un des principaux groupes de comparaison –, qui sont sélectionnés en fonction de critères relatifs au capital humain puisque l'objet de ce programme consiste à sélectionner des travailleurs aptes à s'adapter aux conditions changeantes du marché de travail, les immigrants du PCP sont sélectionnés afin de répondre aux besoins particuliers des provinces (travailleurs tant qualifiés que semi-qualifiés), comme l'indique leur profil.

<sup>39</sup> L'information sur le type et le niveau de compétence selon la CNP pour les entrepreneurs et les investisseurs n'est pas présentée puisque plus de 75 % n'avaient pas fourni d'information sur la profession envisagée étant donné la nature des activités qu'ils devaient mener au Canada. L'information sur le type et le niveau de compétence de la profession envisagée pour les candidats des PT, les TQF et les travailleurs autonomes est calculée à partir de la totalité des codes de la CNP valides pour les demandeurs principaux admis dans ces catégories. À noter que 9,2 % des demandeurs principaux du PCP ayant été admis de 2005 à 2009 n'avaient pas de valeur de la CNP connue, alors que ces valeurs n'étaient pas connues pour seulement 0,3 % des TQF et 2,2 % des travailleurs autonomes.

## 4. Résultats

### 4.1. Pertinence du Programme

#### 4.1.1. Besoin continu du Programme

**Résultat 1** : Tous les groupes d'intervenants consultés aux fins de l'évaluation ont affirmé qu'il y avait un besoin continu pour le Programme.

La majorité des répondants aux entrevues, toutes catégories confondues (CIC, PT, intervenants et représentants des employeurs), ont affirmé qu'il existe un besoin continu pour le PCP. De façon plus précise, les personnes interviewées dans tous les PT étaient convaincues qu'il y avait un besoin continu pour le PCP. Les raisons invoquées par les personnes interviewées dans de nombreux PT comprenaient : la nécessité de répondre aux besoins particuliers du marché du travail de leur province ou territoire; le fait que d'autres programmes ne répondent pas aux besoins des PT; et l'idée selon laquelle les PT devraient maîtriser la sélection des immigrants.

Tous les représentants de CIC interviewés à l'AC et dans les régions ont convenu qu'il y avait un besoin continu pour ce programme. Les deux principales raisons invoquées étaient que le PCP répond au besoin de régionalisation (y compris l'idée de partager les avantages de l'immigration) et qu'il vient combler une lacune en répondant aux besoins de main-d'œuvre locaux (en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et semi-qualifiés).

Pour leur part, parmi les 66 employeurs interviewés, 87 % (n=58) souhaitent que le PCP se poursuive. En l'absence de ce programme, près du quart des employeurs (27 %, n=18) ont indiqué que les activités de leur entreprise ou ses services en auraient souffert et une autre proportion de 15 % (n=10) ont déclaré qu'ils auraient cessé leurs activités. Environ le cinquième des répondants parmi les employeurs (22 %, n=15) ont affirmé qu'ils auraient eu à faire davantage appel à d'autres programmes d'immigration pour les travailleurs (y compris les programmes d'immigration temporaire). Un peu plus du quart des employeurs ont invoqué d'autres incidences négatives de la disparation du Programme sur leur entreprise, y compris l'instabilité des effectifs en raison du roulement des travailleurs étrangers (11 %, n=7), la croissance plus faible ou nulle au sein de leur entreprise (9 %, n=6), et la nécessité pour leur entreprise de faire un investissement direct plus important dans les activités de recrutement (7%, n=5).

#### 4.1.2. Harmonisation avec les priorités fédérales

**Résultat 2** : Le PCP est conforme au résultat stratégique de CIC lié aux avantages de la migration pour le développement économique du Canada et à la priorité plus large du gouvernement fédéral liée au développement régional.

Deux des principaux objectifs du PCP (*augmentation des avantages économiques liés à l'immigration pour les PT et répartition des avantages de l'immigration sur l'ensemble des PT*) sont conformes au résultat

stratégique de CIC *Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne* au sein de l'Architecture des activités de programmes (AAP) du Ministère<sup>40</sup>.

De plus, comme l'indique le Rapport annuel au Parlement (2010) de CIC, le Ministère et les PT ont tous comme but d'« adapter les programmes d'immigration aux besoins particuliers de chaque province et territoire sur les plans économique et social, de même qu'en fait de main-d'œuvre »<sup>41</sup>, et le PCP a été conçu comme un mécanisme à cette fin.

La plupart des personnes interviewées à CIC croient que le Programme est conforme au résultat de CIC qui consiste à maximiser les avantages de l'immigration. Toutes les personnes interviewées parmi tous les groupes de répondants pensent que le Programme est conforme parce que son but consiste à répondre aux besoins économiques spécifiques et locaux du Canada d'une manière plus directe que les autres programmes.

Dans son dernier discours du Trône, le gouvernement a réitéré son engagement à permettre aux collectivités de répondre à leurs besoins particuliers : « Les communautés sont les mieux placées pour surmonter leurs défis particuliers, mais le gouvernement peut contribuer à créer les conditions qui leur permettront, ainsi qu'aux industries qui les soutiennent, de réussir »<sup>42</sup>, ce qui est conforme aux objectifs du PCP d'accroître les avantages économiques de l'immigration pour les PT et de renforcer la collaboration FPT.

De plus, le PCP est lié aux priorités gouvernementales entourant le développement économique et la prospérité, la lutte contre les pénuries de travailleurs qualifiés et non qualifiés, et l'épanouissement de la diversité en général. Finances Canada a mis en lumière le fait que le PCP était un important programme en vertu duquel l'immigration pouvait être orientée en fonction des besoins du marché du travail, laissant entendre qu'« un recours accru au Programme des candidats des provinces pourrait aider à combler les pénuries locales de main-d'œuvre »<sup>43</sup>. De plus, d'autres documents fédéraux ont souligné la nécessité de demander l'avis des PT sur les meilleures façons d'« élargir la répartition régionale des immigrants », un objectif du PCP<sup>44</sup>. Aussi le PCP est-il conforme non seulement aux priorités de CIC, mais également aux priorités plus larges du gouvernement fédéral.

#### 4.1.3. Pertinence et bien-fondé des rôles et responsabilités du gouvernement fédéral

**Résultat 3** : Le gouvernement fédéral assume un rôle pour l'aspect tant stratégique qu'opérationnel du PCP. Les informateurs principaux croient que ce rôle est défini avec justesse et pertinence.

Les informateurs principaux ont exprimé l'opinion selon laquelle le rôle que joue le gouvernement fédéral dans le contexte du PCP diffère de celui qu'il assume dans le cadre des autres programmes d'immigration fédéraux, puisque dans le cadre du PCP, les responsabilités sont partagées entre les deux ordres de gouvernement. Ils ont indiqué que CIC assumait non seulement un rôle dans le domaine stratégique en donnant des orientations à l'échelle nationale

<sup>40</sup> Architecture des activités de programmes (AAP) de CIC. CIC, avril 2011.

<sup>41</sup> Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2010, page 18.

<sup>42</sup> Gouvernement du Canada. Discours du Trône, le 3 juin 2011, page 12.

<sup>43</sup> Finances Canada, Avantage Canada, Bâtir une économie forte pour les Canadiens, 2006, page 56.

<sup>44</sup> Finances Canada, Mise à jour économique et financière, chapitre 5, 2005. [www.fin.gc.ca/ec2005/ec/ecc5-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/ec2005/ec/ecc5-fra.asp)



pour le Programme, mais assumait également un rôle opérationnel lié à la détermination de l'admissibilité des demandeurs et à la sélection finale des CP.

La plupart des personnes interrogées parmi tous les groupes de répondants ont indiqué que le rôle du gouvernement fédéral dans le cadre du PCP était, à leur connaissance, correctement défini. De telles assertions sont également étayées par les résultats faites à la lumière de l'examen des documents. Certaines personnes interviewées à CIC ont également laissé entendre qu'il serait possible d'élargir le rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la définition de l'orientation des programmes et des politiques. Quelques personnes des bureaux régionaux et locaux interviewées à CIC ont reconnu que le rôle du gouvernement fédéral était pertinent, faisant remarquer que pour un tel programme, CIC devait avoir un point de vue national équilibré, tout en respectant les intérêts des PT étant donné qu'il s'agit d'un domaine de compétence partagé.

#### 4.1.4. Liens avec d'autres programmes : complémentarité éventuelle, chevauchement et solutions de rechange

**Résultat 4 :** Bien que les volets des programmes de candidats des PT aient des thèmes et des objectifs qui recourent ceux de nombreux programmes d'immigration économique du gouvernement fédéral, le PCP comporte d'autres éléments qui lui permettent de répondre aux besoins précis des PT en matière de développement économique et de croissance démographique, par exemple.

**Résultat 5 :** Les répondants n'ont pas été en mesure de proposer des solutions de rechange au PCP qui répondraient aussi bien aux besoins des PT et des employeurs.

**Résultat 6 :** De 2005 à 2009, une importante proportion de CP admis (demandeurs principaux) étaient précédemment venus au Canada à titre de travailleurs étrangers temporaires (TET). Bien que le recours par les PT au PTET conjointement avec le PCP offre des avantages pour les demandeurs et les employeurs, il soulève un problème puisque les objectifs poursuivis par ces deux programmes semblent contradictoires.

##### 4.1.4.1. *Autres programmes d'immigration économique fédéraux*

Il va de soi de comparer le PCP à quatre autres programmes d'immigration fédéraux qui offrent la résidence permanente – TQF; programmes d'immigration des gens d'affaires; catégorie de l'expérience canadienne; et catégorie du regroupement familial –, puisque ce sont ceux qui correspondent le mieux aux divers volets des programmes de candidats des PT. Chacun de ces programmes s'apparente dans une certaine mesure au PCP (en particulier en ce qui a trait à certains volets des PT).

Bien que certains objectifs de ces programmes économiques fédéraux soient très semblables à ceux du PCP, ils ne se chevauchent pas nécessairement, puisque les demandeurs qu'ils ont pour objet d'attirer diffèrent. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons cherché à examiner le concept de chevauchement en nous penchant de plus près sur les critères et les volets de programme. Dans la section suivante, on trouve une description des programmes d'immigration économique et de regroupement familial fédéraux afin de montrer dans quelle mesure ils recourent les mêmes thèmes que le PCP. Ces descriptions font apparaître des nuances au sein des programmes qui permettent d'évaluer la mesure dans laquelle il y a chevauchement entre le PCP et d'autres programmes fédéraux. Dans les appendices sur les PT fournis sous pli distinct, on trouvera une comparaison des exigences des programmes fédéraux et des volets parallèles prévus pour les CP des PT.

### *Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)*

L'objectif du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) [PTQF] est d'attirer au Canada des ressortissants étrangers qui sont des travailleurs qualifiés et des professionnels. Ce programme se concentre sur le modèle de capital humain, qui s'apparente aux modèles de « compétences en matière d'employabilité » adoptés par certains PT au sein de leur programme de candidats, souvent pour le volet travailleurs qualifiés. La plupart des volets travailleurs qualifiés prévus dans les programmes de candidats exigent que les demandeurs aient une offre d'emploi permanent et à temps plein, ce qui s'apparente au critère de l'offre d'emploi réservé du PTQF<sup>45</sup>.

Bien que le PTQF se fonde sur un modèle de capital humain, en février 2008, CIC a adopté des instructions ministérielles (IM), dressant une liste de professions ciblées en tant que critère d'admissibilité pour le traitement. Après l'introduction du premier ensemble d'IM, certains PT ont indiqué que le PTQF ne répondait désormais plus à leurs besoins pour certaines professions.

Quatre PT se sont dotés d'un volet « recrutement stratégique » dans leur programme de candidats afin de répondre aux besoins précis de leur marché du travail et de cibler des professions précises, telles que celle d'ingénieur en Alberta. Dans de nombreux cas, les professions ciblées par le volet recrutement stratégique recoupent les professions visées par les IM (p. ex., professionnels de la santé, ingénieurs); les représentants des PT ont toutefois indiqué qu'à lui seul le PTQF ne répondait pas aux besoins du marché du travail des PT pour ces professions et que les TQF ne choisissaient pas nécessairement de s'établir dans la province ou le territoire où les besoins avaient été circonscrits. Ces volets recrutement stratégique peuvent chevaucher en apparence le PTET, étant donné que des professions précises sont ciblées, mais tandis que le PTET a pour objet de se concentrer sur les besoins à court terme, le recrutement stratégique a pour objet de répondre aux besoins à long terme et il offre la résidence permanente.

### *Programmes d'immigration pour gens d'affaires*

Il existe un certain nombre de programmes fédéraux pour les gens d'affaires et plusieurs ont des critères recoupant ceux du PCP. Le programme fédéral des entrepreneurs est très semblable à de nombreux volets gens d'affaires des programmes de candidats : tant le programme fédéral que les programmes des PT cherchent à attirer des gens d'affaires chevronnés qui posséderont une entreprise au Canada et la géreront activement. Ils cherchent cependant différents types de gens d'affaires, puisque le programme fédéral des entrepreneurs exige un investissement plus élevé (800 000 \$) que la plupart des programmes analogues des PT, où l'investissement minimal va de 65 000 \$ au Nouveau-Brunswick à 3 millions de dollars en Ontario; 150 k\$ est le montant d'investissement minimal dans trois PT.

Le programme d'immigration des investisseurs diffère puisqu'il s'agit d'un investissement passif au sein d'une entreprise consenti par un étranger. Or, depuis les changements apportés au RIPR, les programmes d'investissement passif ne sont pas autorisés dans le cadre du PCP. En septembre 2008, tous les PT qui disposaient d'un volet de programme réputé viser des investissements passifs avaient mis fin à ce volet.

---

<sup>45</sup> L'OER est un élément de la grille de sélection pour lequel les demandeurs peuvent obtenir des points.

### ***Catégorie de l'expérience canadienne***

Créée en 2008, la CEC du gouvernement fédéral chevauche dans une certaine mesure certains volets des programmes de candidats des PT. La CEC se veut :

*[Traduction]*

*un système d'immigration plus souple et attrayant [qui facilite] la transition de la résidence temporaire à la résidence permanente pour certains travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers qui ont fait la preuve de leur capacité de s'intégrer sur le marché du travail canadien<sup>46</sup>.*

Entre autres critères, la CEC exige une expérience de travail qualifié au Canada (deux ans pour les TET et un an pour les étudiants étrangers diplômés, aux niveaux 0, A ou B de la CNP), la maîtrise de l'anglais ou du français (mesurée selon les Niveaux de compétence linguistique canadiens) et des études postsecondaires au Canada (pour les étudiants étrangers).

Le chevauchement éventuel entre la CEC et certains volets des programmes de candidats repose de façon plus importante sur les volets diplômés étrangers et sur le recours au PTET en combinaison avec certains volets de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés. Huit PT possèdent des volets diplômés étrangers visant à inciter des étudiants ayant étudié dans leur territoire à y demeurer. Certains PT exigent que le diplômé possède une expérience de travail minimale au Canada dans son domaine ou ait une offre d'emploi permanent et à temps plein. Les critères qui s'appliquent à ces volets de CP sont très semblables à ceux qui s'appliquent à la CEC, sauf pour ce qui est des exigences linguistiques : dans les volets diplômés étrangers, ces exigences ne sont pas aussi strictes qu'elles le sont pour la CEC ou le PTQF.

Neuf PT possèdent des volets de programme qui exigent des demandeurs qu'ils aient acquis une expérience de travail minimale (habituellement de six mois) dans la province ou le territoire à la faveur d'un permis de travail temporaire avant d'être admissibles au PCP. Comme il en sera question dans la section 4.1.4.2, cette exigence a pour but d'assurer un meilleur lien entre le travailleur et la province ou le territoire et d'encourager l'établissement dans cette province ou ce territoire, ce qui est très semblable au programme de la CEC.

### ***Catégorie du regroupement familial***

L'objectif de la catégorie de regroupement familial est de faciliter la réunification au Canada de citoyens et de résidents permanents canadiens avec leurs proches parents et les membres de leur famille<sup>47</sup>. Cet objectif diffère de celui du volet liens familiaux des programmes de candidats des PT, puisque tous les volets des programmes de candidats sont liés à l'objectif des avantages économiques découlant de l'immigration. Néanmoins, il existe une intention de miser sur la notion selon laquelle les liens familiaux dans la province ou le territoire signifieraient également que les CP des PT seraient plus enclins à demeurer dans la province ou le territoire de désignation tout en attestant la capacité de réussir l'établissement économique.

La catégorie fédérale du regroupement familial est ouverte à certains membres de la famille seulement (époux/conjoints de fait, enfants à charge, parents et grands-parents). Le volet liens familiaux offert dans six PT s'apparente au programme fédéral puisque les citoyens ou les résidents permanents canadiens peuvent parrainer un membre de leur famille admissible afin qu'il

---

<sup>46</sup> « Canadian Experience Class: Performance Measurement Strategy », Services conseils du gouvernement, septembre 2010, p. 1.

<sup>47</sup> Guide de traitement des demandes à l'étranger, Traitement des demandes présentées par des membres de la catégorie du regroupement familial (OP 2), 14 novembre 2006.

obtienne la résidence permanente dans la province ou le territoire. Tous les PT ont toutefois lié leur volet liens familiaux du PCP au marché du travail : dans trois PT, on exige que le membre de la famille désigné ait une offre d'emploi permanent et à plein temps. Dans tous les autres PT, le membre de la famille doit satisfaire à des critères liés à l'employabilité.

Une autre différence entre le volet liens familiaux et la catégorie du regroupement familial est que certains volets des PT appliquent la définition de « membre de la famille admissible » à un groupe plus large que ce que prévoit le programme fédéral, y compris, par exemple, aux sœurs/frères, demi-frères/demi-sœurs, nièces/neveux, belles-filles/beaux-fils, oncles/tantes, belles-sœurs/beaux-frères, et cousins/cousines au premier degré. Ainsi, le groupe cible pour les volets liens familiaux des programmes de candidats est plus large que celui de la catégorie du regroupement familial du gouvernement fédéral.

### *Comparaison des programmes*

Bien qu'il existe des similitudes quant aux objectifs et aux critères des programmes fédéraux et des programmes de candidats des PT, à de nombreux égards, les volets de ces derniers diffèrent des programmes fédéraux :

- Exigences linguistiques : Deux des principaux programmes d'immigration économique fédéraux accordent une importance considérable à la maîtrise des langues officielles. La langue est l'un des principaux facteurs de la grille de sélection du PTQF, alors qu'un demandeur peut obtenir jusqu'à 24 points sur 100 pour ses compétences en français et en anglais. La CEC prévoit des exigences linguistiques minimales pour les demandeurs (lesquelles varient selon la classification de la profession). Dans les deux programmes, les demandeurs doivent soumettre les résultats de tests officiels afin d'attester leur compétence linguistique. En revanche, il n'existe aucune norme minimale uniforme entre les PT et d'un volet à l'autre.
- Lien avec une province ou un territoire donné : Aucun des programmes fédéraux ne prévoit une exigence voulant que le candidat ait l'intention de s'établir dans une province ou un territoire donné, alors que tous les volets des programmes de candidats des PT prévoient cette exigence. Bien que de nombreuses personnes interviewées à CIC aient laissé entendre que les personnes qui présentent une demande au titre de la CEC comptent vraisemblablement rester dans la province où ils résident, l'absence de lien avec un employeur/un emploi donné peut contribuer à leur mobilité probable entre les PT.
- Flexibilité concernant les professions admissibles : Bien qu'entrées en vigueur en février 2008 et ne touchant que deux ans de la période visée par cette évaluation, les instructions ministérielles ne visaient pas de nombreuses professions que les PT ont désignées comme étant essentielles. Ainsi, certains besoins cernés par les PT n'ont pas été satisfaits à la faveur de programmes d'immigration économique fédéraux, en particulier depuis l'entrée en vigueur des instructions ministérielles.
- Résidence permanente pour les travailleurs semi-qualifiés : Aucun programme fédéral ne permet l'entrée de travailleurs semi-qualifiés en tant que résidents permanents.
- Définition plus large des membres de la famille, mais exigence d'un emploi/de l'employabilité : Les volets liens familiaux permettent à un éventail plus large de membres de la famille de présenter une demande en tant que candidats des PT que la catégorie fédérale du regroupement familial. Tous les volets liens familiaux prévoient des critères qui exigent que

les membres de la famille soient en mesure de réussir leur établissement économique, exigence que l'on ne trouve pas dans la catégorie fédérale.

Selon leurs représentants, quelques PT encouragent les demandeurs admissibles à un programme fédéral à présenter une demande dans le cadre de ce programme, en particulier s'il existe de bonnes raisons de croire que le demandeur s'établira dans la province ou le territoire en question. Cela n'est toutefois pas le cas dans tous les PT.

#### **4.1.4.2. Programme des travailleurs étrangers temporaires**

Un certain nombre de PT utilisent le PTET et d'autres programmes de résidents temporaires conjointement avec leur programme de candidats. La mesure selon laquelle ils le font varie toutefois selon l'année et la province ou le territoire de désignation. De 2005 à 2009, période visée par cette évaluation, la proportion des demandeurs principaux admis dans le cadre du PCP à avoir séjourné au Canada à la faveur d'un permis de travail dans les quatre ans ayant précédé leur admission était à son plus faible (31 %) en 2005, mais elle a augmenté graduellement pour atteindre un sommet de 54 % en 2009<sup>48</sup>. Tout au long de cette période, plus de 50 % des demandeurs principaux désignés en Colombie-Britannique, au Yukon, en Alberta, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador étaient déjà au Canada en vertu d'un permis de travail à titre de TET (jusqu'à quatre ans avant leur admission). Dans d'autres PT, ce taux est généralement beaucoup plus faible – par exemple à l'Île-du-Prince-Édouard (10 % ou moins pour toutes les années) et au Manitoba (généralement en deçà de 30 %).

Les entrevues menées auprès des PT et du personnel de CIC à l'AC et dans les régions ainsi que l'examen des documents suggèrent que l'utilisation de visas temporaires conjuguée aux programmes de candidats comporte de nombreux avantages :

- Cette solution mixte permet au candidat et à l'employeur de voir s'il y a une bonne correspondance avec l'employeur et le poste et si le candidat souhaite ou va vraisemblablement demeurer dans la province ou le territoire. Les CP sont souvent tenus d'avoir travaillé pour un employeur dans la province ou le territoire pendant six à neuf mois avant de présenter une demande au titre du PCP. Certains PT renoncent à cette exigence si le candidat a une offre d'emploi permanent. On estime que l'exigence voulant que le candidat ait travaillé en tant que TET contribue à garantir qu'il demeurera employé à long terme et qu'il a la capacité et l'intention de s'établir dans la province ou le territoire qui l'a désigné;
- Cette solution mixte permet au candidat de se familiariser avec la collectivité ou d'y établir une entreprise. Trois PT exigent que les CP qui souhaitent présenter une demande dans le volet gens d'affaires résident dans leur territoire pendant deux années avant de présenter leur demande. Les CP peuvent ainsi s'installer dans la province ou le territoire, y transférer les fonds d'investissement requis et de manière générale satisfaire aux exigences des ententes de rendement établies avec la province ou le territoire. Après deux ans, si le demandeur a satisfait aux exigences, il est désigné en tant que candidat.
- Il s'agit là d'un mécanisme pour faire venir plus rapidement des travailleurs dans la province ou le territoire et, par conséquent, être en mesure de répondre plus promptement aux besoins des employeurs.

---

<sup>48</sup> Entrepôt de données de CIC.

Pour ce qui est des inconvénients, quelques personnes interrogées à CIC ont fait observer qu'afin d'obtenir un visa temporaire, le demandeur doit montrer à la satisfaction de l'agent des visas de CIC qu'il quittera le Canada à la fin de son séjour. La question de cette exigence a été soulevée lors des entrevues auprès des gestionnaires du programme d'immigration (GPI) et il semble qu'étant donné la capacité de tenir compte de « la double intention » au sens de la LIPR, les GPI ne considèrent pas que l'utilisation de visas temporaires conjointement avec le PCP pose problème. En fait, dans certains cas, les GPI ont fait observer que le fait d'examiner deux demandes – en même temps ou presque – pour le même immigrant facilitait le processus.

Le fait que des TET deviennent résidents permanents à la faveur du PCP entraîne toutefois un conflit potentiel entre les deux programmes, puisque le TET est destiné à combler des besoins à court terme du marché du travail, alors que le PCP est un programme menant à la résidence permanente et destiné à répondre à des besoins à long terme<sup>49</sup>.

#### **4.1.4.3. Solutions de rechange**

Les représentants des PT interviewés ont été unanimes à dire qu'il n'existe aucun autre programme fédéral apte à répondre aussi bien à leurs besoins que le fait le PCP actuellement. Lorsqu'il a été question des autres programmes d'immigration du gouvernement fédéral lors des entrevues, personne ne les a envisagés comme de véritables solutions de rechange au PCP; les personnes interviewées ont plutôt souligné leurs limites. Certaines personnes interviewées dans quelques PT ont mentionné que le PTQF n'attire pas les immigrants possédant les compétences sollicitées sur leur marché du travail (à savoir dans les métiers et dans le secteur agricole). L'évaluation du PTQF a également permis de constater que « [l]a plupart des gouvernements provinciaux préfèrent le PCP, auquel ils attribuent des avantages tels qu'une plus grande capacité à répondre aux besoins immédiats en main-d'œuvre et aux priorités provinciales, la capacité d'attirer des travailleurs souhaitant s'établir en dehors des grands centres urbains et les délais de traitement plus courts »<sup>50</sup>. En ce qui a trait au PTET en tant que solution de rechange éventuelle, les personnes interviewées dans quelques PT ont fait valoir que ce programme ne favorise pas une croissance durable parce que les travailleurs étrangers admis en vertu de celui-ci doivent quitter le pays lorsque leur visa temporaire arrive à expiration, ce qui oblige l'employeur à embaucher et à former de nouveaux travailleurs.

À la question de savoir quel serait l'impact de la disparition du PCP pour eux, les représentants de quelques PT ont cité des incidences éventuelles précises, y compris une diminution du PIB de la province ou du territoire, des pénuries de travailleurs, des fermetures d'entreprises et une diminution de la croissance économique de la province ou du territoire. Les personnes interviewées dans quelques PT ont dit qu'elles se concentreraient sur la formation des travailleurs locaux. Les trois représentants de l'AC de CIC qui ont répondu à cette question, ainsi que la plupart des personnes interviewées dans les bureaux régionaux de CIC, ont reconnu qu'il n'existe aucun autre programme fédéral en mesure de faire ce que fait le PCP eu égard à la régionalisation de l'immigration, à la satisfaction des besoins locaux et régionaux en main-d'œuvre et à l'octroi de la résidence permanente aux travailleurs semi-qualifiés. Si le PCP disparaissait, ces personnes ont reconnu que les critères des programmes fédéraux devraient être modifiés afin de répondre aux

---

<sup>49</sup> Comme il en a été question précédemment, certains volets des PT posent comme condition d'admissibilité le fait que le candidat ait travaillé au Canada.

<sup>50</sup> CIC (2010), Évaluation du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), p. 5.

besoins auxquels répond le PCP actuellement (p. ex., attribuer des points supplémentaires si l'immigrant souhaite s'établir en dehors de Montréal, Toronto et Vancouver).

Les répondants au sondage auprès des CP ont cité un certain nombre de raisons pour présenter une demande dans le cadre du PCP plutôt que dans une autre catégorie d'immigration du gouvernement fédéral. La raison la plus fréquemment invoquée a été qu'on leur avait dit que le traitement des demandes était plus rapide avec le PCP qu'avec les autres programmes (45 %); venait ensuite le fait que le PCP leur avait été suggéré par un membre de la famille ou des amis (36 %). La troisième raison la plus fréquemment invoquée était que le processus de demande semblait plus facile que pour les autres programmes (33 %). La plupart des personnes faisant partie des 4 % ayant affirmé avoir précédemment présenté une demande dans le cadre d'un autre programme fédéral l'avaient fait dans le cadre du PTQF. Parmi les 36 % à avoir dit qu'un ami ou un membre de la famille leur avait suggéré le PCP, 56 % de ces amis ou membres de la famille étaient eux-mêmes des CP.

## 4.2. Rendement

Dans cette section, il sera question du rendement du Programme à la lumière de ses quatre objectifs clés. Seront d'abord présentées les résultats liés à l'objectif qui consiste à augmenter les avantages économiques de l'immigration pour les PT. L'objectif lié à la répartition des avantages de l'immigration sur l'ensemble des PT sera ensuite évalué. Puis il sera question des façons dont le Programme renforce la collaboration fédérale-provinciale/territoriale (FPT). Enfin, l'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le PCP a stimulé la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

### 4.2.1. Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT

**Résultat 7 :** Selon les personnes interviewées dans les PT, le PCP répond aux besoins des marchés du travail locaux et régionaux des PT (y compris pour ce qui est de remédier à des pénuries spécifiques de travailleurs qualifiés), attire des investissements et contribue à la croissance démographique.

**Résultat 8 :** Pour ce qui est des modalités selon lesquelles les PT définissent leurs besoins en CP, seulement un des PT possède une stratégie en bonne et due forme touchant le marché du travail qui lie directement les pénuries de travailleurs à l'immigration et, en dernière instance, à son programme de candidats. Les autres s'en remettent aux consultations auprès d'intervenants et à des documents plus généraux sur le marché du travail ou la planification. Il est donc difficile d'évaluer dans quelle mesure les CP admis répondent réellement aux besoins des PT.

#### 4.2.1.1. Objectifs des PT/besoins auxquels répond le Programme<sup>51</sup>

Les personnes interviewées dans la plupart des PT ont indiqué que le PCP répondait aux besoins du marché du travail et sept ont mentionné que les pénuries de travailleurs qualifiés étaient un besoin auquel le Programme répondait. Cinq personnes interviewées dans les PT ont mentionné qu'attirer des investissements était un besoin auquel répondait le Programme. Le tableau 4-1 fournit de plus amples détails à ce sujet et sur d'autres résultats. Parmi les dix représentants des

---

<sup>51</sup> Nous avons demandé aux personnes interviewées dans les PT de décrire les besoins auxquels répond le PCP sur leur territoire ainsi que les objectifs poursuivis par leur programme de candidats. Comme les éléments de réponse donnés à ces deux questions étaient semblables, ils ont été regroupés dans cette section.

PT à avoir indiqué que le Programme répondait aux besoins du marché du travail, les représentants de cinq PT ont indiqué que leur programme de candidats répondait également au besoin de croissance démographique de leur province ou territoire, qui connaissait soit un déclin ou une stagnation de sa population, soit un vieillissement de celle-ci.

Tableau 4-1 : Besoins des PT auxquels répond le PCP

Besoin cité par au moins une personne interviewée	Total des PT
Besoins du marché du travail	10
Pénuries de travailleurs qualifiés	7
Investissement	5
Population/démographie	5
Économie (dans son ensemble)	4
Immigration	3
Travailleurs semi-qualifiés/gens de métier	3
Collectivités en dehors des régions urbaines	3
Planification de la relève (petites entreprises, exploitations agricoles)	2

Source : Personnes interviewées dans les PT

#### 4.2.1.2. *Mesure dans laquelle les candidats remédient aux pénuries de travailleurs*

Il n'existe que peu de documents sur les pénuries de travailleurs dans les PT. Cependant, dans les PT où des évaluations ou des examens des programmes de candidats ont été menés, les résultats suggèrent que ceux-ci contribuent à remédier aux pénuries de travailleurs. Les personnes interviewées dans la plupart des PT ont en outre indiqué que le PCP les aidait à répondre à leurs pénuries connues de travailleurs.

Si l'on tient compte de l'expérience globale avec le PCP, 66 % des employeurs (n=44) ont dit que le PCP leur avait permis de répondre entièrement à leurs besoins de main-d'œuvre, alors que 15 % des employeurs (n=10) ont dit que le PCP les avait aidés à répondre à leurs besoins de main-d'œuvre, mais qu'ils vivaient toujours des pénuries de travailleurs.

Les employeurs ont déclaré que le PCP les aidait à répondre aux pénuries de travailleurs dans leur milieu de travail et dans leur secteur. En fait, tous les employeurs interviewés (n=67) ont affirmé avoir recouru au PCP après avoir éprouvé de la difficulté à embaucher des employés à l'échelle locale ou nationale. Les facteurs suivants ont été invoqués comme contribuant à la difficulté d'embaucher des employés dans leur ville, leur province ou territoire, ou au Canada :

- Le fait que les travailleurs ne possèdent pas les ensembles de compétence pertinents/la pénurie de travailleurs qualifiés dans le secteur;
- Le manque d'intérêt des travailleurs locaux pour le type de travail;
- L'étroitesse du bassin de main-d'œuvre dans les petites collectivités;
- La difficulté d'attirer des travailleurs dans une collectivité rurale;
- La difficulté d'attirer les travailleurs en raison des faibles salaires justifiés par le faible coût de la vie.



Lorsque nous avons demandé aux employeurs de formuler des suggestions quant à la façon dont le PCP pourrait mieux répondre à leurs besoins, presque tous ont fait état de préoccupations concernant la longueur perçue des délais pour obtenir la résidence permanente. Le délai acceptable moyen cité par les employeurs, depuis le début du processus de demande du PCP jusqu'à l'obtention de la résidence permanente, était d'un an.

#### 4.2.1.3. Détermination des besoins en candidats

Les PT recourent à un certain nombre de méthodes pour définir leurs besoins en candidats. Comme bon nombre d'entre eux affirment ne travailler qu'avec de l'information limitée sur le marché du travail, bon nombre ont fait valoir qu'il était nécessaire de dialoguer avec les employeurs, les associations sectorielles et les intervenants (p. ex., organismes de réglementation, autorités en matière de développement régional, chambres de commerce). En fait, seulement un des PT a été en mesure de nous fournir une stratégie en bonne et due forme relative au marché du travail, fondée sur des éléments probants, liant directement les pénuries générales de travailleurs (dans des secteurs clés) à l'immigration, et montrant comment le PCP pourrait être utilisé pour remédier à ces pénuries. D'autres PT disposaient de documents de planification du marché du travail qui n'indiquaient pas de manière précise l'ampleur des pénuries ou qui ne renfermaient pas suffisamment de détails quant à la façon dont la province ou le territoire comptaient s'attaquer à ces pénuries, mais qui liaient néanmoins explicitement l'immigration à la méthode de planification du marché du travail.

Parmi les PT qui ne disposaient pas de documents de planification du marché du travail, la plupart disposaient en revanche d'une stratégie en matière d'immigration ou d'un document de planification touchant l'immigration qui liait l'immigration aux besoins économiques ou de croissance démographique de la province ou du territoire.

#### 4.2.2. Résultats économiques des candidats

**Résultat 9 :** La vaste majorité des CP ont réussi leur établissement économique, près de 80 % occupant un emploi au cours de la première année. Ils commencent à travailler à partir de la première année suivant leur admission et continuent de le faire par la suite. La vaste majorité déclare des revenus d'emploi ou de travail autonome chaque année et très peu ont recours à des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale.

**Résultat 10 :** Leurs revenus d'emploi annuels moyens augmentent avec le temps. La majorité occupe également un emploi dont le niveau de compétence égale ou dépasse celui de la profession envisagée.

**Résultat 11 :** L'établissement économique varie selon la province de désignation et de résidence :

- Les taux de fréquence de revenus d'emploi sont plus faibles pour les CP désignés par les provinces de l'Atlantique;
- Les CP désignés par les provinces de l'Atlantique et le Manitoba ont des revenus plus faibles que ceux des CP désignés par les autres PT;
- Les CP désignés par l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba sont moins susceptibles d'occuper un emploi qui correspond au niveau de leur profession envisagée comparativement aux CP désignés par les autres PT.

**Résultat 12 :** L'établissement économique varie également selon le volet du programme de candidats, ceux qui réussissent le mieux, selon la fréquence de l'emploi, étant les travailleurs qualifiés et semi-qualifiés et les diplômés étrangers.

**Résultat 13 :** Les CP admis dans les volets gens d'affaires ou liens familiaux ont moins tendance à réussir leur établissement économique. Ils sont moins susceptibles de déclarer des revenus d'emploi et ont des revenus inférieurs à ceux des CP admis selon les autres volets. Seulement la moitié des CP du volet gens d'affaires ont établi ou acheté une entreprise après leur admission.

**Résultat 14 :** Les CP qui sont venus au Canada à la faveur d'un permis temporaire avant d'obtenir la résidence permanente ont davantage tendance à réussir leur établissement économique. Ils ont plus susceptibles d'avoir une offre d'emploi avant leur admission, d'occuper un emploi dont la classification est élevée et de déclarer un salaire élevé.

**Résultat 15 :** Les CP des PT s'établissent sur le plan économique avant les immigrants des autres programmes économiques fédéraux (TQF, entrepreneurs, travailleurs autonomes et investisseurs); ils font état d'une plus forte fréquence de revenus d'emploi/de travail autonome et ils ont des revenus plus élevés au cours de la première année suivant leur admission. Si on les compare aux TQF, les CP maintiennent un taux légèrement plus élevé de déclaration de revenus d'emploi/de travail autonome dans les années suivant leur admission. Toutefois, les revenus des TQF dépassent ceux des CP à partir de la cinquième année suivant l'admission.

Un aspect fondamental du PCP – celui-ci étant un programme d'immigration économique – est la capacité des CP de réussir leur établissement économique au Canada. La LIPR ne définit pas ce que l'on entend par « établissement économique » dans le contexte du PCP; aussi l'avons-nous mesuré aux fins de cette évaluation à l'aide des indicateurs suivants :

- La mesure dans laquelle les CP travaillent (selon la mesure dans laquelle ils déclarent des revenus d'emploi ou de travail autonome, de même que le recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale);
- Les revenus moyens et l'historique de l'emploi;
- La mesure dans laquelle le niveau de compétence de leur emploi se compare à celui de la profession qu'ils envisageaient au moment de leur admission.

Les deux principales sources de cette information ont été les données de la BDIM et le sondage auprès des CP.

Il ne faut pas oublier que les priorités des programmes de candidats varient selon la province ou le territoire : par exemple, certains se concentrent davantage sur les gens affaires, les investisseurs immigrants ou encore les travailleurs faiblement qualifiés. Cela peut se refléter dans les résultats économiques (tels que les revenus d'emploi moyens) des candidats de provinces ou de territoires en particulier, et les résultats devraient être interprétés en fonction du contexte dans lequel ils sont obtenus.

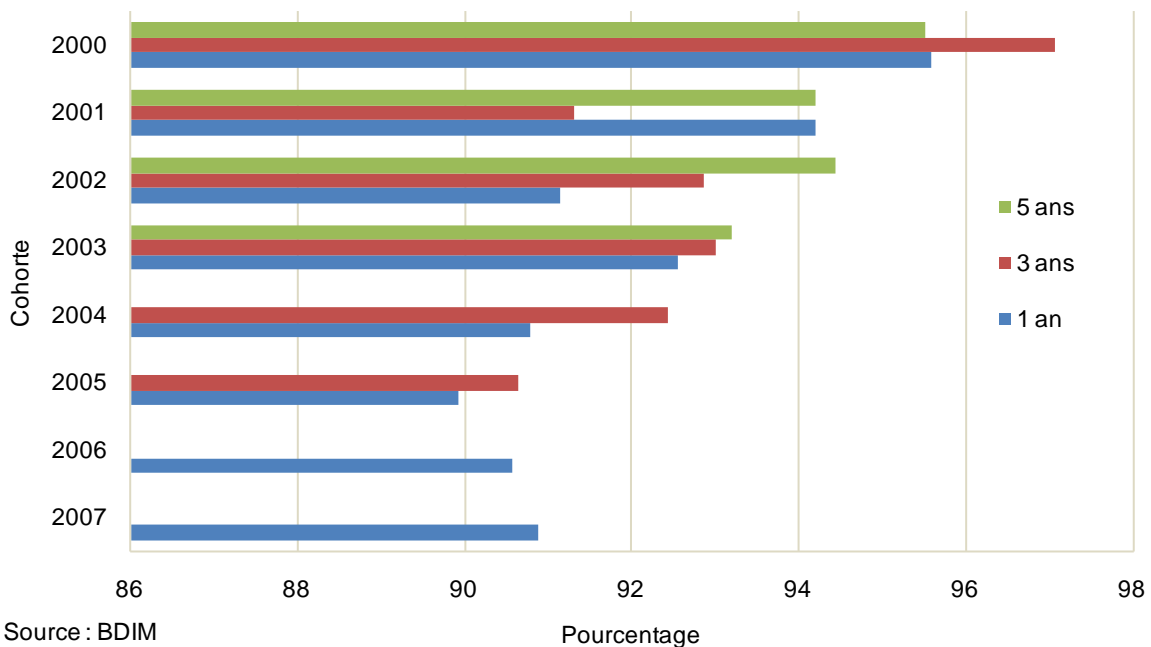
#### **4.2.2.1. Résultats économiques**

Dans cette section, nous présentons les résultats économiques des candidats des PT, en nous penchant sur trois principaux indicateurs : la mesure selon laquelle les CP travaillent, le niveau de leurs revenus d'emploi et leur niveau professionnel.

### Mesure selon laquelle les candidats travaillent

Le principal indicateur permettant de savoir si un candidat travaille est la déclaration de revenus d'emploi ou de travail autonome. Les données de la BDIM montrent qu'après un an au Canada<sup>52</sup>, 90 % ou plus des CP ont déclaré des revenus d'emploi ou de travail autonome (voir la figure 4-1). Le taux de fréquence des déclarations de revenus, selon la cohorte, est généralement stable avec le temps; pour les cohortes où le taux de fréquence change, le changement est très léger (entre 1 et 3 %). Trois ans après leur admission, de 91 % à 97 % des CP ont déclaré des revenus d'emploi ou de travail autonome. Cinq ans après leur admission, de 93 % à 96 % des CP ont déclaré des revenus.

Figure 4-1: Pourcentage des candidats (DP) déclarant des revenus d'emploi ou de travail autonome, selon le nombre d'années depuis l'admission (cohortes de 2000 à 2008)



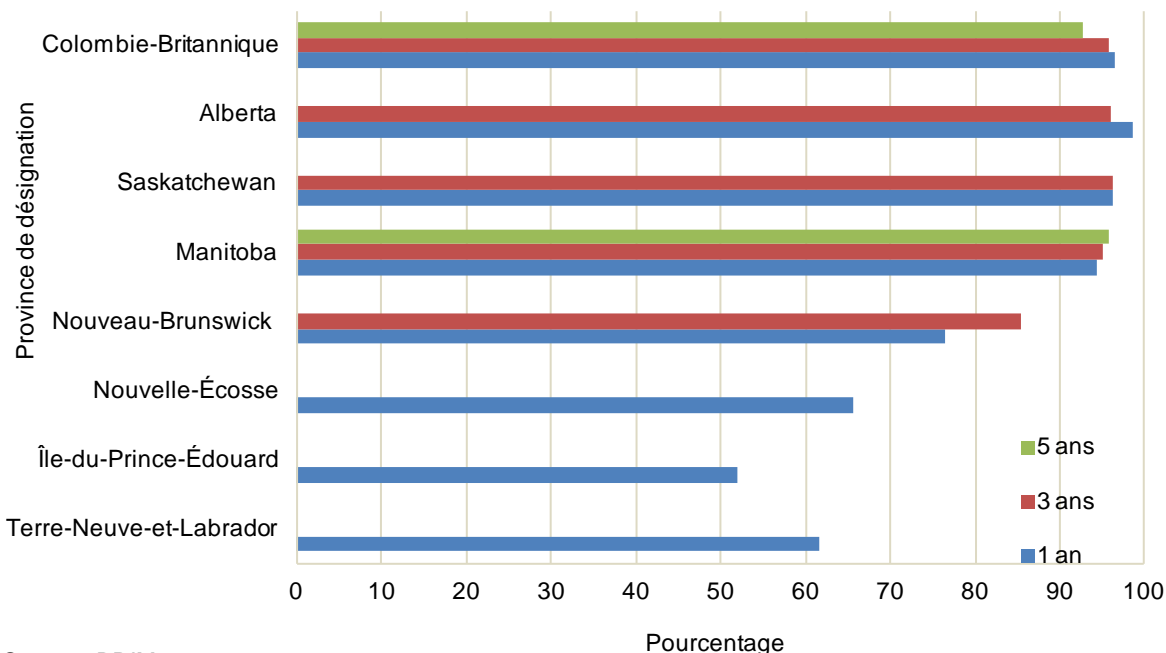
La mesure selon laquelle les CP travaillent varie selon la province ou le territoire<sup>53</sup>. Comparativement à ceux des autres provinces, les CP désignés dans les provinces de l'Atlantique ont moins tendance à déclarer des revenus d'emploi/de travail autonome. Dans la première année suivant leur admission, de 52 % à 76 % ont déclaré de tels revenus selon la province, comparativement à 94 % à 98 % au Manitoba, en C.-B., en Alberta et en Saskatchewan (voir la

<sup>52</sup> Nous ne faisons pas état de ces mesures pour l'année d'admission parce que les données n'indiquent pas si les mesures portent sur une année complète ou une année partielle.

<sup>53</sup> À noter que les différences quant aux résultats économiques entre les PT ne devraient pas être directement attribuées aux différences entre les programmes de candidats; d'autres facteurs tels que les possibilités économiques, la présence des différents secteurs industriels, la répartition par profession et le coût de la vie dans les divers PT peuvent également expliquer les différences quant aux résultats.

figure 4-2)<sup>54</sup>. Parmi les provinces de l'Atlantique, les CP désignés par le Nouveau Brunswick ont été les plus nombreux à déclarer des revenus d'emploi/de travail autonome (76 %).

**Figure 4-2: Candidats (DP) déclarant des revenus d'emploi ou de travail autonome, selon la province de désignation et le nombre d'années depuis l'admission**



Source : BDIM

Remarque : Aucune donnée n'est disponible pour l'Ontario en raison du faible nombre de candidats désignés par cette province. Nous ne disposons également pas de suffisamment de données quant à certaines provinces pour faire état de la situation trois et cinq ans après l'admission.

Le taux de fréquence de déclaration de revenus d'emploi/de travail autonome selon la province de résidence, plutôt que selon la province de désignation, varie également selon la province (figure 4-3). Comparer ces taux met en lumière l'incidence de la migration secondaire.

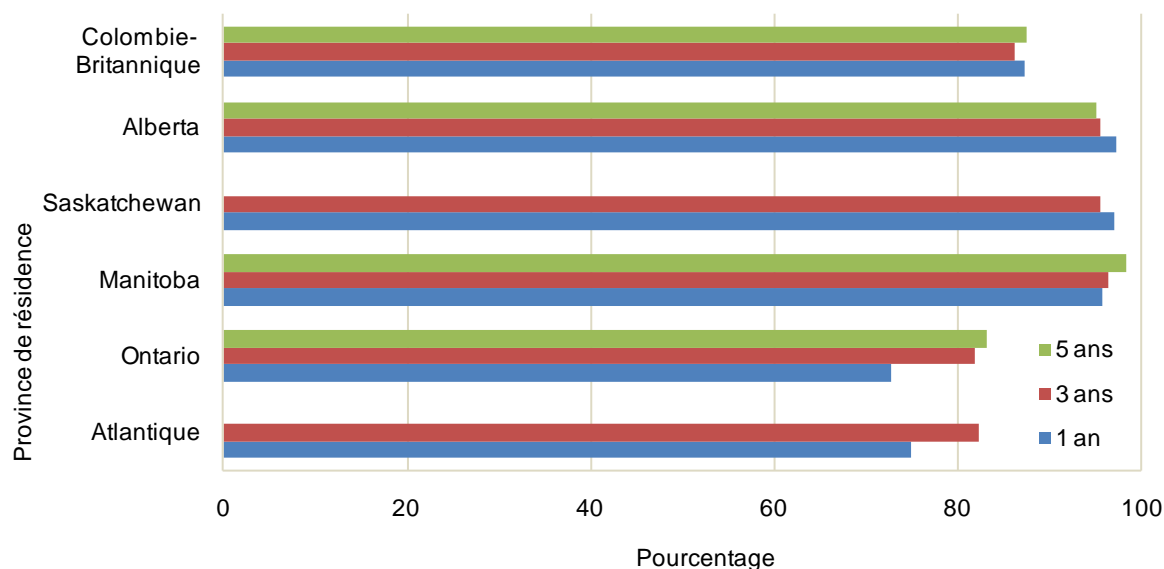
Si l'on s'intéresse à la province de résidence, les résultats indiquent que les CP résidant en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba sont toujours plus susceptibles de déclarer des revenus d'emploi/de travail autonome que ceux de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique. Les taux de fréquence sont toutefois de cinq à dix pour cent plus élevés pour les CP désignés par la Colombie-Britannique que pour les CP résidant en Colombie-Britannique. Cela permet de supposer que la Colombie-Britannique accueille des CP désignés par d'autres PT qui mettent peut-être plus de temps à s'établir économiquement que ceux qui demeurent dans la province ou le territoire qui les a désignés.

En revanche, dans les provinces de l'Atlantique, les taux de fréquence sont plus élevés pour les CP résidant dans ces provinces qu'ils ne le sont pour les CP désignés par ces provinces. En moyenne, 75 % des CP des provinces de l'Atlantique déclarent des revenus un an après leur

<sup>54</sup> Nous n'analysons que les données à un an après l'admission, parce que c'est la seule année pour laquelle nous disposons de données suffisantes pour tous les PT, sauf l'Ontario. Après cela, il y avait trop peu de candidats pour que nous puissions formuler des commentaires sur les résultats pour toutes les provinces.

admission et 89 % déclarent des revenus cinq ans après leur admission<sup>55</sup>. Cela permet de supposer que les CP désignés par les provinces de l'Atlantique qui n'ont pas trouvé un emploi ont quitté la province qui les a désignés en vue d'obtenir de meilleurs résultats économiques.

**Figure 4-3: Candidats (DP) déclarant des revenus d'emploi ou de travail autonome, selon la province de résidence et le nombre d'années depuis l'admission**



Source : BDIM

Remarque : Nous n'avons pu ventiler les données pour les provinces de l'Atlantique puisque les chiffres étaient trop faibles, à cause de la migration secondaire. Pour cette même raison, nous ne disposons pas de données pour les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan cinq ans après l'admission. En revanche, nous disposons de données pour l'Ontario parce que la province reçoit des migrants secondaires.

Le sondage auprès des CP donne des résultats semblables aux données de la BDIM. Lorsque l'on se penche sur l'emploi salarié, les résultats du sondage indiquent qu'à la fin de leur première année au pays, 80 % des CP occupent un emploi, cette proportion passant à 84 % puis à 85 % trois et cinq ans après l'arrivée<sup>56</sup>.

### *Assurance-emploi/aide sociale*

Un autre indicateur permettant de savoir si les CP travaillent est la mesure selon laquelle ils s'en remettent à l'assurance-emploi ou à des prestations d'aide sociale comme source de revenus. Les CP recourent très faiblement aux prestations d'assurance-emploi. De 6 à 11 % des CP ont recouru à ces prestations dans la première année suivant leur admission, selon la cohorte, comparativement à 4 à 7 % des TQF<sup>57</sup>. Ce faible recours à l'assurance-emploi peut être expliqué en partie par le fait qu'il faut accumuler un nombre minimal d'heures de travail pour être

<sup>55</sup> À noter toutefois que le nombre de candidats demeurant dans les provinces de l'Atlantique était trop faible pour permettre une ventilation des données selon la province.

<sup>56</sup> Lorsque l'on se penche uniquement sur le taux de fréquence de la déclaration de revenus d'emploi, les résultats de la BDIM indiquent que 87 % des candidats travaillent à la fin de la première année complète suivant leur admission. Trois et cinq ans après leur admission, ce sont 84 % des candidats qui travaillent.

<sup>57</sup> Ces différences étaient prévisibles, étant donné les différences quant au type de travail effectué par chaque groupe. De plus, la comparaison avec le taux canadien n'est pas pertinente en raison des contextes différents entourant chaque population.

admissible à l'assurance-emploi<sup>58</sup>. Le recours à l'assurance-emploi augmente au cours des deux à trois premières années au Canada, après quoi il tend à diminuer légèrement. Cela indique que les candidats des PT travaillent.

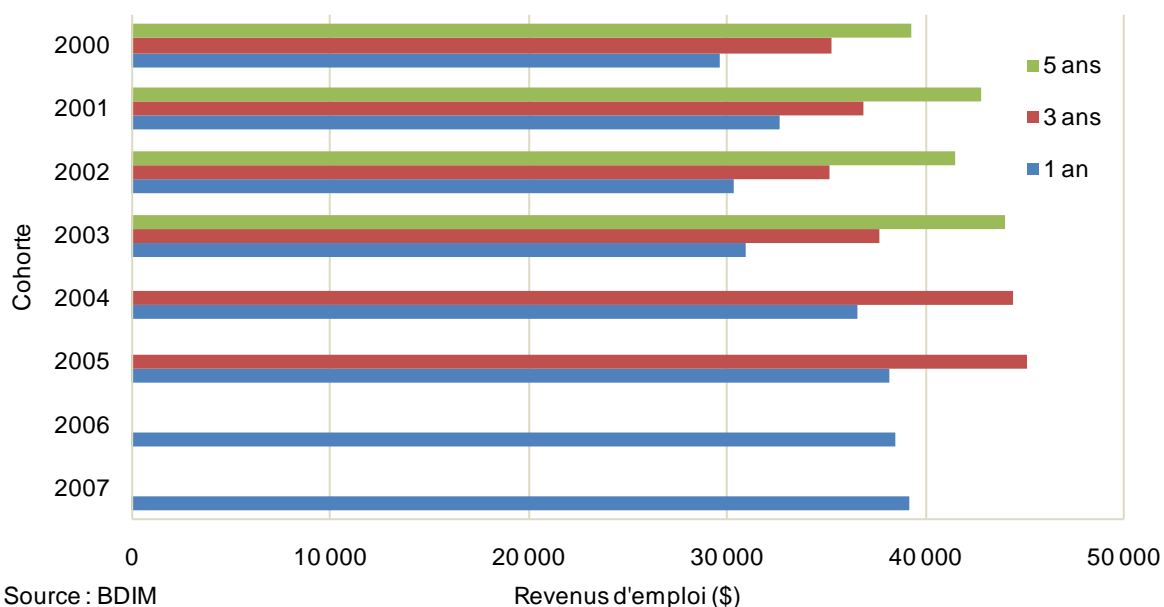
Le taux de fréquence du recours à l'aide sociale est négligeable, trop faible pour que l'on en rende compte.

### Revenus

Dans cette section, nous nous penchons sur le niveau de revenus d'emploi<sup>59</sup>, qui est un second indicateur clé de l'établissement économique.

Les données de la BDIM montrent qu'une année après leur admission au Canada, les revenus d'emploi des CP vont de 29 600 \$ à 41 700 \$, selon la cohorte (voir la figure 4-4). Les revenus d'emploi moyens augmentent avec le nombre d'années passées au Canada : après trois ans, les revenus d'emploi moyens augmentent pour osciller entre 35 200 \$ et 45 100 \$ (augmentation d'environ 5 000 \$ à 7 000 \$). Cinq ans après l'admission, les revenus d'emploi moyens sont de 39 300 \$ à 44 000 \$, ce qui représente une augmentation additionnelle de 4 000 à 6 000 \$, selon la cohorte, comparativement aux revenus moyens après trois ans.

Figure 4-4: Revenus d'emploi moyens des candidats (DP), selon le nombre d'années depuis l'admission (cohortes de 2000 à 2008)



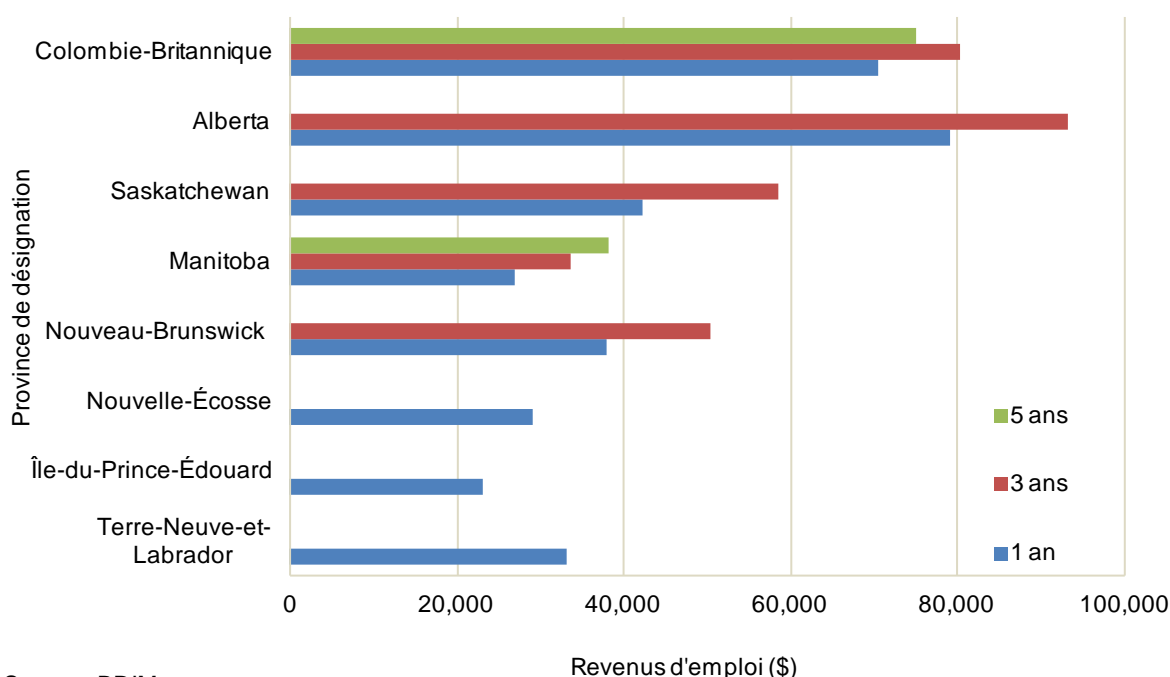
Les résultats de la BDIM montrent que les revenus d'emploi varient considérablement selon la province ou le territoire ayant désigné le candidat. Les revenus sont plus faibles dans les provinces de l'Atlantique que dans les autres provinces. Les revenus d'emploi moyens des CP désignés par les provinces de l'Atlantique et le Manitoba sont inférieurs à 40 000 \$ dans la

<sup>58</sup> Bien qu'un certain nombre de candidats étaient déjà au Canada en tant que TET, et peuvent ainsi avoir déjà accumulé le nombre requis d'heures de travail pour être admissibles à l'assurance-emploi une fois résidents permanents, une proportion importante de candidats n'étaient pas au Canada avant d'obtenir la résidence permanente et devaient donc accumuler les heures de travail requises pour être admissibles aux prestations d'assurance-emploi.

<sup>59</sup> N'incluent pas les revenus de travail autonome, puisqu'il ne s'agit pas d'un indicateur de revenu fiable.

première année suivant l'admission – les revenus les plus faibles (23 200 \$) étant enregistrés à l'Île-du-Prince-Édouard, et les revenus les plus élevés dans l'Atlantique (37 900 \$) étant enregistrés au Nouveau-Brunswick (voir la figure 4-5). Pour la même période, les revenus d'emploi moyens sont supérieurs à 40 000 \$ dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique. Dans la plupart des PT, les revenus d'emploi moyens des CP augmentent avec le temps passé au Canada; toutefois, le profil de revenus selon la province ou le territoire varie légèrement. Même si les données ne sont pas disponibles pour toutes les provinces trois ans après l'admission en raison de la diminution du nombre de CP disponibles pour l'analyse<sup>60</sup>, les CP désignés par l'Alberta ont toujours les revenus d'emploi les plus élevés avec une moyenne de 93 300 \$, suivis par les CP de la Colombie-Britannique à 80 300 \$. Les revenus moyens dans les autres provinces continuent également d'augmenter. Après avoir passé trois ans au Canada, les CP désignés par la Saskatchewan ont des revenus d'emploi moyens de 58 000 \$, ceux du Nouveau-Brunswick de 50 300 \$, et ceux du Manitoba de 33 600 \$.

Figure 4-5: Revenus d'emploi moyens des candidats (DP), selon la province de désignation et le nombre d'années depuis l'admission



Source : BDIM

Remarque : Aucune donnée n'est disponible pour l'Ontario en raison du faible nombre de candidats désignés par cette province. Nous ne disposons également pas de suffisamment de données quant à certaines provinces pour faire état de la situation trois et cinq ans après l'admission.

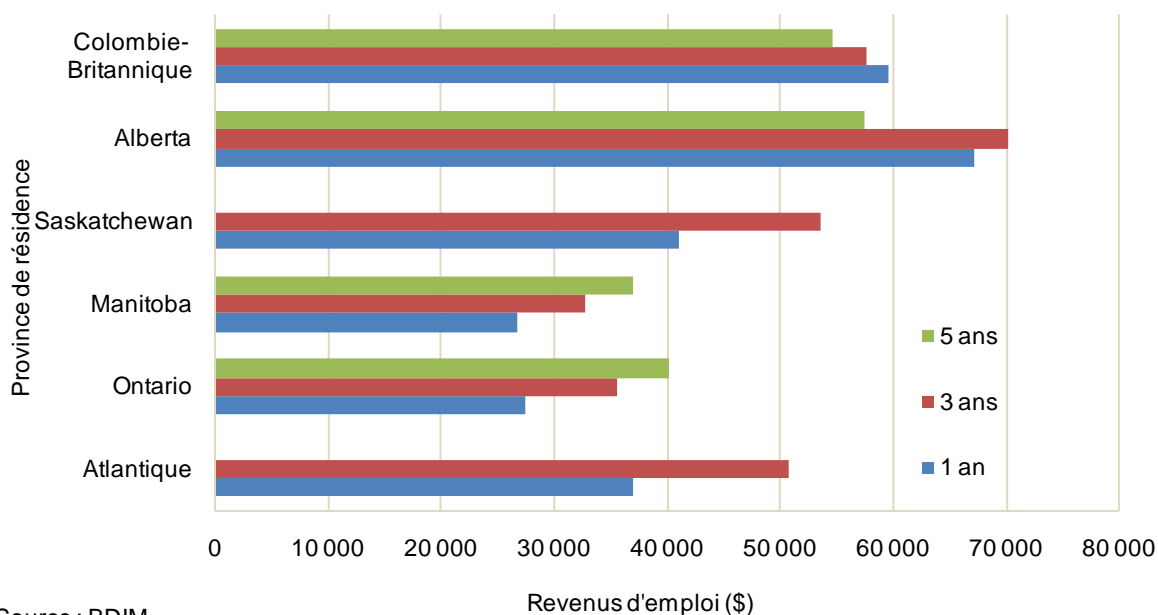
Les revenus d'emploi moyens varient également selon la province de résidence (voir la figure 4-6). Les tendances sont semblables à celles observées relativement à la fréquence de la déclaration de revenus d'emploi/de travail autonome.

Alors que les CP *résidant* en Alberta et en Colombie-Britannique ont les revenus moyens les plus élevés, ces revenus sont plus faibles que ceux des CP *désignés* par ces deux provinces. Bien qu'il y

<sup>60</sup> Les chiffres diminuent en raison du nombre insuffisant de candidats au Canada depuis assez longtemps pour que l'on possède des données quant à leurs revenus après trois ans ou cinq ans, ces données n'étant disponibles que jusqu'en 2008.

ait eu trop peu de CP désignés par l'Ontario pour que nous puissions analyser leurs revenus moyens, les revenus moyens des CP résidant dans cette province sont de 40 200 \$ cinq ans après l'admission. La Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario sont touchés par la migration secondaire de CP désignés par d'autres PT qui cherchent à obtenir de meilleurs résultats économiques. Ce phénomène de migration a pour effet d'abaisser les revenus d'emploi moyens dans ces provinces. En revanche, les revenus moyens des CP résidant dans les provinces de l'Atlantique sont plus élevés que les revenus moyens des CP désignés par toutes les provinces de l'Atlantique, à l'exception du Nouveau-Brunswick. Une telle situation rend compte également de l'impact des migrations secondaires. Les CP résidant dans les provinces de l'Atlantique tendent à être ceux qui ont réussi leur établissement économique dans leur province de désignation et y sont restés.

**Figure 4-6: Revenus d'emploi moyens des candidats (DP), selon la province de résidence et le nombre d'années depuis l'admission**



Source : BDIM

Remarque : Nous n'avons pu ventiler les données pour les provinces de l'Atlantique puisque les chiffres étaient trop faibles, à cause de la migration secondaire. Pour cette même raison, nous ne disposons pas de données pour les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan cinq ans après l'admission. En revanche, nous disposons de données pour l'Ontario parce que la province reçoit des migrants secondaires.

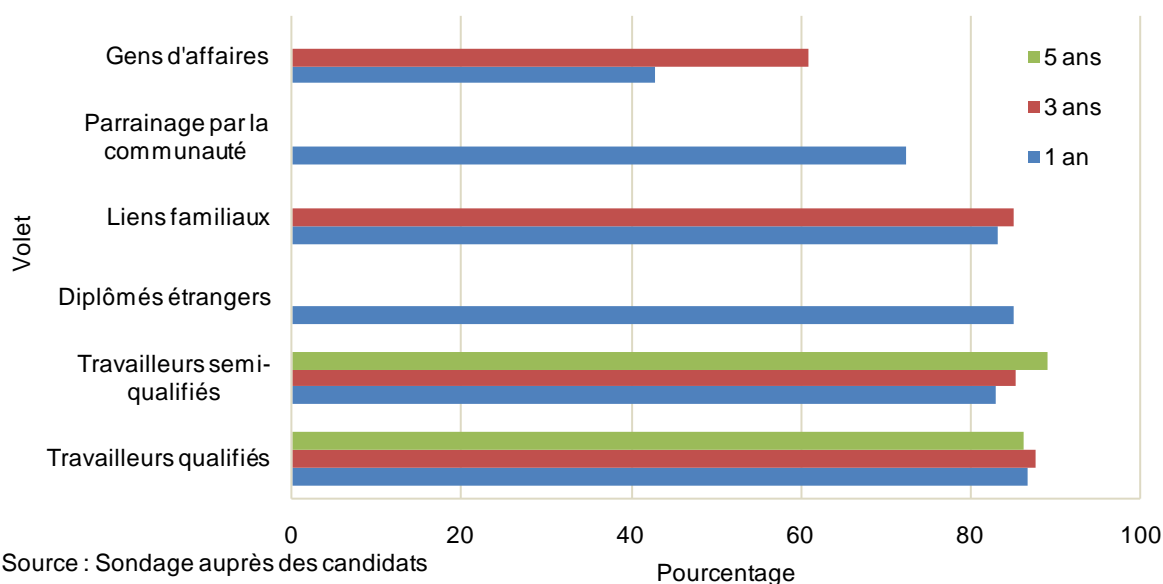
Le sondage auprès des CP rend compte de niveaux de salaire un peu plus élevés pour les CP : dès la fin de leur première année au Canada, les CP ayant répondu au sondage avaient gagné en moyenne 54 100 \$, leurs revenus passant à 61 500 \$ puis à 64 600 \$ trois ans et cinq ans respectivement après leur admission. La différence entre les données de la BDIM et les résultats du sondage auprès des CP est peut-être attribuable au fait que les revenus indiqués dans les résultats du sondage étaient calculés à partir de la situation d'emploi à la fin de chaque année de résidence, en projetant les salaires sur une base annuelle (que les CP aient travaillé ou non pendant toute l'année). En outre, les répondants au sondage déclaraient eux-mêmes leurs revenus, ce qui peut expliquer en partie des différences relevées avec les données de la BDIM.



### Résultats économiques selon le volet

L'établissement économique varie également selon le volet des programmes de CP. Le sondage auprès des CP – la seule source de données pour ces volets – rend compte de taux relativement élevés de fréquence d'emploi dans la plupart des volets, à partir de la première année suivant l'admission (voir la figure 4-7). Plus de 80 % des CP, à l'exception de ceux des volets gens d'affaires (43 %) et parrainage par la communauté (72 %), ont déclaré travailler un an après leur admission. Ces pourcentages demeurent stables, ou augmentent légèrement, à la troisième ou la cinquième année suivant l'admission pour les CP des volets travailleurs qualifiés, travailleurs semi-qualifiés et liens familiaux. L'emploi parmi les CP du volet gens d'affaires augmente graduellement pour atteindre 61 % à la troisième année suivant l'admission.

Figure 4-7: Pourcentage de candidats (DP) employés, selon le volet et le nombre d'années depuis l'admission



Source : Sondage auprès des candidats

Pourcentage

Remarque : Les chiffres s'appliquant aux volets général et autres sont très faibles, aussi n'est-il pas possible d'en faire état. Trop faible également était le nombre de personnes dans certains autres volets pour que l'on en rende compte après un an et trois ans au Canada.

Un schéma semblable de variation d'un volet à l'autre est également observé dans les revenus moyens des CP. Les CP ayant les revenus moyens les plus élevés sont ceux qui sont venus au pays en tant que travailleurs qualifiés – 66 400 \$ la première année suivant l'admission, puis 74 400 \$ et 79 400 \$ respectivement la troisième et la cinquième années. Les travailleurs semi-qualifiés gagnent de 45 600 \$ à 50 000 \$ la première et la troisième années suivant leur admission. Les répondants du volet travailleurs qualifiés avaient tendance à occuper des emplois des niveaux 0 et A de la CNP, alors que les répondants du volet travailleurs semi-qualifiés avaient davantage tendance à occuper des postes correspondant aux niveaux de compétence B et C de la CNP<sup>61</sup>. Il est donc compréhensible que les salaires bruts des travailleurs semi-qualifiés soient plus faibles que ceux des travailleurs qualifiés.

<sup>61</sup> Selon le dernier emploi occupé par les répondants au sondage avant d'obtenir la résidence permanente et le premier emploi occupé après avoir obtenu la résidence permanente.

### *Volets gens d'affaires*

On s'attendrait à ce que les répondants au sondage venus au Canada dans le cadre du volet gens d'affaires diffèrent des autres CP eu égard à leur établissement économique, puisqu'ils ne viennent pas pourvoir des postes existants. Les répondants du volet gens d'affaires sont généralement tenus de démarrer ou d'acheter une entreprise. La moitié (46 %) des répondants venus au Canada dans le cadre d'un volet gens d'affaires ont affirmé avoir mis sur pied une entreprise après être devenus CP, ce qui correspond à un taux relativement faible d'établissement économique comparativement au taux de fréquence des revenus d'emploi dont ont fait état les CP dans leur ensemble. Les vérificateurs de certains PT ont formulé des préoccupations touchant le volet gens d'affaires, déplorant par exemple l'inefficacité des processus de sélection et l'absence de surveillance et de résultats. Ces problèmes sont également mentionnés dans les profils de certains PT. Les informateurs principaux ont fait état de bon nombre des mesures prises en réaction au rendement insatisfaisant des CP des volets gens d'affaires au cours des premières années du PCP, afin de faire en sorte que ceux-ci donnent suite à leurs engagements.

Pour les gens d'affaires ayant effectivement démarré une entreprise, les choses semblent toutefois tourner rondement, les trois quarts des entreprises menant toujours des activités et plus des trois quarts ayant du personnel à temps plein ou à temps partiel. Lors des visites sur place, certains représentants des PT ont fait état des réussites remarquables de certains CP du volet gens d'affaires.

L'établissement économique des répondants du volet gens d'affaires ne se limitait pas au démarrage d'une entreprise. Environ les trois quarts (72 %) des répondants au sondage dans les volets gens d'affaires ont occupé un ou plusieurs emplois après avoir obtenu la résidence permanente et reçu un salaire brut de 28 600 \$<sup>62</sup>. Ces répondants étaient toutefois plus susceptibles de ne pas occuper un emploi depuis leur arrivée (4 %) comparativement à 2 % pour l'ensemble des répondants au sondage auprès des CP. Ils avaient davantage tendance à avoir un salaire inférieur à 20 000 \$ que les CP des autres volets et ils étaient davantage enclins à déplorer que leur premier emploi était en deçà de leurs attentes. Cela permet de supposer que le niveau d'établissement économique des CP relevant des volets gens d'affaires était en deçà de celui des CP des autres volets<sup>63</sup>.

### *Niveau du poste occupé*

Même si les données montrent que les CP finissent par réussir leur établissement économique, il est essentiel de déterminer s'ils trouvent un travail à la mesure de leur profession envisagée, et si leur emploi réel correspond à leur niveau de compétence avant la résidence permanente<sup>64</sup>. Cette analyse se fonde sur une comparaison, selon la CNP, du niveau de compétence envisagé des répondants au sondage<sup>65</sup> au niveau de compétence de leur emploi un, trois et cinq ans après leur admission en tant que résidents permanents.

---

<sup>62</sup> Nous ne sommes pas certains que ce chiffre comprend tout emploi occupé au sein d'une entreprise qu'ils démarrent.

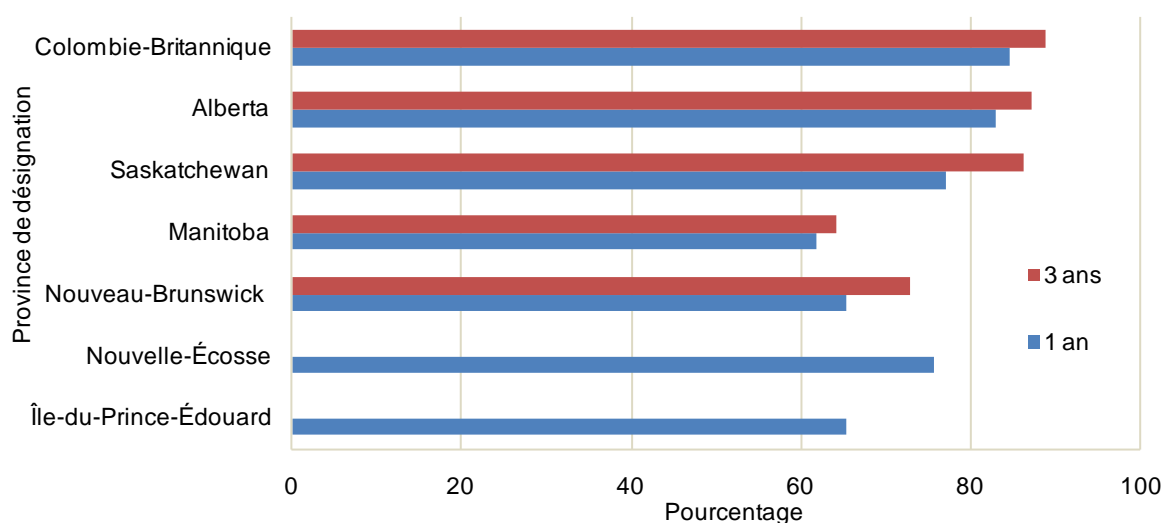
<sup>63</sup> En raison du nombre limité de répondants ayant affirmé avoir été admis selon un volet gens d'affaires, l'analyse ne pouvait pour ce volet être ventilée selon la province. Il existe toutefois un vaste écart sur le plan des exigences applicables au volet gens d'affaires entre les PT. Les résultats pouvaient donc varier selon la province.

<sup>64</sup> L'information sur la profession envisagée par les candidats (y compris son niveau de compétence) est fournie à CIC et saisie dans le SSOBL.

<sup>65</sup> Déterminé à la lumière du codage par les PT de l'information indiquée sur les formulaires de demande des candidats, qui est ensuite saisi dans le SSOBL.

Dans l'ensemble, environ 70 % des CP ayant répondu au sondage occupaient un emploi à la mesure de leurs compétences, et ce taux demeure assez stable au fil des ans. Comme on peut le voir dans la figure 4-8, plus de la moitié des CP de toutes les provinces ont occupé un emploi dont le niveau de compétence est égal ou supérieur au niveau de compétence de leur profession envisagée dans la première année suivant leur admission. Toutefois, à l'instar du taux de déclaration de revenus d'emploi/de travail autonome et des niveaux de revenus, la comparaison des niveaux de compétence envisagés et réels selon la CNP varie selon la province ou le territoire. Les résultats du sondage montrent que plus de 80 % des CP désignés par l'Alberta et la Colombie-Britannique occupaient des emplois correspondant à ces niveaux de compétence à la fin de la première année passée au Canada. Les répondants au sondage dans les provinces de l'Atlantique – à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador – ont moins tendance à occuper un emploi dont le niveau de compétence selon la CNP est égal ou supérieur au niveau envisagé (en deçà de 80 % à la fin de la première année suivant l'admission). Au Manitoba, les niveaux (62 %) sont également semblables à ceux observés à l'Île-du-Prince-Édouard.

**Figure 4-8: Pourcentage de candidats (DP) occupant un emploi dont le niveau de compétence est égal ou supérieur à celui de la profession envisagée, selon la province ou le territoire de désignation et le nombre d'années depuis l'admission**



Source : Sondage auprès des candidats

Remarque : Comme les chiffres se rapportant à Terre-Neuve, à l'Ontario et au Yukon sont très faibles, il ne peut en être rendu compte. Trop faible également était le nombre de personnes dans certaines provinces pour que l'on en rende compte après un an et trois ans au Canada.

De façon analogue, la correspondance entre le niveau de compétence envisagé et le niveau de compétence réel des emplois occupés au Canada varie selon le volet du programme de CP. Dans la première année suivant leur admission, les CP dans les volets énumérés ci-dessous ont occupé un emploi dont le niveau de compétence selon la CNP était égal ou supérieur au niveau envisagé (voir la figure 4-9) :

- Travailleurs semi-qualifiés (81 %);
- Diplômés étrangers (82 %).

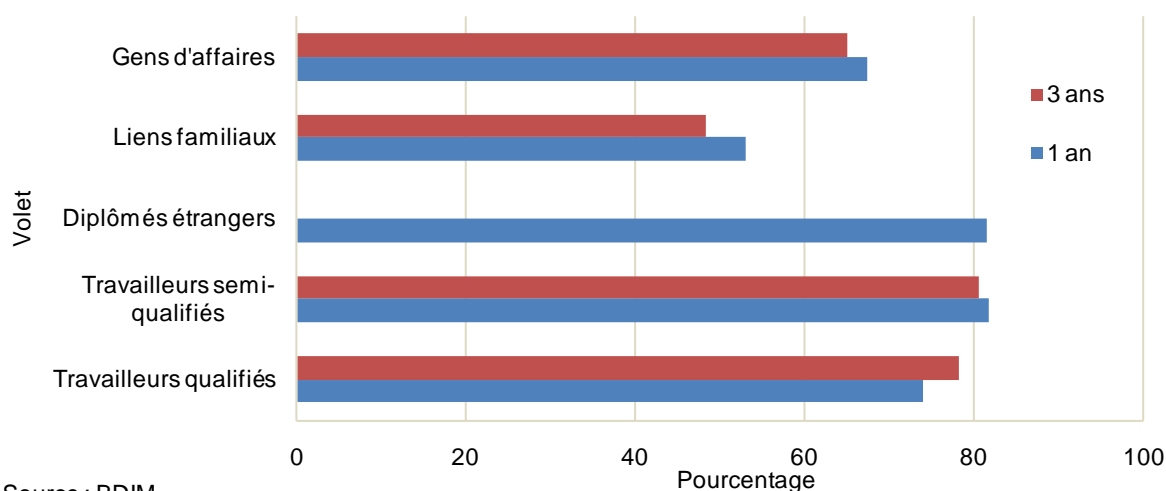
Les répondants du volet travailleurs qualifiés ont un taux de correspondance légèrement plus faible (74 %) un an après leur admission. Des taux de correspondance plus faibles entre le niveau

de la profession envisagée et le niveau de l'emploi réel sont observés dans les volets suivants une année après l'admission :

- Gens d'affaires (67 %);
- Liens familiaux (53 %) <sup>66</sup>.

Les taux beaucoup plus élevés observés pour les travailleurs semi-qualifiés sont peut-être attribuables au fait qu'une proportion élevée de CP du volet travailleurs semi-qualifiés (89 %) travaillent au Canada en tant que TET avant d'être admis comme résidents permanents, comparativement aux autres volets.

**Figure 4-9: Pourcentage de candidats (DP) occupant un emploi dont le niveau de compétence est égal ou supérieur à celui de la profession envisagée, selon le volet et le nombre d'années depuis l'admission**



Source : BDIM

Remarque : Les chiffres s'appliquant aux volets général et autres sont très faibles, aussi n'est-il pas possible d'en faire état. Trop faible également était le nombre de personnes dans certains autres volets pour que l'on en rende compte après un an et trois ans au Canada.

#### 4.2.2.2. Caractéristiques associées à l'établissement économique

Une analyse de régression des données de la BDIM touchant les caractéristiques associées à la probabilité (en 2008) de déclarer des revenus d'emploi ou de travail autonome permet de dresser la liste suivante de caractéristiques associées à un établissement économique réussi : <sup>67</sup>

- Les probabilités de déclarer des revenus diminuent avec l'âge : Comparativement aux CP qui avaient moins de 30 ans à l'admission, les CP âgés de 40 à 49 ans et ceux âgés de 50 ans ou plus à l'admission ont moins tendance à déclarer des revenus d'emploi;
- Les CP sont plus susceptibles de déclarer des revenus s'ils parlent une langue officielle <sup>68</sup>;

<sup>66</sup> À noter que le volet général ne figure pas dans tous les tableaux parce qu'il s'agit d'un nouveau volet qui a été mis au point pendant l'analyse, à partir des réponses données à « autres ».

<sup>67</sup> BDIM. Voir l'appendice I pour les résultats de régression complets.

<sup>68</sup> Peu de candidats ont déclaré connaître le français. Ainsi, l'effet indiqué de la connaissance des langues officielles reflète plus vraisemblablement l'impact de la connaissance de l'anglais. De plus, des recherches menées

- Les CP désignés par les provinces de l’Atlantique sont moins susceptibles de déclarer des revenus que ceux de l’Alberta;
- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de déclarer des revenus;
- Les CP originaires de l’Afrique, du Moyen-Orient et de certaines îles de l’Atlantique et de l’océan Indien, de l’Asie, de l’Australasie et du Pacifique ainsi que de l’Europe (à l’exception du Royaume-Uni) ont moins tendance à déclarer des revenus que les CP originaires du Royaume-Uni;
- Les CP qui sont demeurés dans la province qui les a désignés depuis leur admission ont une probabilité plus grande de déclarer des revenus;
- Le type de compétence de la profession envisagée selon la CNP est aussi fortement associé aux probabilités de déclarer des revenus. Lorsque nous les comparons aux CP ayant l’intention de travailler dans le domaine des sciences naturelles et appliquées et les domaines apparentés, la plupart des CP avaient une probabilité beaucoup moindre de déclarer des revenus, à l’exception de ceux qui avaient l’intention d’exercer des professions relevant du secteur primaire ou liées à la transformation, à la fabrication et aux services d’utilité publique pour lesquelles aucune différence importante n’a été constatée. Le seul groupe à avoir une probabilité plus forte de déclarer des revenus que le groupe de référence était les CP ayant l’intention de travailler dans les métiers, le transport et la machinerie et dans les domaines apparentés.

Si l’analyse de régression inclut seulement la déclaration de revenus d’emploi (par opposition à l’analyse précédente qui comportait également la déclaration de revenus de travail autonome), un portrait légèrement différent est dressé pour deux variables, suggérant ainsi une dynamique associée au travail autonome légèrement différente :

- Le sexe n’est pas important pour ce qui est de prédire la probabilité de déclarer des revenus d’emploi;
- Les CP originaires de deux régions (l’Asie, l’Australasie et la région du Pacifique d’une part et l’Amérique latine, le Groenland et certaines îles de l’Atlantique et du Pacifique d’autre part) ont davantage tendance à déclarer des revenus d’emploi que les CP originaires du Royaume-Uni.

Nous avons procédé à une régression linéaire semblable pour le logarithme des revenus d’emploi des CP (voir les appendices techniques fournis sous pli distinct). Cette régression illustre les faits suivants :

- Les revenus d’emploi des CP augmentent avec le temps, comme le suggérait le fait que les premières cohortes ont des revenus plus élevés que les CP arrivés récemment;
- Les hommes gagnent plus que les femmes;
- Les CP originaires des États-Unis obtiennent de meilleurs résultats que les CP originaires du Royaume-Uni, alors que tous les groupes des autres régions se comparent négativement à ce groupe de référence (à l’exception de ceux originaires de l’Amérique

---

antérieurement sur l’incidence de la connaissance des langues officielles ont montré que le français n’a pas le même impact que l’anglais eu égard aux perspectives d’emploi.

---

latine, du Groenland et de certaines îles de l'Atlantique et du Pacifique, pour lesquels aucune différence importante n'a été constatée);

- Comparativement aux CP désignés par l'Alberta, les CP désignés par une autre province ou un autre territoire ont tous déclaré des revenus d'emploi beaucoup plus faibles (la plus grande différence quant aux revenus ayant été observée pour la Nouvelle Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard);
- Des niveaux de scolarisation élevés sont associés à des revenus élevés;
- Les CP qui déclarent connaître une langue officielle à l'arrivée gagnent davantage;
- Les personnes âgées de 50 ans ou plus se comparent négativement à leurs homologues plus jeunes;
- Le type de compétence de la profession envisagée selon la CNP est également associé aux revenus.

Ces résultats se comparent à ceux résultant de l'analyse de la probabilité de déclarer des revenus d'emploi ou de travail autonome.

#### **4.2.2.3. Impact du PTET sur les résultats économiques des candidats des PT**

Le recours au PTET conjugué au recours au PCP a un impact sur les résultats. Selon le sondage auprès des CP, environ le tiers des CP ont déclaré avoir été au Canada en tant que TET avant d'être admis en tant que résidents permanents<sup>69</sup>. Les données du sondage portent à croire que ces CP ont de meilleures chances de réussir leur établissement économique que ceux qui ne travaillent pas au Canada à la faveur d'un visa temporaire avant de devenir résidents permanents<sup>70</sup>. Les CP qui étaient au Canada en tant que TET ont davantage tendance à :

- Avoir une offre d'emploi avant de devenir résidents permanents (95 % comparativement à 40 % de ceux n'ayant pas de visa temporaire);
- Avoir occupé un seul emploi depuis qu'ils sont devenus résidents permanents (51 % comparativement à 36 % pour ceux n'ayant pas de visa temporaire);
- Avoir occupé un premier emploi de niveau 0 ou A de la CNP après être devenus résidents permanents (voir le tableau 4-2);
- Avoir déclaré pour leur premier emploi un salaire de 60 000 \$ ou plus (47 % comparativement à 15 % pour ceux n'ayant pas de permis de travail temporaire);
- Affirmer que leur premier emploi répondait à leurs attentes ou les dépassait (81 % comparativement à 52 % pour ceux n'ayant pas de permis de travail).

---

<sup>69</sup> Le sondage auprès des candidats comporte une limite en ce qui a trait à ces données. La présence au Canada en tant que TET avant l'obtention de la résidence permanente était l'un des choix de réponse à une question quant aux raisons pour lesquelles le candidat avait choisi de présenter sa demande dans la province ou le territoire en question. Il est donc possible que certains candidats qui avaient été TET ne se soient pas identifiés eux-mêmes comme tels. Une comparaison de ces données avec les données touchant le premier emploi occupé par les candidats après la résidence permanente suggère que ces chiffres sont légèrement sous-déclarés.

<sup>70</sup> Parmi les candidats qui n'ont pas travaillé au Canada en tant que TET avant de devenir résidents permanents, on compte les candidats qui étaient au Canada en vertu d'un visa d'étudiant, et ceux qui n'étaient pas déjà au Canada lorsqu'ils ont obtenu la résidence permanente.

Tableau 4-2 : Niveau de compétence de la CNP pour le premier emploi depuis l'admission, selon le type de titulaire de visa/permis temporaire (\*\*\*)

	TET	Étudiant	Autre	Pas de visa/permis temporaire	% de répondants
Niveau O	29 %	23 %	28 %	21 %	23 %
Niveau A	35 %	55 %	37 %	14 %	23 %
Niveau B	24 %	17 %	23 %	35 %	31 %
Niveau C	9 %	3 %	9 %	18 %	15 %
Niveau D	4 %	2 %	3 %	12 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre	657	88	126	1 245	2 116

Source : Sondage auprès des candidats

\*\*\* $p < 0,001$ <sup>71</sup>

La vaste majorité des TET occupaient un emploi dont le niveau était équivalent ou supérieur à celui de la profession envisagée (voir le tableau 4-3). À l'instar des travailleurs semi-qualifiés, la correspondance entre la profession envisagée et l'emploi réel diminue entre leur premier emploi et leur emploi actuel.

D'autres titulaires de visas temporaires (par exemple, les étudiants étrangers) ont tendance à décrocher des emplois dont le niveau de compétence est équivalent ou supérieur à celui de leur profession envisagée. La correspondance entre la profession envisagée et l'emploi réel des étudiants étrangers augmente légèrement entre leur premier emploi occupé et leur emploi actuel.

Tableau 4-3 : Premiers emplois et emplois actuels dont le niveau de compétence réel selon la CNP est égal ou supérieur au niveau de compétence envisagé, en fonction de l'utilisation d'un visa temporaire (\*\*\*)

	TET	Étudiant	Autre	Pas de visa/permis temporaire	% de répondants
<b>Pourcentages</b>					
Premier emploi	93 %	84 %	85 %	71 %	78 %
Emploi actuel	90 %	87 %	82 %	75 %	79 %
<b>Nombre (n =)</b>					
Premier emploi	558	71	110	1 172	1 911
Emploi actuel	574	73	108	1 187	1 942

Source : Sondage auprès des candidats

\*\*\*  $p < 0,001$

Remarque : « Autre » désigne ceux qui n'ont pas fourni suffisamment d'information pour permettre le codage selon la CNP.

<sup>71</sup> \*\*\* Indique qu'il y a un lien important (au niveau  $p < 0,001$ ) entre le niveau de compétence de la CNP pour le premier emploi occupé et les catégories de titulaires de visa/permis temporaire, selon l'analyse khi-carré des données.

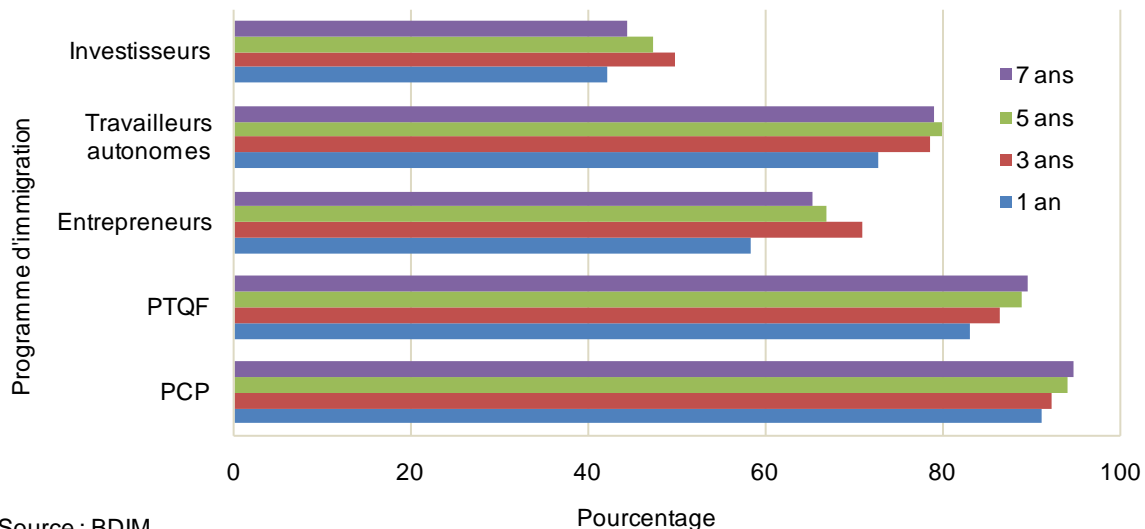
#### 4.2.2.4. Comparaison avec d'autres programmes d'immigration économique fédéraux

Dans cette section, nous comparons les résultats économiques des CP des PT à ceux des immigrants venus au Canada dans le cadre d'autres programmes d'immigration économique fédéraux, à savoir les programmes des TQF, des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des investisseurs.

Le taux de fréquence de la déclaration de revenus d'emploi ou de travail autonome est plus élevé pour les CP que pour les immigrants d'autres catégories (voir la figure 4-10). Une année après l'admission, les taux de fréquence des CP des différentes cohortes sont tous de 90 % ou plus, alors que les taux de fréquence des TQF se situent entre 81 % et 86 %. Les taux pour les programmes des entrepreneurs et des travailleurs autonomes sont plus faibles.

Après trois ans au Canada, les taux de fréquence des CP se situent entre 91 % et 97 %, alors que les taux de fréquence des TQF se situent entre 86 % et 87 % selon la cohorte. Encore une fois, les taux sont plus faibles pour les programmes des entrepreneurs et des travailleurs autonomes. L'écart entre les CP et les TQF, pour ce qui est des taux de fréquence, ne se résorbe pas même cinq ans après l'admission.

Figure 4-10: Pourcentage des DP ayant déclaré des revenus d'emploi ou de travail autonome selon la catégorie d'immigration et les années écoulées depuis l'admission (cohortes de 2000 à 2007)<sup>72</sup>



Source : BDIM

Le schéma concernant les revenus est quelque peu différent selon le programme d'immigration économique<sup>73</sup>. Les revenus d'emploi moyens des CP (à l'exception de la cohorte de 2000) sont généralement plus élevés que les revenus d'emploi des TQF dans la première année suivant leur admission<sup>74</sup>. Après trois ans au Canada, les revenus d'emploi moyens des CP sont légèrement

<sup>72</sup> Un tableau renfermant de plus amples détails (cohorte selon le nombre d'années depuis l'admission/l'année d'imposition) est fourni à l'appendice J.

<sup>73</sup> À noter que cela inclut seulement les revenus d'emploi.

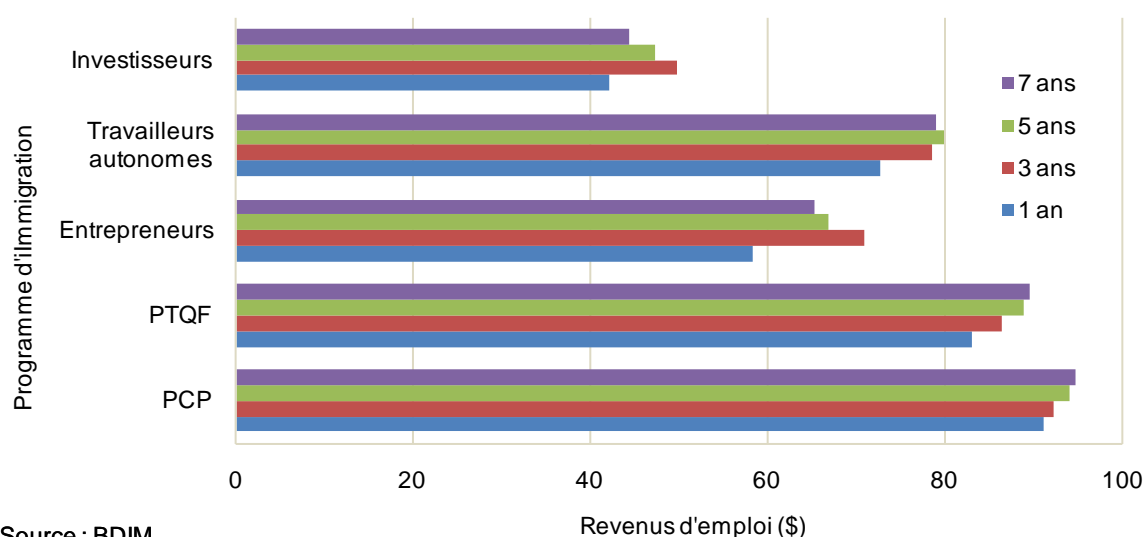
<sup>74</sup> Les résultats de cette analyse diffèrent quelque peu de ceux obtenus lors de l'évaluation récente du PTQF. Lors de l'évaluation du PTQF, une distinction a été établie entre les cas préalables à la LIPR et les cas touchés par la LIPR.



plus élevés (de 35 200 \$ à 45 100 \$) que ceux des TQF (de 36 400 \$ à 42 700 \$)<sup>75</sup>. Les revenus des TQF augmentent plus rapidement que ceux des CP et cinq ans après l'admission, les revenus des TQF sont en moyenne supérieurs de 2 000 \$ à 7 000 \$ à ceux des CP<sup>76</sup>.

Les deux catégories d'immigration ayant les revenus d'emploi moyens les plus faibles sont les investisseurs et les entrepreneurs. Les revenus des CP demeurent plus élevés que les revenus des immigrants dans ces catégories même cinq ans après l'admission. Contrairement à ce qui est le cas pour une proportion importante des CP, la principale source de revenus des immigrants admis comme gens d'affaires pourrait provenir d'un emploi salarié extérieur (des revenus d'entreprise et de travail autonome), ce qui explique que les revenus d'emploi soient plus faibles pour cette catégorie (voir la figure 4-11).

Figure 4-11: Revenus d'emploi moyens des DP selon l'année d'admission, cohortes de 2000 à 2007<sup>77</sup>



Source : BDIM

Cette distinction n'était toutefois pas possible pour l'évaluation du PCP, puisqu'il ne s'agit pas d'un champ généralement disponible dans la BDIM. À ce titre, nous n'avons pas été en mesure d'établir une distinction selon le régime de sélection, puisque des candidats ayant été sélectionnés en fonction du régime préalable à la LIPR et d'un régime hybride étaient toujours admis au sein d'une même cohorte, même quelques années après l'entrée en vigueur de la LIPR (2002).

<sup>75</sup> Pour certaines cohortes (notamment celle de 2001), les revenus d'emploi des TQF sont toutefois plus élevés que ceux des candidats.

<sup>76</sup> À noter que nous disposons de données 7 ans après l'admission uniquement pour les cohortes 2000 et 2001 du PCP, de sorte que le nombre de candidats est faible pour ces deux cas de figure : seulement 3 PT disposaient de programmes en 2000 et seulement 6 PT disposaient de programmes en 2001.

<sup>77</sup> Un tableau renfermant plus de détails (cohorte selon le nombre d'années depuis l'admission/l'année d'imposition) est fourni à l'appendice G (sous pli distinct).

### 4.2.3. Régionalisation de l'immigration

**Résultat 16 :** Le PCP a pour effet d'amener une plus forte proportion d'immigrants économiques à s'installer en dehors de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, comparativement aux immigrants venus au Canada dans le cadre d'autres programmes d'immigration économique, ce qui contribue à l'atteinte de l'objectif de régionalisation des avantages de l'immigration.

**Résultat 17 :** En 2008, plus des trois quarts des CP devenus résidents permanents de 2000 à 2008 vivaient toujours dans leur province ou territoire de désignation, le taux de rétention le plus faible étant observé dans les provinces de l'Atlantique (56 %) et le plus élevé, en Alberta et en Colombie-Britannique (plus de 95 %). Les CP qui quittent leur province ou territoire de désignation tendent à le faire dans les cinq années suivant leur admission.

**Résultat 18 :** Les CP qui sont arrivés au Canada dans le cadre d'un volet travailleurs qualifiés ou liens familiaux ont davantage tendance à demeurer dans leur province ou territoire de désignation que les CP venus au Canada dans le cadre d'autres volets. Les CP qui ont déclaré des revenus d'emploi l'année précédente, maîtrisent au moins une langue officielle et sont titulaires d'un baccalauréat ont davantage tendance à demeurer dans leur province ou territoire de désignation.

**Résultat 19 :** La mobilité interprovinciale des CP est une source de préoccupations pour les PT qui perdent des CP, puisque leurs objectifs touchant le marché du travail et la croissance démographique ne sont pas entièrement atteints. Cela pose également problème pour les PT qui gagnent des CP, puisque les CP qui s'y installent ne répondent peut-être pas aux besoins du marché du travail de leur nouvelle province ou nouveau territoire de résidence.

Le PCP a pour effet d'assurer une répartition plus large des immigrants économiques sur l'ensemble du territoire canadien, au lieu de favoriser leur concentration dans les grands centres urbains de quelques PT (comme c'est le cas pour d'autres programmes d'immigration économique). Pour une ventilation de la proportion de demandeurs principaux selon la province de destination pour le PCP et le PTQF<sup>78</sup>, voir le tableau 4-4. Tandis que plus de 95 % des demandeurs principaux du PTQF sont destinés à s'établir en Ontario, en Colombie-Britannique ou en Alberta, seulement 36 % des demandeurs principaux du PCP visent les mêmes provinces. Certains PT où le PCP représente une faible proportion des immigrants accueillent toutefois un nombre absolu plus élevé d'immigrants économiques dans le cadre du PCP que du PTQF.

**Tableau 4-4 : Comparaison du PCP (DP) aux autres catégories d'immigration - années d'admission 2005 à 2009**

Province ou territoire	PCP		PTQF	
	Nombre	% du PCP	Nombre	% du PTQF
Terre-Neuve-et-Labrador	222	0,7 %	353	0,2 %
Île-du-Prince-Édouard	1 348	4,0 %	72	0,05 %
Nouvelle-Écosse	1 255	3,7 %	1 580	1,1 %
Nouveau-Brunswick	1 545	4,6 %	533	0,4 %
Ontario	1 247	3,7 %	98 733	65,4 %
Manitoba	13 089	38,8 %	1 223	0,8 %

<sup>78</sup> Bien que des données comparatives soient disponibles pour d'autres programmes d'immigration économique tels que ceux des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des investisseurs, les nombres absolus sont très faibles et ne sont pas significatifs à des fins de comparaison.

Province ou territoire	PCP		PTQF	
	Nombre	% du PCP	Nombre	% du PTQF
Saskatchewan	4 155	12,3 %	1 012	0,7 %
Alberta	4 698	13,9 %	16 174	10,7 %
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0 %	73	0,05 %
Colombie-Britannique	6 085	18,0 %	31 161	20,6 %
Yukon	78	0,2 %	56	0,04 %
<b>TOTAL - National</b>	<b>33 722</b>	<b>100 %</b>	<b>150 970</b>	<b>100 %</b>

Source : Données du SSOBL

Les données de CIC<sup>79</sup> révèlent de plus une tendance à la baisse quant au pourcentage d'immigrants économiques ayant l'intention de s'établir à Vancouver, à Toronto ou à Montréal (de 80 % en 2000 à 75 % en 2005 et 63 % en 2009). Toutefois, lorsque nous supprimons les CP des PT de l'équation, le pourcentage d'immigrants économiques destinés à s'établir dans les trois villes d'immigration traditionnelle demeure stable autour de 75 %, ce qui laisse supposer que la diminution globale de la part d'immigrants destinés à s'établir à Montréal, à Toronto ou à Vancouver, dont il a été question plus haut pour les immigrants économiques en général, peut être attribuable au PCP. En effet, pendant ces années, le PCP a connu une croissance considérable sur la période visée par l'évaluation (une augmentation de 450 % du nombre d'admissions, lesquelles sont passées d'environ 8 000 en 2005 à 36 000 en 2009), phénomène qui a contribué à répartir les avantages de l'immigration entre les PT.

#### 4.2.3.1. *Rétention dans la province ou le territoire de désignation*

La rétention est importante parce que les PT font venir les CP afin de répondre à des besoins précis de leur marché du travail. Les données de la BDIM révèlent que dans l'ensemble en 2008, 82 % des CP admis de 2000 à 2008 résidaient toujours dans leur province ou territoire de désignation. Le taux de rétention des CP varie selon la région et la province ou le territoire (tableau 4-5)<sup>80</sup>. En particulier, seulement 56 % des CP ayant été désignés par une province de l'Atlantique demeuraient dans la région en 2008; le taux de rétention varie toutefois selon la province dans la région de l'Atlantique : la Nouvelle-Écosse et le Nouveau Brunswick ont un taux de rétention plus élevé, 68 % de leurs CP y résidant toujours en 2008, alors que seulement une minorité de CP désignés par l'Île du Prince Édouard (37 %) et Terre-Neuve (23 %) y demeuraient toujours en 2008. Inversement, le taux de rétention a été le plus élevé (plus de 95 %) pour les CP désignés par l'Alberta et la Colombie-Britannique<sup>81</sup>.

<sup>79</sup> Source : Citoyenneté et Immigration Canada, MDR, Faits et chiffres 2010.

<sup>80</sup> À titre comparatif, une autre étude utilisant les données de la BDIM qui traitait de la mobilité interprovinciale des immigrants au Canada a montré que 86 % des travailleurs qualifiés (y compris les époux et les personnes à charge) admis de 2000 à 2006 résidaient dans leur province de désignation prévue en 2006. Le rétention variait également selon la province de destination prévue pour les travailleurs qualifiés, les taux les plus faibles ayant été observés en Saskatchewan (56 %), au Manitoba (59 %) et dans les provinces de l'Atlantique (61 %), alors que les taux les plus élevés ont été observés au Québec (90 %), en Ontario (88 %), en Alberta (85 %) et en Colombie-Britannique (80 %) (Okonny-Myers, 2010). Il importe de noter que la période n'était pas la même que la période visée par la présente évaluation, mais que l'écart quant au rétention entre les différentes provinces est semblable.

<sup>81</sup> À noter que les chiffres de l'Ontario ne sont pas suffisants pour que nous fassions état de tendances ou que nous les comparions à ceux d'autres PT.

Tableau 4-5 : Pourcentage de candidats (DP) admis de 2000 à 2008 qui résidaient dans leur province de désignation en 2008, selon la province de désignation

Province de désignation	Ayant continué à résider		Total de désignations (N)
	%	N	
Provinces de l'Atlantique	56,4	1 630	2 890
Terre-Neuve-et-Labrador	22,9	55	240
Île-du-Prince-Édouard	36,6	315	860
Nouvelle-Écosse	68,4	530	775
Nouveau-Brunswick	68,1	695	1 020
Ontario	-	-	45
Manitoba	82,6	9 235	11 180
Saskatchewan	86,0	1 720	2 000
Alberta	95,3	1 830	1 920
Colombie-Britannique	96,4	2 710	2 810

Source : BDIM

Dans le sondage auprès des CP, 95 % des répondants ont indiqué vivre actuellement dans la province ou le territoire qui les a désignés<sup>82</sup>. Les répondants qui sont arrivés dans le cadre des volets travailleurs qualifiés ou liens familiaux avaient également plus tendance à déclarer vivre dans la province ou le territoire les ayant désignés que les répondants relevant d'un autre volet, alors que les répondants venus dans le cadre d'un volet gens d'affaires avaient moins tendance à vivre dans leur province ou territoire de désignation. Les répondants qui étaient d'anciens étudiants étrangers avaient également moins tendance à déclarer vivre dans la province ou le territoire les ayant désignés.

Une analyse des données de la BDIM concernant la migration nette<sup>83</sup> pour les cohortes de 2000 à 2008 révèle que seulement l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont enregistré une migration nette positive (voir le tableau 4-6). La Colombie-Britannique a enregistré le changement net le plus important (43,4 %), suivie en cela par l'Alberta (34,9 %)<sup>84</sup>.

Selon les données du SSOBL sur les admissions, la plupart des demandeurs principaux avaient l'intention de s'établir dans la province ou le territoire les ayant désignés (ce pourcentage s'est avéré être supérieur à 90 % pour l'ensemble des PT, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard). Cette proportion est la plus élevée parmi les CP désignés par l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta<sup>85</sup>. L'Ontario et la Colombie-Britannique étaient les deux destinations les plus populaires pour les CP n'ayant pas l'intention de s'établir dans leur province de désignation.

<sup>82</sup> Comme il en a été question dans la section 2.3, le profil des répondants au sondage auprès des candidats peut avoir été influencé par la méthode utilisée pour communiquer avec les candidats afin qu'ils participent au sondage (c.-à-d., à la dernière adresse disponible dans les dossiers administratifs de CIC). Ainsi, la mobilité pourrait être sous-estimée.

<sup>83</sup> La migration nette renvoie à la différence entre le nombre de candidats quittant leur province ou territoire de désignation et le nombre de candidats entrant dans une province ou un territoire ne les ayant pas désignés.

<sup>84</sup> Le changement net a été le plus important en Ontario, mais en raison des faibles chiffres se rapportant à l'Ontario (puisque son programme de candidats n'a commencé qu'en 2007), une analyse supplémentaire n'a pu être effectuée.

<sup>85</sup> SSOBL, demandeurs principaux, années d'admission 2005 à 2009.

Les personnes interviewées en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique ont toutes reconnu avoir une immigration nette de CP venant d'autres PT. La plupart des personnes interviewées dans ces provinces ont qualifié cette immigration de préoccupante, puisqu'elles n'ont pas choisi le profil des CP qui s'installent dans leur province. Les personnes interviewées parmi les PT où une émigration a été observée se disent aussi préoccupées par ce phénomène.

**Tableau 4-6 : Statistiques sommaires sur la mobilité interprovinciale des candidats (DP) - situation en 2008 (cohortes de 2000 à 2008)**

	Province de désignation <sup>86</sup>	Émigration	Immigration	Changement net	Changement net (%)	Taux de rétention
Terre-Neuve-et-Labrador	240	185	5	-180	-75,0 %	22,9 %
Île-du-Prince-Édouard	860	545	10	-535	-62,2 %	36,6 %
Nouvelle-Écosse	770	245	55	-190	-24,7 %	68,4 %
Nouveau-Brunswick	1 015	325	35	-290	-28,6 %	68,1 %
Québec	-	-	90	-	-	-
Ontario <sup>87</sup>	45	-	1 415	-	-	100,0 %
Manitoba	11 180	1 945	80	-1 865	-16,7 %	82,6 %
Saskatchewan	2 000	280	100	-180	-9,0 %	86,0 %
Alberta	1 920	90	760	670	34,9 %	95,3 %
Colombie-Britannique	2 810	100	1 320	1 220	43,4 %	96,4 %

Source : BDIM

Lorsque l'on examine les données de la BDIM selon le nombre d'années depuis l'admission plutôt que selon la situation du candidat en 2008 comme ci-dessus, on note que les CP quittent bel et bien leur province ou territoire de désignation avec le temps, l'émigration étant plus importante dans les premières années suivant l'admission (tableau 4-7). Un an après l'admission en particulier, 17,9 % des CP résidaient en dehors de leur province ou territoire de désignation. Cette proportion augmente à 26,6 % 3 ans après l'admission et à 30,5 % 5 ans après l'admission. Après 5 ans, la proportion de CP quittant leur province ou territoire de désignation se stabilise, peu de départs étant enregistrés durant les trois années suivantes.

<sup>86</sup> À noter que les chiffres peuvent différer de ceux indiqués dans le tableau 4-5 en raison de l'arrondissement.

<sup>87</sup> Nous n'avons pas effectué d'autres analyses pour l'Ontario en raison du faible nombre de candidats désignés par cette province jusqu'en 2008, d'où la présence du signe (-) dans bon nombre de cellules. Comme le Québec ne met pas en œuvre le PCP, le seul chiffre fourni indique le nombre de candidats d'une autre province s'étant établis par la suite au Québec. Aucune autre statistique n'a pu être compilée pour cette province puisqu'elle n'a pas de programme de candidats.

Tableau 4-7 : Diffusion des candidats (DP) qui ont, à un moment donné, résidé dans une autre province ou région que leur province de désignation, selon les années depuis l'admission<sup>88</sup>

		Nombre d'années depuis l'admission								
		0	1	2	3	4	5	6	7	8 <sup>89</sup>
Ayant résidé ailleurs que dans la province de désignation	%	11,6	17,9	22,9	26,6	28,2	30,5	31,0	32,1	29,2
	n	2 360	2 655	2 255	1 675	1 165	730	375	215	95
Déclarants totaux	n	20 425	14 820	9 850	6 130	4 130	2 395	1 210	670	325

Source : BDIM

### *Facteurs contribuant à la mobilité des candidats*

Nous avons soumis les données de la BDIM à des analyses de régression afin de mieux comprendre les facteurs qui influent sur les possibilités qu'un candidat quitte sa province ou son territoire de désignation pour s'établir dans une autre province ou un autre territoire avec le temps<sup>90</sup>. Nous avons constaté qu'il existe cinq facteurs principaux qui permettent de prédire qu'un candidat demeurera ou non dans sa province ou son territoire de désignation :

- Province de désignation : Comparativement aux CP désignés par l'Alberta<sup>91</sup>, les CP désignés par une province de l'Atlantique sont plus enclins à quitter leur province de désignation (en particulier les CP de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard). Les CP du Manitoba et de la Saskatchewan ont également beaucoup plus tendance à quitter leur province de désignation pour une autre province ou un territoire comparativement à ceux de l'Alberta. En revanche, les CP désignés par la Colombie Britannique sont moins enclins à s'établir en dehors de leur province de désignation avec le temps que ceux de l'Alberta.
- Dernier pays de résidence permanente : Comparativement aux CP originaires du Royaume-Uni<sup>92</sup>, les CP avaient davantage tendance à quitter leur province ou territoire de désignation s'ils venaient de l'Afrique, du Moyen-Orient et de certaines îles de l'Atlantique et du Pacifique<sup>93</sup> (90 % plus de risques de partir). Ils étaient suivis en cela par les CP originaires de l'Asie, de l'Australasie et du Pacifique (50 % plus de risques de partir). En revanche, les CP des États-Unis étaient moins à risque de partir de leur province ou territoire de désignation (57 % moins de risques de partir).

<sup>88</sup> Ce tableau indique – à partir de leurs déclarations de revenus – si les candidats ont vécu dans une province autre que leur province de désignation. Le demandeur principal peut être retourné dans la province de désignation, mais la présente analyse ne peut en rendre compte.

<sup>89</sup> Les pourcentages de candidats ayant à un moment donné résidé en dehors de la province les ayant désignés sont cumulatifs avec le temps. Les pourcentages sont établis à partir des personnes ayant produit chaque année une déclaration de revenus. Comme le nombre de candidats qui produisent une déclaration de revenus fluctue d'une année à l'autre (tous les candidats ne produisent pas une déclaration de revenus chaque année) et comme l'unique cohorte pour laquelle nous disposons de données 8 ans après l'arrivée était la cohorte de 2000, cela explique la légère diminution de cette proportion entre 7 et 8 ans.

<sup>90</sup> Nous avons réalisé des régressions de Cox afin de dégager les caractéristiques associées aux candidats qui quittent la province ou le territoire de désignation pour s'établir dans une autre province ou un autre territoire avec le temps.

<sup>91</sup> Nous avons effectué une régression en utilisant l'Alberta comme groupe de référence.

<sup>92</sup> Comme pour la province de désignation, nous avons utilisé un groupe de référence pour effectuer la régression. Dans ce cas-ci, le Royaume-Uni a été utilisé.

<sup>93</sup> Aux fins de l'analyse, ces régions ont été regroupées en une seule région du monde.

- Mesure de l'établissement économique : Comparativement à ceux qui n'avaient pas eu de tels revenus, les CP à avoir eu des revenus d'emploi l'année précédente<sup>94</sup> couraient un risque moindre (d'environ 50 %) de quitter leur province ou territoire de désignation, alors que ceux qui étaient travailleurs autonomes voyaient leur probabilité de quitter la province ou le territoire de désignation diminuer de 45 %.
- Connaissance des langues officielles : Les CP qui connaissaient au moins une des langues officielles du Canada avaient environ 30 % moins de risques de quitter leur province ou territoire de désignation que les CP qui ne connaissaient ni le français ni l'anglais à leur arrivée.
- Éducation : Les CP titulaires d'un baccalauréat étaient moins enclins à déménager que les CP qui possédaient une maîtrise ou un doctorat.

Le sondage auprès des CP abordait également les raisons (hormis les variables de la BDIM susmentionnées) pour lesquelles les CP avaient choisi de quitter leur province ou territoire de désignation. Les réponses les plus fréquemment données étaient les suivantes :

- 49 % des répondants ont dit avoir reçu une offre d'emploi précise dans une autre province ou un autre territoire ou que les possibilités d'emploi semblaient meilleures ailleurs;
- 21 % ont indiqué qu'ils souhaitaient rejoindre leur famille ou leurs amis;
- Les autres raisons ont toutes été citées par moins de 10 % des répondants.

À l'occasion du sondage, nous avons demandé aux CP qui étaient demeurés dans leur province ou territoire de désignation s'ils prévoyaient déménager au cours des trois prochaines années. Une majorité (83 %) ont dit ne pas avoir l'intention de déménager et seulement 3 % ont affirmé le contraire; les 13 % restants ont dit ne pas savoir. Les répondants de l'Alberta et ceux venus au Canada dans le cadre d'un volet travailleurs qualifiés ou parrainage par la communauté étaient les plus susceptibles de dire qu'ils prévoyaient rester, tandis que les répondants de la Nouvelle Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et ceux venus dans le cadre d'un volet diplômés étrangers étaient les plus susceptibles de dire qu'ils prévoyaient partir.

À l'occasion des visites sur place, lorsqu'il a été question de la rétention des CP, les personnes interviewées dans bon nombre des PT ont mentionné qu'elles avaient amélioré la disponibilité des services d'établissement (notamment de formation linguistique) destinés aux CP en vue d'encourager ceux-ci à rester. Quelques PT ont mis sur pied des centres d'accueil régionaux ou renforcé d'autres façons les services d'établissement offerts dans les petites collectivités.

#### 4.2.4. Prestation du PCP et traitement des demandes de candidats

**Résultat 20** : Le traitement des demandes par CIC a de tout temps été plus rapide pour le PCP que pour les autres programmes fédéraux d'immigration économique, et cette situation demeure inchangée, seules les demandes de TQF visées par le C-50 ayant actuellement des délais de traitement semblables à ceux du PCP.

<sup>94</sup> L'introduction d'un décalage dans la situation d'emploi était nécessaire parce qu'à l'intérieur d'une année d'imposition, il était impossible d'établir quel événement avait eu lieu en premier : l'obtention d'un emploi ou le déménagement dans une autre province ou un autre territoire.

**Résultat 21** : Les PT ont chacun des lignes directrices ayant pour objet de favoriser un traitement uniforme des demandes, mais les approches utilisées varient entre les PT. Par ailleurs, il y a un grand écart quant aux procédures de traitement des BCVE pour les demandes du PCP.

**Résultat 22** : Les CP étaient de manière générale satisfaits des temps d'attente globaux du gouvernement fédéral et des PT. Les PT et les demandeurs ont toutefois exprimé le souhait d'obtenir davantage de renseignements touchant l'état d'avancement des demandes pendant leur traitement au gouvernement fédéral.

Comme il en a été question à la section 2.2, 11 PT disposent d'un programme de candidats dont ils assurent la conception et la gestion. Dans la prestation de ces programmes, les PT ont conçu leurs propres volets, critères et mécanismes uniques.

#### *4.2.4.1. Aperçu du traitement des demandes*

##### *Provinces et territoires*

Pour le PCP, dans le cadre des accords Canada-PT en matière d'immigration, les PT sont chargés de désigner les immigrants destinés à s'établir dans leur territoire. À cette fin, tous les PT ont couché par écrit ou déclaré des méthodes standard pour assurer l'uniformité du traitement. Ces méthodes varient toutefois entre les PT, ce qui signifie que le traitement et l'évaluation ne sont peut-être pas uniformes d'un bout à l'autre du Canada. De manière générale, un examen des processus mis en œuvre par les PT a révélé que le processus commence par un examen administratif des demandes pour vérifier que tous les renseignements ont été fournis. Les agents du programme examinent ensuite les dossiers afin de confirmer que les demandes répondent aux critères pour le volet selon lequel elles ont été reçues. Ces critères sont affichés sur les sites Web des PT, et les représentants des PT ont indiqué travailler avec les demandeurs afin de préciser les critères. La plupart des PT procèdent ensuite à un examen secondaire des demandes avant que les décisions touchant la désignation soient rendues. De plus, la plupart des PT ont indiqué posséder des lignes directrices écrites pour guider le personnel dans le processus d'examen.

##### *CIC*

Pour ce qui est du traitement, CIC est chargé de la<sup>95</sup> :

- Détermination de l'admissibilité (état de santé, criminalité et sécurité), fondée sur les normes d'admissibilité du gouvernement fédéral et l'article 87 du RIPR;
- Sélection finale des CP – l'agent des visas doit être convaincu que le demandeur :
  - A la capacité de réussir son établissement économique au Canada;
  - A l'intention de résider dans la province qui le désigne;
  - N'a pas été désigné à la faveur d'un investissement passif.

Ces responsabilités sont assumées par les BCVE. Les agents des visas reçoivent une formation structurée, encadrée par des manuels de formation, afin de bien comprendre ces responsabilités. De plus, les BCVE reçoivent des lignes directrices en matière d'interprétation qui apportent des éclaircissements quant au traitement.

---

<sup>95</sup> Source : Accords Canada-PT en matière d'immigration.



#### 4.2.4.2. *Évaluation du traitement des demandes par le gouvernement fédéral*

##### *Rapidité*

Un facteur clé de succès du PCP souligné par de nombreux répondants est la rapidité du traitement. La plupart des personnes interviewées dans les PT, des employeurs et des participants aux groupes de discussion des CP ont indiqué que le PCP était un mécanisme qui permettait d'immigrer au Canada plus rapidement que d'autres programmes fédéraux. Les données de la Région internationale de CIC (voir la figure 4-12) indiquent notamment qu'en moyenne, les demandes du PCP sont traitées plus rapidement que les demandes relevant d'autres catégories d'immigration économique, y compris du PTQF. Si l'on se penche sur la période de l'évaluation (2005 à 2009), CIC a traité en moyenne 80 % des demandes du PCP dans les 12 mois, comparativement à 55,5 mois pour le PTQF et à 53,5 mois pour toutes les catégories d'immigration économique, soit une différence importante.

À noter que les accords conclus avec les PT comportent un engagement de CIC à traiter les demandes de CP le plus rapidement possible, en tenant compte des cibles mutuellement convenues dans le plan national des niveaux, des exigences législatives et de contraintes opérationnelles et relatives aux ressources.

Au cours des dernières années, on a assisté à certaines améliorations des délais de traitement pour les TQF à la faveur de l'entrée en vigueur du projet de loi C-50<sup>96</sup>. À titre d'exemple, le délai de traitement moyen en 2009 pour un sous-ensemble de demandes de TQF (celles visées par le C-50<sup>97</sup>) était de 17 mois. Par conséquent, le délai de traitement total récent pour le PCP se compare au délai de traitement des demandes de TQF visées par le C-50, compte tenu du fait que les demandes du PCP doivent d'abord passer par un processus de désignation provincial ou territorial qui dure environ 6 mois, en plus du processus de CIC.

Lorsque nous avons abordé la question du traitement prioritaire avec les personnes interviewées dans les BCVE, elles ont indiqué que les demandes du PCP avaient généralement la priorité par rapport à celles des autres catégories d'immigration économique.

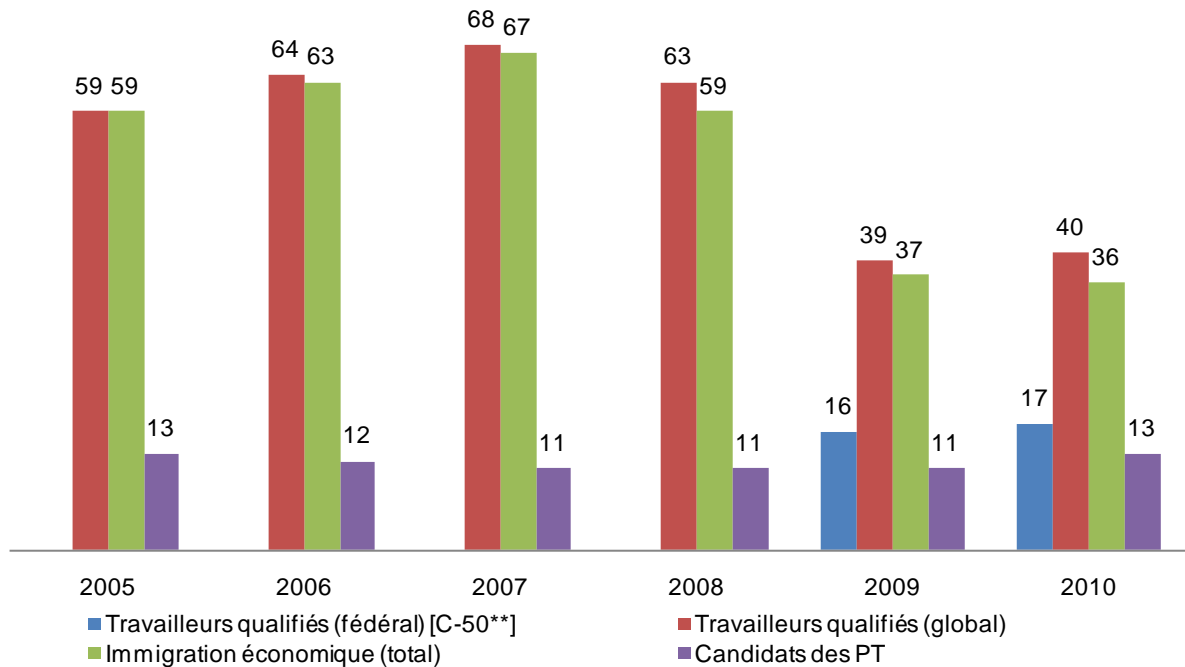
Quelques personnes interviewées dans les BCVE ont indiqué qu'étant donné la taille de leur charge de travail, chaque type de demande est traité immédiatement parce qu'elles n'ont pas d'arriérés. La plupart des personnes interviewées dans les BCVE ont indiqué que les priorités du bureau étaient déterminées par l'AC et que les nombres cibles étaient établis en fonction de la catégorie, en tant que proportion de l'ensemble des visas que le bureau doit délivrer dans toutes les catégories pour une année donnée. Ainsi, une catégorie (c.-à-d. le PCP) ne sera prioritaire que jusqu'à ce que la cible fixée pour la catégorie soit atteinte. En ce qui a trait aux cas individuels, les répondants au sondage auprès des BCVE ont indiqué que certains facteurs et le degré d'effort nécessaire pour examiner les problèmes que pose la documentation fournie, l'incapacité de confirmer les renseignements fournis par le demandeur, et la fraude éventuelle, peuvent influencer sur la durée du traitement des demandes.

---

<sup>96</sup> Le projet de loi C-50 permet au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme d'adopter des instructions touchant le traitement prioritaire de certains types de demandes.

<sup>97</sup> \*\*Les TQF visés par le C-50 sont les travailleurs qualifiés du volet fédéral dont la demande a été reçue après le 26 février 2008.

Figure 4-12: Mois pour traiter 80 % des demandes de la catégorie de l'immigration économique



Source : Données de CIC (RII)

\*\* Les TQF visés par le projet de loi C-50 sont les travailleurs qualifiés du volet fédéral dont la demande a été reçue après le 26 février 2008.

En ce qui a trait aux délais de traitement des PT, les résultats des entrevues menées auprès des employeurs laissent entendre qu'ils varient selon la province. Les entrevues menées auprès des employeurs ont également permis de constater que la durée de la composante fédérale du processus de demande du PCP varie, les répondants estimant que celle-ci va de 4 à 24 mois. Les personnes interviewées ont indiqué que bon nombre de provinces traitaient les demandes de CP en moins de 6 mois, alors que certaines provinces prenaient souvent plus de 6 mois. Les répondants au sondage auprès des CP ont indiqué qu'il fallait en moyenne 9,9 mois depuis la date de présentation de la demande jusqu'à la réception du certificat de désignation.

Dans l'ensemble, les CP des PT se sont dits satisfaits des processus de demande provinciaux/territoriaux et fédéral et du temps de traitement. La plupart des CP (84 %) ont indiqué qu'ils étaient satisfaits du processus des PT, alors qu'un peu moins de CP (74 %) se sont dits satisfaits du processus fédéral. Les CP ont fait preuve de constance en ce qui concerne leur satisfaction à l'égard du temps nécessaire au traitement des demandes (71 % se sont dits satisfaits de la composante provinciale/territoriale; 68 % se sont dits satisfaits de la composante fédérale).

### *Uniformité*

L'évaluation a révélé qu'en dépit de la formation et des documents d'orientation fournis aux BCVE, les demandes ne sont pas traitées de manière uniforme d'un BCVE à l'autre, comme l'indiquent les écarts dans la détermination des priorités et la portée des examens entre les BCVE. À titre d'exemple, bon nombre de BCVE (69 %) affirment qu'ils accordent la priorité aux demandes des CP par rapport aux autres volets de l'immigration; certains BCVE (39 %) ne le

font toutefois pas. De plus, lorsque nous leur avons demandé dans quelle mesure ils examinent les demandes de CP afin de s'assurer qu'une documentation suffisante a été fournie pour justifier la désignation du candidat (par exemple, vérifier les diplômes ou les titres professionnels du demandeur), certains (34 %) des BCVE ont dit examiner 10 % ou moins des dossiers des PT, alors que près de la moitié des BCVE (42 %) ont dit examiner plus de 50 % des dossiers des PT afin de corroborer les éléments probants justifiant la désignation du candidat par la province.

En ce qui concerne les outils et l'information nécessaires pour assurer une prise de décision uniforme entre les bureaux des visas dans le traitement des demandes des CP, les éléments probants recueillis à la faveur du sondage auprès des BCVE montrent que 85 % des BCVE sont satisfaits de l'information provenant de l'AC dans une mesure allant de « modérée » à « importante ». De plus, 65 % des BCVE indiquent qu'ils reçoivent une formation adéquate. Les BCVE ne font toutefois pas état d'un degré uniforme de compréhension des critères des PT, 48 % des répondants au sondage auprès des BCVE indiquant que le manque de compréhension des critères d'admissibilité des PT est un facteur qui ralentit le traitement. Certaines personnes interviewées dans les BCVE ont indiqué que la confusion entourant les critères d'admissibilité des PT était notamment liée aux révisions apportées aux multiples volets parmi les PT. De plus, l'examen de la documentation a montré que certains PT ne communiquent pas aux missions de CIC suffisamment d'information pour qu'elles puissent prendre des décisions quant aux demandes des CP. Par exemple, bon nombre de missions de CIC ont signalé que les problèmes les plus préoccupants étaient le manque d'information sur les employeurs, la vérification de l'expérience déclarée par les CP, et l'évaluation limitée de l'intention réelle des CP de demeurer dans la province ou le territoire de désignation.

### *Transparence*

La plupart des répondants au sondage auprès des CP (74 %) se sont dits satisfaits du processus, mais ont indiqué que selon eux, le processus fédéral n'était pas entièrement transparent. Dans l'ensemble, la plupart des participants au groupe de discussion formé de CP ont indiqué qu'ils souhaiteraient avoir un meilleur accès à l'information du gouvernement fédéral tout au long du processus de demande du PCP. De façon plus précise, les répondants pensaient que la transparence serait plus grande si l'on communiquait aux CP le nom d'une personne-ressource ou un numéro de téléphone afin qu'ils puissent suivre l'avancement du traitement de leur demande par CIC (41 %); plus de renseignements sur les documents requis (36 %); et plus de renseignements sur les exigences en matière d'admissibilité (32 %). Par ailleurs, la plupart des PT ont indiqué que leur processus était transparent, puisqu'un système officiel d'appel avait été institué au cas où les demandeurs s'opposeraient aux décisions. Ces répondants des PT ont indiqué que jusqu'ici très peu d'appels avaient été interjetés; il n'y a toutefois eu aucune collecte systématique des données sur les appels.

#### 4.2.5. Intégrité du Programme

**Résultat 23 :** Bien que la mesure selon laquelle il y aurait des fraudes au sein du PCP ne soit pas parfaitement connue, les représentants de CIC et des PT interviewés ont reconnu qu'il était constamment nécessaire d'insister fortement sur l'intégrité du Programme quant à la fraude et aux fausses déclarations.

**Résultat 24 :** La surveillance et l'évaluation des programmes de candidats des PT n'ont pas été uniformes au fil du temps et ont différé entre les PT. Les PT et CIC n'ont pas procédé systématiquement à la collecte de données ni à l'établissement de rapports sur des indicateurs communs de succès, et lorsqu'il y a eu surveillance par les PT, les résultats n'ont pas été communiqués de manière uniforme à CIC et aux autres PT.

##### 4.2.5.1. Fraude et mauvais usage du Programme

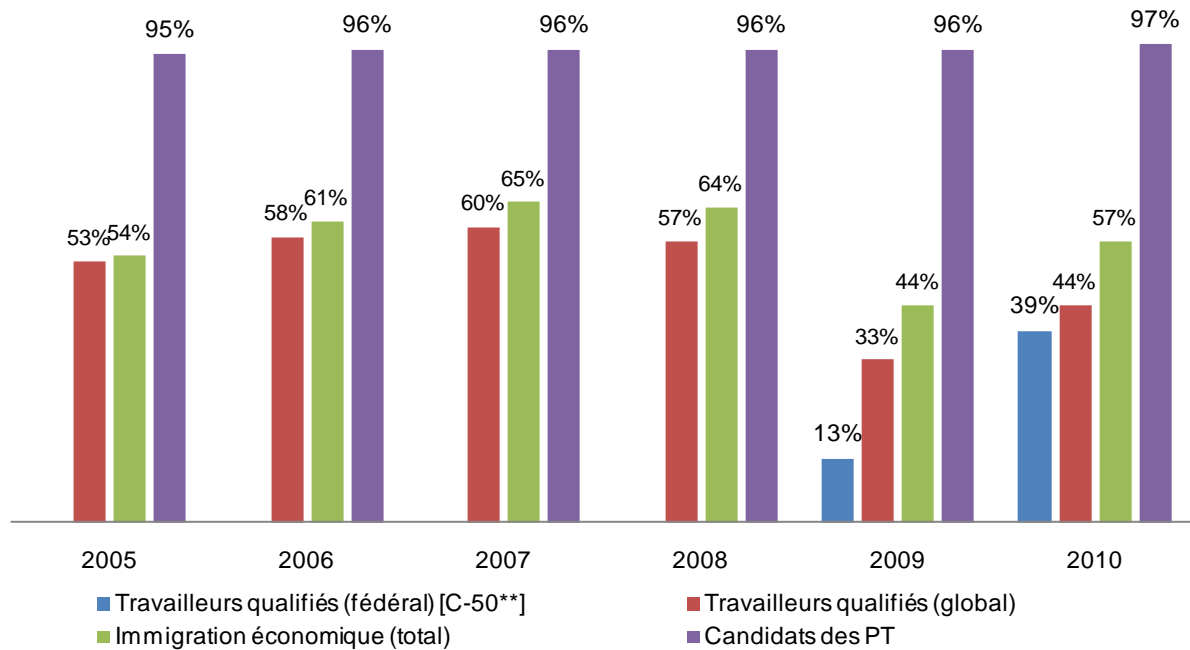
Les PT ne conçoivent pas tous l'intégrité des programmes de la même façon : certains la voient comme étant liée à des examens internes alors que d'autres y veillent par des enquêtes sur les fraudes ou fausses déclarations éventuelles dans les demandes. La plupart des PT affirment investir des ressources pour s'attaquer à des problèmes comme la fraude et les fausses déclarations ainsi que le mauvais traitement des travailleurs. Au moins l'un des PT a mis sur pied une unité consacrée à l'intégrité de son programme qui se concentre sur le suivi auprès des CP après leur arrivée.

Un indicateur de fraude ou de mauvais usage éventuel est le taux de manquements par rapport aux dépôts de garantie. Les éléments probants recueillis à la faveur des entrevues auprès des PT indiquent que la plupart des provinces ayant un volet gens d'affaires exigent que les CP soumettent des dépôts de garantie qui sont remboursables, sous réserve de l'établissement d'une entreprise. Ces PT indiquent que le dépôt réduit le risque qu'un candidat vienne au Canada et ne démarre pas d'entreprise. Les personnes interviewées dans les PT ont indiqué avoir vu des cas où les CP ne recouvraient pas leurs dépôts; toutefois, la mesure selon laquelle cela se produit parmi les PT n'a pu être confirmée en raison de l'absence de données uniformes sur les manquements.

Quelques personnes interviewées à l'AC de CIC se sont dites préoccupées des difficultés à surmonter pour assurer l'intégrité du Programme. Elles ont, par exemple, laissé entendre que la rigueur appliquée par les PT lorsqu'il s'agit de confirmer le respect des critères d'admissibilité par les demandeurs variait et que par conséquent, il pouvait y avoir fraude ou mauvais usage du Programme. À noter que certains employés des BCVE interviewés dans le cadre de cette évaluation ont soulevé les mêmes types de préoccupations, mais la perception générale était qu'il n'était pas plus probable qu'il y ait fraude (principalement liée aux emplois) dans les demandes du PCP que dans toute autre demande relevant des autres programmes d'immigration économique.

Quelques personnes interviewées à l'AC de CIC ont soulevé des préoccupations voulant que les efforts déployés pour détecter les fraudes ne soient pas optimaux. Les données de la Région internationale de CIC (figure 4-13) indiquent que 56 % des demandes de TQF sont rejetées, alors que seulement 3 % des demandes du PCP se voient opposer un refus par les BCVE. Bien que cela suggère que le niveau d'examen appliqué aux demandes PCP diffère de celui appliqué aux demandes de TQF, les taux d'acceptation pour le PCP sont semblables à ceux des demandes de travailleurs qualifiés du Québec (97 % à 98 % de 2005 à 2010), pour lesquelles la province procède également à un filtrage initial.

Figure 4-13: Taux d'approbation des demandes d'immigration aux programmes économique



Source : Données de CIC (RII)

\*\* Les TQF visés par le projet de loi C-50 sont les travailleurs qualifiés du volet fédéral dont la demande a été reçue après le 26 février 2008.

Les personnes interviewées dans quelques PT ont indiqué qu'elles souhaiteraient que CIC dispense aux PT une formation plus poussée sur la détection des fraudes. Dans d'autres cas, quelques PT ont déclaré faire appel aux services de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin de vérifier si certains documents ou renseignements sont authentiques, selon les connaissances locales, ce qui, au dire des PT, contribue à atténuer le risque de fraude. Selon ces résultats, il pourrait y avoir des lacunes en matière de détection de la fraude en raison de la formation insuffisante dispensée au niveau des PT et des écarts quant aux pratiques entre les agents des BCVE. C'est pourquoi les PT ont exprimé le souhait d'accéder à une expertise locale en matière de vérification des documents avant la désignation.

#### 4.2.5.2. Surveillance et évaluation

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la surveillance et l'évaluation des programmes ainsi que l'établissement de rapports sur leur rendement font partie des responsabilités des PT. Aussi avons-nous examiné dans quelle mesure CIC et les PT avaient créé, partagé et mis en œuvre des outils d'évaluation et de reddition de comptes.

##### *Surveillance*

Au cours des dernières années, CIC et les PT ont réalisé des progrès eu égard à la conception et à la mise en place d'outils de surveillance. Les éléments probants recueillis à la faveur de l'examen des documents montrent que CIC produit des données sur l'admission et le rétention et les transmet périodiquement aux PT. Dans la plupart des PT, les personnes interviewées ont indiqué

que leur administration procédait à une vérification périodique des CP admis selon le volet gens d'affaires. Nous n'avons toutefois trouvé que très peu de données pour déterminer si une telle surveillance était réellement exercée.

Les résultats faire à l'issue de l'examen des documents et des entrevues auprès des informateurs principaux indiquent qu'il existe entre les PT des différences importantes quant aux niveaux de surveillance des CP. La documentation sur les programmes montre que la plupart des PT essaient de suivre le pourcentage de CP qui restent dans la province ou le territoire de désignation et le pourcentage de CP qui trouvent un emploi dans la profession envisagée, au moyen d'un éventail de méthodes allant d'enquêtes qualitatives auprès de tierces parties (p. ex. employeurs, fournisseurs de services, etc.) à des sondages de suivi auprès des CP. Quelques PT tiennent également des statistiques sur la durée de l'emploi, le salaire moyen, la rétention et l'intégration. Une comparaison des données administratives indique toutefois que cette information n'est pas systématiquement recueillie ni diffusée. Les personnes interviewées à l'AC de CIC ont corroboré ce résultat, indiquant qu'elles n'avaient pas été en mesure d'obtenir régulièrement auprès des PT de l'information opportune sur les résultats des programmes. Ce manque d'information sur les résultats des CP a été souligné dans un rapport de 2009 de la vérificatrice générale du Canada, qui fait observer que –

*même si les ententes sur le Programme des candidats des provinces obligent les provinces et les territoires à recueillir des renseignements sur la mesure dans laquelle les candidats restent dans leur province ou leur territoire d'accueil respectif, les renseignements sont absents ou fragmentaires et ne sont pas toujours communiqués au Ministère. Des rapports récents de trois vérificateurs généraux provinciaux ont souligné le manque d'information sur le nombre de candidats qui restent dans leur province d'accueil. L'un d'entre eux a constaté en particulier que cela contrevient aux modalités de l'entente sur le Programme des candidats des provinces<sup>98</sup>.*

### **Évaluation**

La plupart des PT prévoient mener des évaluations ou des examens en 2011 ou 2012. De plus, de nombreux PT ont soumis leur programme de candidats à des évaluations ou à des études au cours des deux dernières années ou sont en train d'en planifier. Les nombreuses évaluations ou études des programmes de candidats des PT en cours ou récemment terminées reposent sur des approches et des périodes qui varient. Un examen indique que certains rapports qualifiés par les PT d'évaluations sont en fait des sondages auprès des clients, et que certains rapports se limitent à un ou deux domaines d'intérêt, de sorte que les résultats ne sont pas exhaustifs ni comparables.

#### **4.2.6. Efficacité des relations FPT**

**Résultat 25 :** Les répondants ont exprimé diverses opinions quant à la clarté des rôles et des responsabilités pour le PCP, déplorant en particulier le manque de clarté quant à la détermination de la capacité de réussir l'établissement économique et à vérification des fraudes.

**Résultat 26 :** L'efficacité des mécanismes FPT de surveillance du PCP n'était pas claire, puisque les opinions des répondants étaient partagées et que les résultats n'étaient pas les mêmes selon les différentes sources de données.

<sup>98</sup> Vérificatrice générale du Canada, 2009, p. 30.

#### 4.2.6.1. *Clarté des rôles et responsabilités*

Bien que les accords Canada-PT en matière d'immigration définissent clairement les responsabilités des PT et de CIC dans le cadre du PCP, ces rôles ne sont pas assumés de manière uniforme. Les réponses données par la plupart des informateurs principaux interviewés laissent entendre que davantage de travail est requis pour préciser les rôles et responsabilités et en convenir mutuellement.

Parmi les personnes interviewées à l'AC de CIC, il n'y avait pas d'accord quant à la clarté des rôles et responsabilités : certaines d'entre elles ont indiqué que les rôles et responsabilités n'étaient pas clairs, alors que d'autres ont laissé entendre qu'ils étaient assez bien compris. Quelques-unes de ces personnes ont également laissé entendre que les PT n'avaient pas une compréhension approfondie de l'intention derrière leur rôle, tel qu'il est décrit dans les accords. Pour leur part, les représentants interviewés pour la plupart des PT (9 sur 11) ont indiqué que les rôles étaient clairement compris.

Il y avait selon les répondants deux domaines principaux où l'absence de clarté quant aux rôles et responsabilités présentait des difficultés. Il en est question ci-dessous.

Les accords Canada-PT stipulent que CIC doit être convaincu qu'un demandeur candidat est apte à réussir son établissement économique au Canada, alors que des éléments de preuve tirés des entrevues auprès des BCVE portent à croire qu'une certaine ambiguïté demeure à ce sujet. Plus précisément, bon nombre de personnes interviewées dans les BCVE ont affirmé comprendre que la détermination de la capacité des CP à réussir leur établissement économique faisait partie de leur mandat, alors que quelques-unes ont laissé entendre que le personnel des BCVE n'avait qu'un rôle limité à jouer à cet égard parce que celui-ci incombait aux PT dans le cadre des désignations. Ainsi, pour de nombreux répondants, la mesure dans laquelle le personnel des BCVE devrait examiner les demandes par rapport à ce critère n'est pas encore claire.

Une deuxième responsabilité qu'il faudrait définir plus clairement concerne la vérification de la fraude, en particulier la vérification des offres d'emploi, des diplômes et certificats de formation et de l'expérience de travail. Des personnes interviewées ont indiqué que les agents des visas pouvaient être réticents à examiner ces documents parce que leurs rôles et responsabilités relativement à cette activité ne sont pas clairement définis dans les lignes directrices opérationnelles, tandis que certains répondants des PT ont fait observer que CIC s'occupait de la vérification de fraude, confirmant ainsi l'incertitude qui règne autour de ce rôle. De fait, presque toutes les personnes interviewées ont indiqué que des éclaircissements devaient être apportés quant à l'interprétation des rôles et responsabilités du gouvernement fédéral par opposition à ceux des PT. La plupart des personnes interviewées à l'AC de CIC ont fait état de préoccupations touchant l'intégrité du Programme/l'assurance de la qualité dans la sélection et la désignation des CP, CIC y jouant un rôle alors que ce devait être une responsabilité des PT. À ce sujet, des personnes interviewées dans quelques bureaux régionaux et locaux de CIC ont indiqué que les PT devraient assumer un rôle plus large en ce qui a trait à l'intégrité du Programme. Les répondants ont indiqué que les PT devraient s'assurer avec diligence qu'ils reçoivent bien des demandes de personnes qui ont l'intention de rester dans leur territoire.

#### 4.2.6.2. *Efficacité des consultations et de la surveillance*

Bien qu'il existe plusieurs comités et groupes de travail au sein de la structure FPT de gouvernance de l'immigration, les personnes interviewées à CIC et dans les PT ont indiqué que pour le PCP, l'instance la plus importante est le groupe de travail FPT sur l'immigration économique (GTE)<sup>99</sup>.

Les points de vue des répondants quant à l'efficacité des groupes de travail FPT pour le PCP étaient partagés. À ce sujet, près de la moitié des répondants de l'AC de CIC ont indiqué que les groupes de travail FPT sont des mécanismes de consultation et de collaboration qui exigent beaucoup de travail au lieu d'être efficaces. Plus précisément, les personnes interviewées ont fait état de l'absence de collecte et d'échange uniformes d'information parmi les PT, ce qui limite l'efficacité des groupes de travail. Le manque de pertinence et d'utilité des groupes de travail FPT a également été déploré – puisque le GTE est un forum multilatéral, il peut être difficile d'y aborder les points de vue, les besoins et les problèmes de tous les participants. De plus, les répondants de CIC ont indiqué qu'il n'existait aucune structure formelle de prise de décision pour le GTE, de sorte qu'il fallait parfois beaucoup de temps pour arriver à des décisions. Inversement, les personnes interviewées dans de nombreux PT ont indiqué que le GTE était utile, réunissant tous les responsables PT du PCP au sein d'un forum de discussion, servant de mécanisme pour traiter de questions opérationnelles, favorisant l'échange de l'information générale entre tous les PT, et offrant une tribune où les PT peuvent échanger à leur gré.

Pour ce qui est de la consultation et de la surveillance, les entrevues auprès des informateurs principaux ont fait apparaître un éventail de points de vue quant à l'efficacité des relations FPT. Le problème sous-jacent semble toutefois être l'absence de clarté concernant la nature et le type de la consultation et de la surveillance qui devraient être exercées. Par exemple, quelques personnes interviewées dans les bureaux régionaux et locaux de CIC croient que la centralisation de l'établissement des politiques à l'AC de CIC fait vraisemblablement en sorte que CIC se prive de certains apports stratégiques précieux de ses bureaux régionaux et locaux. Cependant, d'autres personnes interviewées dans les bureaux régionaux et locaux de CIC ont indiqué que la structure actuelle d'établissement des politiques était convenable, et elles ont fait observer que l'AC de CIC intensifie ses activités de consultation auprès des bureaux régionaux.

Bon nombre des personnes interviewées, tous groupes confondus, ont laissé entendre que CIC améliorerait le processus de consultation afin de permettre une contribution plus importante des PT sur de nombreuses questions, et l'examen des documents a révélé que de plusieurs initiatives FPT sont en cours. Certains défis demeurent alors que CIC tente d'assumer un rôle plus large eu égard à la mise en œuvre des politiques afin d'orienter la conception des programmes de candidats des PT. Certaines personnes interviewées dans les bureaux régionaux et locaux de CIC et dans les PT ont fait valoir la nécessité de renforcer les liens de communication entre les divers comités en ce qui concerne l'établissement des politiques.

Enfin, en ce qui a trait à l'échange d'information, quelques personnes interviewées dans les bureaux régionaux et locaux de CIC ont indiqué que les relations FPT pouvaient être améliorées à la faveur d'échanges d'information plus ouverts entre les PT et CIC. Bien que nous disposions de documents probants attestant qu'il y a échange d'information concernant les changements

---

<sup>99</sup> Remarque : Le GTE est formé de responsables PT de l'immigration et de représentants de CIC (Direction générale de l'immigration, Région internationale, Politiques stratégiques et partenariats, et régions intérieures). Le GTE est décrit en détail à la section 1.1.4.



apportés à la conception des programmes, les pratiques exemplaires et la formation, nous ne savons pas clairement si ces éléments étaient opportuns ou efficaces. Les entrevues auprès des informateurs clés ont corroboré ce fait, laissant entendre que tant CIC que les PT aimeraient avoir des échanges d'information plus opportuns (p. ex., changements à la prestation des programmes, plans des niveaux annuels des PT et résultats/rapports des programmes).

#### 4.2.7. Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

**Résultat 27** : On a peu insisté sur l'objectif fédéral de stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), seulement trois PT ayant indiqué qu'il s'agissait là d'une priorité dans le cadre de leur programme de candidats.

L'un des objectifs que vise le gouvernement fédéral dans le cadre du PCP est de stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Seules quelques personnes interviewées à l'AC de CIC et une personne interviewée dans les PT ont toutefois indiqué qu'appuyer et renforcer les CLOSM était un objectif du PCP. Bien qu'il existe une clause ayant trait au CLOSM dans toutes les ententes du PCP, les répondants de l'AC de CIC ne savaient pas au juste dans quelle mesure cet objectif était atteint. Cet objectif n'était considéré comme prioritaire que pour trois programmes des PT. Les personnes interviewées dans les bureaux régionaux de CIC ont de manière générale donné des réponses plus positives quant à la mesure dans laquelle les PT atteignent (ou tentent d'atteindre) cet objectif, en particulier dans les régions de l'Atlantique et des Prairies.

Les données relatives aux demandes révèlent qu'un faible pourcentage de demandeurs principaux parlent français, en moyenne 4,6 % de 2005 à 2009 (la plus forte proportion [5,9 %] ayant été observée en 2005). À titre comparatif, le pourcentage de demandeurs principaux admis dans le cadre du PTQF de 2005 à 2009 qui indiquaient avoir une certaine connaissance du français au moment de l'admission était deux fois plus élevé (10,5 %).

Les personnes interviewées dans certains PT ont déclaré intervenir directement auprès d'organisations ou de communautés francophones au sein de leur territoire. Quelques personnes ont précisément mentionné que ces efforts visaient à soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour ce qui est de la contribution du PCP au renforcement des CLOSM, quelques PT ont précisé qu'il ne s'agissait pas là d'une orientation de leur programme de candidats et certains ont indiqué que le PCP ne contribuait que peu ou pas à cet objectif fédéral.

#### 4.2.8. Économie et efficacité

**Résultat 28** : Des ressources sont investies dans le PCP tant à l'échelon fédéral qu'au niveau des PT. Les ressources investies par les PT varient selon l'envergure de leurs programmes respectifs.

Étant donné que le PCP est administré conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements des PT, les deux ordres de gouvernement affectent séparément des ressources au Programme. À l'échelle fédérale, les ressources du PCP sont gérées par le groupe Politiques et programmes à l'intention des résidents permanents à l'intérieur de la Direction générale de l'immigration de CIC. En 2011-2012, les ressources de l'AC de CIC consacrées au PCP comprennent 4,5 ETP.

CIC fournit des ressources à tous les BCVE qui délivrent des visas de résident permanent aux CP des PT. Selon l'information obtenue à la faveur du sondage auprès des BCVE, en moyenne 2,7 agents des visas par bureau traitent les demandes du PCP, l'échelle étant d'un à six agents pour l'ensemble des bureaux. Plus de la moitié des BCVE (59 %) y affectent un ou deux agents<sup>100</sup>.

Les PT utilisent leurs propres ressources pour gérer le PCP. La plupart des programmes de candidats des PT (8 sur 11) disposent d'un budget et de ressources distincts consacrés à l'administration, à l'exploitation et à la gestion du programme, les coûts annuels de fonctionnement variant de 540 000 \$ à 4 300 000 \$, et de 4,5 à 43 employés étant affectés au programme<sup>101</sup>. Les trois autres programmes de candidats sont exploités à même le budget et les ressources des services d'immigration globaux des PT. La plupart des programmes de candidats sont actuellement gérés par des unités d'immigration à l'intérieur de chaque ministère responsable au sein des PT. Dans certains PT, les volets gens d'affaires sont gérés par des unités de développement des affaires. Dans le tableau 4-8, on trouve les détails des coûts de gestion et des ressources de chaque programme.

**Tableau 4-8 : Ressources humaines et financières des programmes de candidats des PT (2010-2011)**<sup>102, 103</sup>

Ministère provincial ou territorial	Ressources humaines	Ressources financières
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> Bureau de l'immigration et du multiculturalisme au sein du ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi	6,5 ETP	600 000 \$
<b>Île-du-Prince-Édouard</b> Island Investment Development Inc. (société d'État) relevant du ministère de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur	7 ETP	1,05 million de dollars
<b>Nouvelle-Écosse</b> Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse	19 ETP	5 millions de dollars

<sup>100</sup> Étant donné que les BCVE traitent les demandes de tous les programmes d'immigration fédéraux, aucun agent des visas ne se consacre exclusivement au traitement des demandes du PCP.

<sup>101</sup> À noter qu'en termes d'ETP, dans bon nombre de ministères provinciaux et territoriaux, le programme des candidats n'est qu'une composante de la charge de travail du personnel responsable des programmes.

<sup>102</sup> Les chiffres financiers n'incluent pas le recouvrement des coûts.

<sup>103</sup> Les données fournies selon les ETP ne précisent pas si les ETP se consacraient uniquement au PCP ou s'ils assumaient d'autres responsabilités que celle du PCP.

Ministère provincial ou territorial	Ressources humaines	Ressources financières
<b>Nouveau-Brunswick</b> Division de la croissance démographique au sein du ministère de l'Éducation postsecondaire	Pas disponible	4,1 millions de dollars
<b>Ontario</b> Unité Perspectives Ontario au sein du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	9 ETP	1,6 million de dollars <sup>104</sup>
<b>Manitoba</b> Programme des candidats du Manitoba	43 ETP <sup>105</sup>	2,16 millions de dollars <sup>106</sup>
<b>Saskatchewan</b> Programme des candidats immigrants de la Saskatchewan au ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration	43 ETP <sup>107</sup>	2,33 millions de dollars
<b>Alberta</b> Programme des candidats immigrants de l'Alberta au ministère de l'Emploi et de l'Immigration	33 ETP	4,3 millions de dollars
<b>Colombie-Britannique</b> Direction générale des programmes d'immigration économique au sein du ministère de l'Économie régionale et du Développement des compétences	41 ETP	2,5 millions de dollars
<b>Territoires du Nord-Ouest</b> Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi met en œuvre les volets qui n'ont pas trait aux gens d'affaires Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement met en œuvre le volet gens d'affaires	11 ETP <sup>108</sup>	540 000 \$
<b>Yukon</b> La Direction générale de l'enseignement supérieur au sein du ministère de l'Éducation met en œuvre les volets qui n'ont pas trait aux gens d'affaires La Direction générale du développement des affaires et des industries au sein du ministère du Développement économique met en œuvre le volet gens d'affaires	3.5 ETP	Pas disponible

Source : Données et documents des PT

<sup>104</sup> À noter que ces chiffres sur les ressources humaines et le budget s'appliquent à l'année 2008.

<sup>105</sup> Ce chiffre comprend 27 ETP pour les travailleurs qualifiés et 16 ETP pour les gens d'affaires.

<sup>106</sup> Ce chiffre n'inclut pas le volet gens d'affaires.

<sup>107</sup> Ce chiffre comprend 29 ETP pour les travailleurs qualifiés, 12 ETP pour les entrepreneurs et 2 ETP pour l'intégrité du programme.

<sup>108</sup> Ce chiffre inclut le personnel des 6 centres de service régionaux qui peut participer à la gestion du programme de candidats des Territoires du Nord-Ouest en tant que composante de son travail.

## 5. Conclusions et recommandations

La section suivante a pour objet de présenter les conclusions générales et les recommandations à l'issue de l'évaluation du Programme des candidats des provinces.

### 5.1. Conclusions

#### *Pertinence*

**Il existe un besoin continu pour le PCP et ce programme est conforme aux priorités de CIC et du gouvernement fédéral. Nous avons également constaté que les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral avaient été définis avec justesse et pertinence.**

La majorité des répondants étaient d'avis qu'il existe un besoin continu pour le PCP. Ce point de vue était particulièrement fort chez l'ensemble des PT, la plupart citant la nécessité de répondre aux besoins particuliers de leur marché du travail et déplorant la faible capacité des autres programmes de répondre aux besoins des PT.

L'évaluation a permis de constater que le PCP était conforme à la priorité stratégique de CIC qui est de faire en sorte que les migrations renforcent l'économie du Canada ainsi qu'à une priorité plus large du gouvernement fédéral liée au développement régional. Cette conformité montre que le Programme cadre avec l'orientation actuelle du gouvernement. Ainsi, le PCP demeure un programme pertinent pour lequel il convient que le gouvernement fédéral assume un rôle, tel que l'indiquent divers documents du gouvernement fédéral comme le discours du Trône et l'Architecture des activités de programmes ministérielle. Les intervenants consultés estimaient que les rôles et responsabilités étaient définis avec justesse compte tenu du contexte intergouvernemental dans lequel le Programme est mis en œuvre.

**Bien que certains objectifs et volets des programmes de candidats des PT aient des thèmes en commun avec d'autres programmes d'immigration économique fédéraux, les programmes de candidats comportent des éléments supplémentaires qui leur permettent de répondre aux besoins particuliers des PT.**

Les PT ont montré qu'ils avaient besoin de ce programme dans la mesure où il répond à leurs besoins économiques et cadre avec leurs stratégies globales de croissance de la main-d'œuvre et de la population. Au cours de l'évaluation, les PT ont souligné la nécessité de disposer d'un mécanisme pour attirer les immigrants économiques, les sélectionner et les maintenir afin de répondre à ces besoins de manière durable. Le PCP constitue un mécanisme souple sous la direction des PT qui leur permet de répondre à des besoins particuliers de leur marché du travail auxquels il serait difficile de répondre autrement, rares étant ceux qui sont en mesure de trouver des solutions de rechange avantageuses.

À l'examen des modalités selon lesquelles ces besoins sont cernés, nous constatons toutefois qu'un seul des PT disposait d'une stratégie en bonne et due forme pour son marché du travail liant directement ses besoins en main-d'œuvre à l'immigration et à son programme de candidats. L'absence de telles stratégies, étayées par des éléments probants et créant un lien entre les besoins provinciaux ou territoriaux en main-d'œuvre et les besoins en CP/immigrants économiques ayant des niveaux de compétence précis ou dans des secteurs particuliers, fait qu'il est difficile de déterminer la mesure dans laquelle le PCP répond efficacement à ces besoins et vient remédier

aux pénuries de travailleurs dans les différents PT. Une harmonisation étroite et rigoureuse des stratégies de désignation du PCP avec les pénuries circonscrites de travailleurs dans les PT pourrait améliorer l'établissement économique des CP et favoriser leur rétention.

### *Rendement*

Le PCP vise quatre grands objectifs :

- L'augmentation des avantages économiques liés à l'immigration pour les PT, en fonction de leurs priorités économiques et de la situation de leur marché de travail;
- La répartition des avantages de l'immigration sur l'ensemble des PT;
- Le renforcement de la collaboration fédérale-provinciale/territoriale (FPT);
- La stimulation de la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Des éléments probants recueillis à la faveur de l'évaluation indiquent que des progrès importants vers l'atteinte de trois de ces quatre objectifs ont été réalisés.

**Une majorité de CP réussissent promptement leur établissement économique, en particulier ceux qui connaissent une langue officielle, bien que cela soit moins probable pour les CP du volet gens d'affaires. À ce titre, le PCP atteint l'objectif qui consiste à augmenter les avantages économiques liés à l'immigration pour les PT.**

Les CP réussissent pour la plupart leur établissement économique, bien que dans une moindre mesure dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Les CP font état de revenus d'emploi ou de travail autonome dès la première année suivant leur admission et ils continuent de le faire sur cinq ans. Dans l'ensemble, les revenus d'emploi moyens augmentent avec le temps. De plus, la plupart des CP occupent un emploi dont le niveau de compétence de la CNP est équivalent ou supérieur au niveau de compétence de leur profession envisagée. Les CP du volet gens d'affaires obtiennent de moins bons résultats, faisant généralement état de revenus plus faibles que les CP des autres volets et la moitié seulement ayant indiqué avoir mis sur pied une entreprise.

Au terme de l'évaluation, nous avons constaté que l'un des principaux déterminants de la capacité des CP à réussir leur établissement économique est la connaissance de l'une des langues officielles, mais qu'il n'existe pas d'exigences linguistiques uniformes pour l'ensemble des PT. La mobilité interprovinciale et l'importance de la langue plaident en faveur de l'imposition de critères minimaux uniformes entre les PT; des critères normalisés – tels que la langue – pourraient réduire les incidences négatives associées à la migration secondaire et améliorer encore plus les résultats économiques des CP.

Le taux de rétention par la province de désignation est élevé, ce qui, dans le contexte de la résultat entourant la régionalisation réussie de l'immigration, montre la répartition des avantages économiques de l'immigration sur l'ensemble des PT. Bien que le taux global de rétention des CP soit élevé, ceux qui quittent leur province de désignation le font dans les 5 premières années suivant leur admission, et tendent à déménager en Ontario, en Colombie Britannique et en Alberta – ces provinces ayant enregistré les plus importantes migrations nettes positives de CP pour la période de 2000 à 2008. Inversement, ce sont dans les provinces de l'Atlantique que l'émigration a été la plus importante, bien qu'il importe de tenir compte de tendances plus larges concernant les conditions économiques et la migration, qui peuvent également influencer sur ce mouvement.

L'impact de la mobilité interprovinciale est ressenti tant par les PT qui accueillent des CP que par celles qui en voient partir. Lorsque les CP partent, il y a un effet direct sur la province ou le territoire de désignation, puisque ses besoins demeurent insatisfaits dans une certaine mesure lorsque les CP ne s'établissent pas dans son territoire. L'évaluation a également permis de constater certaines difficultés pour les PT qui enregistrent une immigration nette, puisque le rendement économique global des CP qui quittent leur province ou territoire de désignation tend à diminuer. Une autre préoccupation citée par les PT qui enregistrent une immigration est le fait que puisqu'ils n'ont pas sélectionné les CP qui arrivent, le besoin ou le lien avec le marché du travail n'est pas déterminé. Deux des facteurs clés cités par les CP pour décider de quitter la province ou le territoire de désignation étaient l'existence d'une offre d'emploi dans une autre province ou un autre territoire/le plus grand nombre de possibilités ailleurs, et le souhait de rejoindre des membres de la famille ou des amis dans une autre province ou un autre territoire.

### **Le PCP a atteint l'objectif de régionalisation des avantages de l'immigration.**

Bien que plus de 95 % des demandeurs principaux du PTQF soient destinés à s'établir en Ontario, en Colombie-Britannique ou en Alberta, seulement 36 % des demandeurs principaux du PCP sont destinés à s'établir dans ces mêmes provinces. De plus, l'évaluation a permis de constater que près de la moitié (47 %) des CP (DP) ont déclaré avoir l'intention de s'établir en dehors des capitales provinciales ou territoriales et, pour ceux qui projetaient de s'établir en Colombie-Britannique, en dehors de Vancouver.

**En ce qui a trait à la collaboration FPT, bien que les rôles et responsabilités dans le cadre du PCP étaient généralement clairs et bien compris selon tous les partenaires, de multiples domaines de la prestation du Programme posaient des défis particuliers. De plus, il y a un besoin continu de mettre fortement l'accent sur l'intégrité du Programme dans la mesure où il s'agit de contrer la fraude et les fausses déclarations. Enfin, la surveillance et l'évaluation des programmes de candidats des PT ont varié avec le temps entre les PT et l'information n'a été échangée que de manière inconstante avec CIC.**

Bien que la plupart des rôles et responsabilités semblent généralement bien comprises par les informateurs principaux à l'échelle fédérale et au niveau des PT, il y a certains domaines clés où une plus grande clarté est de mise. Le rôle qui consiste à déterminer la capacité des CP à réussir leur établissement économique incombe à CIC, toutefois l'étendue du rôle des PT eu égard à l'évaluation de ce critère n'était pas claire pour tous les répondants, ce qui nous permet de croire que ce rôle n'est pas bien compris. Nous avons également constaté que le rôle des BCVE et des PT en matière de vérification de fraude n'était pas clair.

La capacité d'assurer l'intégrité du Programme (en détectant les fraudes et les fausses déclarations) pendant la sélection des CP varie considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre. Bien que la plupart des PT aient intégré un certain nombre de mécanismes à leurs méthodes de traitement, ils sollicitent une formation supplémentaire sur la détection des fraudes et les problèmes connexes. En revanche, les BCVE affirment être bien outillés et bien formés pour vérifier l'information donnée sur les demandes provenant de partout dans le monde.

Enfin, en ce qui a trait à la surveillance et à l'évaluation, l'absence d'indicateurs communs entre les PT et l'absence de rapports uniformes sur les programmes de candidats des PT ont rendu la comparaison difficile entre les résultats des programmes et fait varier le degré d'exhaustivité des évaluations et des examens menés par les PT. Ce manque d'uniformité dans la surveillance et

l'évaluation signifie que les PT (et par voie de conséquence CIC) ont des degrés divers de compréhension du rendement de leur programme de candidats, et donc de la mesure dans laquelle il atteint ses objectifs. Le volet gens d'affaires est particulièrement préoccupant, puisqu'il y a absence généralisée d'information dans les PT sur le nombre de nouvelles entreprises mises sur pied ou sur la création ou non d'emplois par ces entreprises.

**Des progrès limités ont été réalisés vers l'atteinte de l'objectif fédéral qui consiste à stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), seulement trois PT ayant indiqué qu'il s'agissait là d'une priorité de leur programme de candidats.**

Ce n'est que dans une très faible mesure que le PCP a réussi à encourager l'immigration vers les CLOSM, l'un des objectifs du programme fédéral. Les PT semblent n'accorder qu'une très faible importance à cette question, puisque la plupart n'ont pas cité la croissance des CLOSM comme étant un objectif de leur programme de candidats. Un faible pourcentage de demandeurs principaux parlent français, en moyenne 4,6 % de 2005 à 2009 (la plus forte proportion [5,9 %] ayant été observée en 2005). Cette proportion modeste de CP (la moitié de la proportion équivalente de TQF) et le fait que seul un sous-ensemble de ceux ayant déclaré avoir cette capacité choisiront de s'établir dans les CLOSM viennent étayer cette conclusion.

**L'évaluation a montré qu'une information limitée était disponible pour évaluer l'efficacité et l'économie du Programme.**

Des ressources sont investies dans le PCP tant à l'échelon fédéral qu'au niveau des PT. Les ressources investies par les PT varient selon l'envergure de leur programme respectif. Afin d'évaluer plus à fond l'efficacité et l'économie du PCP, une analyse approfondie des coûts associés à l'administration du Programme aurait été nécessaire. Nous aurions eu besoin non seulement d'information touchant les coûts associés à la sélection des CP, mais aussi de repères pertinents pour évaluer cette information. Comme le PCP a ceci de particulier qu'une partie du traitement des demandes est assurée par les PT, la comparaison avec d'autres programmes fédéraux d'immigration est difficile.

## **5.2. Recommandations**

Les recommandations suivantes sont formulées à la lumière des résultats faits et des conclusions tirées au terme de cette évaluation et elles ont pour but d'améliorer le fonctionnement du PCP et ses résultats.

**1. CIC doit collaborer avec les PT afin de mettre en place des normes minimales de maîtrise de la langue pour tous les programmes de candidats des PT.**

L'établissement d'exigences linguistiques minimales est justifié par le fait que la langue est l'un des déterminants clés de l'établissement économique. De plus, comme une partie des CP changent de province ou de territoire, le fait de satisfaire à une exigence linguistique minimale pourrait favoriser l'établissement économique dans la nouvelle province ou le nouveau territoire de résidence, en particulier étant donné que ces personnes n'ont pas été sélectionnées en fonction des besoins de la province ou du territoire où ils déménagent.

**2. Pour consolider les liens entre le profil professionnel des CP et les besoins économiques et de main-d'œuvre des PT, CIC doit collaborer avec les PT afin de cerner plus efficacement, à partir de données probantes, les besoins en CP.**

Des stratégies en bonne et due forme concernant le marché du travail pourraient contribuer à la détermination des pénuries de travailleurs et être utilisées pour évaluer comment le PCP répond à ces besoins.

**3. CIC doit préciser les rôles et les responsabilités des BCVE et des PT.**

Les domaines précis où une plus grande clarté est de rigueur sont les suivants : a) évaluation de la capacité des demandeurs du PCP à réussir leur établissement économique et b) détection des fraudes. Il faut donner plus de formation ou d'orientation sur la façon dont ces fonctions devraient être interprétées et appliquées par chaque partenaire dans le cadre de l'évaluation des demandes. Des éclaircissements et une plus ample formation ou orientation dans ces domaines seraient salutaires et pourraient éventuellement réduire le double emploi et les efforts requis pour mener à bien ces activités, et contribuer en outre à une détection plus efficace de la fraude.

**4. CIC doit collaborer avec les PT pour se pencher sur l'objectif du PCP en ce qui a trait aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.**

Compte tenu du succès limité relativement à l'atteinte de cet objectif, le Ministère doit revoir la meilleure manière de l'incorporer à la conception et livraison du Programme.

**5. En collaboration avec les PT, CIC doit préparer et mettre en œuvre un cadre de surveillance et d'établissement de rapports assorti d'indicateurs de rendement communs faisant consensus.**

Le Ministère devrait définir les données de base, établir des mesures du rendement uniformes, dresser un calendrier pour l'établissement des rapports et attribuer des responsabilités au sein des PT et entre celles-ci.



## Appendice A Tableau de concordance entre les sections du rapport et les questions d'évaluation et indicateurs

Questions d'évaluation	Indicateurs	Section du rapport
<b>Profil des programmes</b>		
Le profil des programmes fournira une description complète du fonctionnement du Programme des candidats des provinces pour chaque PT dans lequel il est mis en œuvre, y compris des volets particuliers, des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et des variables utilisées par les PT pour déterminer leurs besoins en candidats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Profil des volets des programmes de candidats des PT</li> </ul>	3.1. Profil des programmes de candidats d'un bout à l'autre du Canada 3.1.1 Aperçu des programmes de candidats des PT 3.1.2 Méthodes utilisées par les PT pour attirer des immigrants 3.1.5 Importance relative du PCP 3.1.4 Taux d'approbation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Profil des besoins en main-d'œuvre et autres cernés par les PT</li> </ul>	4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et profil des candidats de provinces, selon la province et le territoire, et tendances avec le temps comparativement à d'autres programmes d'immigration économique de CIC, y compris en ce qui concerne l'information démographique et des aspects tels que la province ou le territoire de destination, le dernier pays de résidence permanente, la profession envisagée, les revenus d'emploi moyens, les langues officielles parlées, etc.</li> </ul>	3.2. Profil des candidats des PT 3.2.1 Comparaison du profil des candidats des PT (demandeurs principaux) à celui des immigrants venus au Canada dans le cadre d'autres programmes fédéraux
<b>Pertinence du Programme</b>		
1. Existe-t-il au Canada un besoin continu pour le Programme des candidats des provinces?	1.1 Comparaison des compétences selon le programme d'immigration économique (diplômes d'études et profession envisagée) et du profil économique, selon la province ou le territoire	3.1.1 Aperçu des programmes de candidats des PT
a) Est ce que d'autres programmes d'immigration économique de CIC (Programme des travailleurs qualifiés [fédéral]) répondent aux besoins permanents des PT en matière d'immigration économique?	1.2 Perceptions des principaux intervenants en ce qui a trait au besoin continu et à l'efficacité des solutions de rechange	4.1.1 Besoin continu du Programme 4.1.4. Liens avec d'autres programmes : complémentarité éventuelle, chevauchement et solutions de rechange
	1.3 Répartition des admissions (prévues et réelles) entre les régions selon le programme au fil du temps (comparaison avec M/T/V)	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
b) En l'absence d'un programme des candidats, comment les PT pourraient-ils répondre à leurs besoins en matière d'immigration économique?	1.4 Volume et tendance quant à la désignation des candidats selon la province ou le territoire et le volet	3.1.3 Tendances en matière de désignations, de demandes et d'admissions 4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	1.5 Éléments attestant des pénuries de travailleurs comparativement aux ensembles de compétences/professions envisagées des candidats des PT et autres immigrants économiques au fil du temps	4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT
	1.6 Comparaison des besoins en main-d'œuvre définis par la province ou le territoire avec les désignations (selon le code de la CNP/le secteur/la profession) par opposition aux candidats occupant des postes déterminés	4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT

Questions d'évaluation	Indicateurs	Section du rapport
2. Le PCP est-il conforme aux priorités de CIC et du gouvernement du Canada?	2.1 Degré de conformité aux priorités du gouvernement du Canada	4.1.2 Harmonisation avec les priorités fédérales
	2.2 Degré de conformité aux résultats stratégiques du Ministère	4.1.2 Harmonisation avec les priorités fédérales
	2.3 Les intervenants clés définissent les candidats comme étant une priorité du gouvernement fédéral	4.1.2 Harmonisation avec les priorités fédérales
3. Le rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la prestation du PCP est-il correctement défini et convenable?	3.1 Degré d'harmonisation avec les objectifs fédéraux et législatifs	4.2.6 Efficacité des relations FPT
	3.2 Perceptions des intervenants clés en ce qui a trait au rôle du gouvernement fédéral relativement au PCP	4.2.6 Efficacité des relations FPT
a) Quelles sont les autorisations légales régissant le Programme?		
<b>Rendement du Programme</b>		
4. Quels sont les objectifs des PT et sont-ils atteints à la faveur du PCP? a) Ces objectifs ont-ils changé au fil du temps? b) Sont-ils conformes aux objectifs globaux du programme fédéral?	4.1 Perception et compréhension des objectifs fédéraux et des PT à l'égard du PCP par les intervenants	4.1.2 Harmonisation avec les priorités fédérales 4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT 4.2.6 Efficacité des relations FPT
	4.2 Compréhension claire des rôles et responsabilités par les intervenants	4.2.6 Efficacité des relations FP
	4.3 Analyse des volets/objectifs des programmes des PT par rapport aux objectifs du gouvernement fédéral	4.2.6 Efficacité des relations FPT
	4.4 Éléments attestant que les objectifs des PT ont été atteints	4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT 4.2.3 Régionalisation de l'immigration 4.2.2 Résultats économiques des candidats
	4.5 Comparaison des volets des programmes des PT aux objectifs des PT et du gouvernement fédéral pour le PCP	4.2.6 Efficacité des relations FPT
5. Les partenariats et mécanismes de consultation fédéraux-provinciaux/territoriaux sont-ils efficaces? a) Est-ce que les règlements et les composantes des politiques et programmes rendent compte des consultations menées entre les partenaires?	5.1 Perception des intervenants concernant l'efficacité des consultations et la structure de gouvernance du PCP	4.2.6 Efficacité des relations FPT
	5.2 Éléments probants attestant que les problèmes sont réglés de manière concertée	4.2.6 Efficacité des relations FPT
	5.3 Éléments probants d'échange pertinent d'information sur les programmes (p. ex., changements apportés à la prestation des programmes, plans des niveaux et rapports annuels des PT)	4.2.6 Efficacité des relations FPT
	5.4 Éléments probants attestant l'existence de consultations et de cadres et d'initiatives conjoints (produits de communication conjoints, plans de travail FPT conjoints, stratégie conjointe de promotion et de recrutement, outils et activités, renseignements au public - Web ou publications, initiatives de formation conjointes)	4.2.6 Efficacité des relations FPT

Questions d'évaluation	Indicateurs	Section du rapport
6. Sur quoi les PT se fondent-ils pour déterminer leurs besoins en candidats? a) Les PT recourent-ils au PCP pour répondre à leurs besoins économiques en se fondant sur une stratégie du marché du travail plus large?	6.1 Profil des besoins en main-d'œuvre et autres que les PT comptent combler avec les candidats	4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT
	6.2 Perceptions des PT concernant leur capacité de répondre à leurs besoins économiques cernés à l'aide du PCP	4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT
	6.3 Éléments attestant l'existence d'un processus de détermination des besoins en candidats par les PT	4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT
	6.4 Éléments attestant que les candidats ont remédié aux pénuries de travailleurs relevées	4.2.1 Mesure dans laquelle le Programme répond aux besoins des PT
	6.5 Éléments attestant que les programmes de candidats des PT reflètent l'apport du gouvernement fédéral	4.2.6 Efficacité des relations FPT
7. CIC prend-il ses décisions promptement, de manière cohérente et transparente?	7.1 Nombre et nature des plaintes et contestations légales concernant les décisions en matière de sélection	4.2.5 Intégrité du Programme
	7.2 Perceptions des intervenants quant à l'uniformité, à la transparence et à la rapidité du traitement	4.2.4 Prestation du PCP et traitement des demandes de candidats
	7.3 Temps de traitement moyen (de la sélection initiale à la délivrance du visa) des cas de candidats comparativement aux autres catégories d'immigrants	4.2.4 Prestation du PCP et traitement des demandes de candidats
8. Dans quelle mesure CIC et les PT sont-ils capables d'assurer la reddition des comptes et l'intégrité? a) Une réglementation fédérale plus large devrait-elle être promulguée?	8.1 Éléments attestant la création, l'échange et la mise en œuvre d'outils d'évaluation et de reddition des comptes par CIC et les PT	4.2.5 Intégrité du Programme
	8.2 Degré de manquements concernant les dépôts de garantie	4.2.5 Intégrité du Programme
	8.3 Éléments attestant que des candidats ont négligé de rendre des comptes à la province	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	8.4 Fraudes décelées/signalées (refus L40, certificats de désignation révoqués pour fraude, etc.)	4.2.5 Intégrité du Programme
	8.5 Nature et étendue de la surveillance par les PT	4.2.5 Intégrité du Programme
	8.6 Éléments attestant que CIC dispose des outils et de l'information nécessaires pour la prise de décision dans les bureaux de visas relativement aux candidats	4.2.4 Prestation du PCP et traitement des demandes de candidats
9. Que font les PT pour déterminer les candidats, les attirer et les maintenir? a) Les candidats élisent-ils domicile dans la province ou le territoire par lequel ils ont été désignés? b) Pendant combien de temps demeurent-ils dans la province ou le territoire qui les a désignés? Où vont-ils et pourquoi?	9.1 Nombre et pourcentage des candidats qui arrivent dans la province ou le territoire où ils devaient s'installer	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	9.2 Nombre et pourcentage des candidats élisant domicile dans la province ou le territoire les ayant désignés pendant 1 an, 3 ans et 5 ans	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	9.3 Perception du PCP par les candidats comparativement à d'autres options	4.1.4 Liens avec d'autres programmes : complémentarité éventuelle, chevauchement et solutions de rechange
	9.4 Mesure dans laquelle le Programme des travailleurs étrangers temporaires est utilisé dans le contexte du recrutement des candidats des PT	4.1.4 Liens avec d'autres programmes : complémentarité éventuelle, chevauchement et solutions de rechange

Questions d'évaluation	Indicateurs	Section du rapport
	9.5 Ventilation des migrations interprovinciales de candidats	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	9.6 Taux de migration secondaire des candidats au fil du temps, et motifs	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	9.7 Éléments attestant une migration supplémentaire	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	9.8 Taux de gaspillage (nombre de demandes de candidats par rapport aux admissions)	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	9.9 Nombre et types d'activités menées par les PT pour attirer et maintenir les candidats	3.1.2 Méthodes utilisées par les PT pour attirer des immigrants 4.2.3 Régionalisation de l'immigration
10. Dans quelle mesure les candidats réussissent-ils leur établissement économique?	10.1 Nombre et pourcentage des candidats exerçant la profession envisagée dès l'entrée	4.2.2 Résultats économiques des candidats
a) Amorcent-ils leurs activités économiques prévues après leur arrivée?	10.2 Nombre et pourcentage des candidats exerçant la profession envisagée après 1 an et 2 ans	4.2.2 Résultats économiques des candidats
	10.3 Nombre et pourcentage des candidats déclarant des revenus d'emploi dans la province ou le territoire les ayant désignés après 1 an, 3 ans et 5 ans selon la province ou le territoire et comparativement à d'autres catégories d'immigration	4.2.2 Résultats économiques des candidats
	10.4 Revenus d'emploi moyens selon le volet et la province ou le territoire et comparativement au taux salarial moyen correspondant dans la province ou le territoire de désignation	4.2.2 Résultats économiques des candidats
	10.5 Fréquence du versement de prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale selon la province ou le territoire	4.2.2 Résultats économiques des candidats
	10.6 Perception de la mesure dans laquelle les candidats réussissent leur établissement économique et facteurs favorisant cette réussite, selon le volet ou la sous-catégorie	4.2.2 Résultats économiques des candidats
11. Dans quelle mesure le PCP contribue-t-il à la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire?	11.1 Nombre de candidats déclarant que le français est leur langue maternelle ou leur première langue officielle	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	11.2 Éléments attestant la conception d'activités de promotion et de recrutement destinées à attirer des immigrants francophones et la participation à de telles activités	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	11.3 Nombre de volets des candidats où la capacité de parler français est mesurée et prise en compte dans le processus d'évaluation	4.2.3 Régionalisation de l'immigration
	11.4 Perception de la mesure dans laquelle le PCP contribue à la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire et facteurs ayant une incidence sur l'atteinte de cet objectif, selon le volet ou la sous-catégorie	4.2.3 Régionalisation de l'immigration

Questions d'évaluation	Indicateurs	Section du rapport
12. Quels programmes et pratiques exemplaires en vigueur dans d'autres endroits pourraient améliorer la conception du Programme et favoriser encore davantage l'atteinte de ses objectifs?	12.1 Pratiques exemplaires mises en lumière pour les programmes de candidats dans d'autres pays (p. ex. Australie) et la sélection des immigrants par le Québec dans la catégorie de l'immigration économique	4.1.4 Liens avec d'autres programmes : complémentarité éventuelle, chevauchement et solutions de rechange
	12.2 Pratiques exemplaires mises en lumière à la faveur d'analyses comparatives des différents volets des programmes des PT	4.2.4 Prestation du PCP et traitement des demandes de candidats
13. Quelles sont les contributions en ressources de CIC et des PT au Programme?	13.1 Éléments probants quant au nombre d'ETP et aux fonds que les PT affectent à leurs programmes de candidats	4.2.8 Économie et efficacité
	13.2 Éléments probants quant au nombre d'ETP et aux fonds que CIC affecte au PCP	4.2.8 Économie et efficacité

## Annexe technique et des profile PT

Appendice B : Instruments de collecte des données

Appendice C : Liste des documents

Appendice D : Comparaison des profils des populations et des profils des répondants aux sondages pour les variables utilisées afin de pondérer les données du sondage

Appendice E : Résultats des analyses de régression

Appendice F : Pourcentage de personnes ayant déclaré des revenus d'emploi ou de travail autonome par année d'imposition et année d'admission

Appendice G : Revenus d'emploi moyens par année d'imposition et année d'admission

Appendice H : Profils des programmes de candidats des provinces et territoires

Appendice I : Fonctionnement des volets des programmes de candidats, selon la province ou le territoire

Appendice J : Exigences d'un permis de travail temporaire avant la participation au PCP, selon la province ou le territoire

Appendice K : Sommaire des programmes d'immigration fédéraux et des volets comparables des provinces et territoires

Les annexes techniques peuvent être consultées, dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées, en en faisant la demande à [Research-recherche@cic.gc.ca](mailto:Research-recherche@cic.gc.ca).